



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE  
MERCURE

DE DECEMBRE 1723.

II. VOLUME.



*QUÆ COLLIGIT SPARGIT.*

---

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.  
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue  
S. Jacques, au Lys d'Or.  
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la  
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

---

M D C C. XXIII.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*



## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

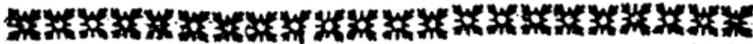
Le prix est de 30. sols.



LE  
MERCURE

DE DECEMBRE 1723.

II. VOLUME.



PIECES FUGITIVES.  
*en Vers & en Prose.*

L'AMOUR DE'GUISE.

FABLE.



ORIS, la plus gente pucelle,  
Qui fut jamais dans son hameau,  
Toujours près de Tircis conduisoit son troupeau;

Mais sans qu'il s'apperçut, ni du troupeau, ni d'elle.

2. vol.

A ij

Tou-

Toujours de ses Moutons , le plus doux , le plus  
beau ,

Alloit de son Tircis grossir la Bergerie ;

Tircis , d'un *je vous remercie*

Payoit chaque present nouveau ,

Et Doris n'en étoit , ni plus , ni moins chérie :

Le cœur n'eut jamais part au froid remerciement ,

La bouche parloit seulement.

Elle avoit beau les jours de Fête ,

Porter nœuds de toutes couleurs ;

En vain de guirlandes de fleurs ,

Pour plaire à son ingrat elle paroît sa tête.

Si quelquefois elle traçoit ,

Le nom de Tircis sur un haitre ,

Si-tôt qu'il le voyoit paroître ,

Cet ingrat Berger l'effaçoit.

Un jour le petit Dieu qu'on adore à Cythere ,

S'apparut à la Bergere ,

Pleine d'un juste couroux ;

Je sçai tout , lui dit-il , Doris , rassurez-vous :

Tout ira bien , laissez-moi faire ,

Reposez-vous-en sur mes coups.

Il dit , aussi-tôt le trait vole ;

Mais il tombe aux pieds du Berger.

Quoi ! ma promesse est donc frivole !

Dir l'Amour, courons-nous vanger.

Soudain il fend les airs, & d'une aîle hardie,

Il s'achemine vers Paphos ;

Il trouve en arrivant, sur un lit de pavots,

L'Amitié sa sœur endormie.

Il approche sans bruit, lui vole ses habits ;

Sous cette nouvelle parure,

Pour la simple Amitié tout le monde l'eut pris ;

On a vû plus d'une aventure,

Où les plus fins s'y font mépris.

Poursuivons. Dans cet équipage,

Sans arc, sans fleches, sans bandeau.

L'Amour se remet en voyage ;

Il trouve enfin Tircis sur le bord d'un ruisseau,

Grands complimens de part & d'autre ;

O, ma chere Amitié, s'écria le Berger !

Que mon cœur est semblable au vôtre,

Suivez mes pas, chez moi daignez loger,

Venez sous mon chaume rustique,

Là vous me défendrez par des conseils vainqueurs

A iij                      Contre

Contre l'empire tyrannique

Que le cruel Amour exerce sur les cœurs ;

Ne crains rien de ce téméraire ,

Lui répond l'Amour déguisé ,

J'accepte le parti que tu m'as proposé ,

Je ne reconnois plus un Tyran pour mon frère :

Ils entrent sous le chaume : un Mouton bondissant

S'avance vers Tircis , le flatte , le caresse ;

Tu me veux vainement parler de ta Maîtresse ,

Dit Tircis en le repoussant

Qu'est-ce ? a-t'il commis quelque faute ?

Dit alors la feinte Amitié ;

Pour moi j'avoüerai , mon cher hôte ,

Que ce Mouton me fait pitié.

Doris l'a mis en ma puissance ,

Lui répond le Berger , pour me faire sa cour ;

Et c'est à la faveur de la reconnoissance ,

Qu'elle croit dans mon cœur introduire l'Amour :

Et vous suivez ces injustes maximes ,

Lui dit le fin matois , n'ayons rien de commun ,

Je ne conseille pas des crimes ,

Et l'ingratitude en est un ;

Adieu. Tircis l'arrête & lui demande graces ,

Ons

On lui pardonne , on revient , on l'embrasse ,  
 Mais on l'étouffe en l'embrassant ,  
 Et sans qu'il puisse s'en défendre ,  
 On inspire à son cœur un soin reconnoissant ;  
 Qui vaut bien l'Amour le plus tendre  
 L'art de tromper est un grand art ,  
 Et dans cet Art l'Amour est un grand  
 Maître,  
 Il se fait enfin reconnoître ,  
 Mais on le reconoit trop tard.

Tircis , qui sans soupçon se livre à sa conduite ,  
 Se trouve par les soins du petit scelerat ,  
 Plus reconnoissant dans la suite ,  
 Qu'il ne fut autrefois ingrat.

Quel changement , dit-il , dans sa surprise ex-  
 trême !

Doris , que mille fois j'accablai de mépris ,  
 Helas ! cette même Doris ,  
 Je l'adore autant qu'elle m'aime.  
 Ah ! d'un si fatal stratagème ,  
 J'entrevois toute la noirceur ,  
 Le frere est servi par la sœur.  
 Non , je me suis servi moi-même ,  
 Répond l'Amour , ouvre les yeux ?

De l'Amitié, ma sœur, si j'ai pris la figure,  
C'est pour tirer raison d'une mortelle injure;

Il dit, & soudain vers les Cieux,

Plus prompt qu'un éclair, il s'envole;

Le Berger vainement implore son retour.

Mais Doris vient & le console;

De l'absence du Dieu d'Amour.



*LETTRE de l'Abbé D. L. R\*\*\*  
à la Princesse de Neuf-Châtel, sur la  
mort de M<sup>lle</sup> de la Baronie.*

**P**ermettez-moi, Madame, non pas  
de me consoler avec vous, car toute  
consolation nous est défendue; mais de  
vous faire part de ma douleur, au sujet  
de la mort de M<sup>lle</sup> de la Baronie. Vous  
m'avez fait l'honneur de me dire que  
vous aviez en elle une mere, une sœur,  
une amie, un conseil; c'est à vous à qui  
j'ai l'obligation de l'avoir connue, c'est à  
vous par conséquent à qui l'épanchement  
de mon cœur doit être une espee de tri-  
but. Ne craignons point de nous atten-  
drit, une telle crainte est une injure, &  
deussions-nous augmenter encore nôtre

2. vol.

peine

peine par le recit de quelques-unes de ses vertus , elle ne compenſera jamais l'avantage que nous avons eu de les connoître.

Iſſuë , comme vous ſçavez , d'une maiſon , qui depuis long-temps eſt en poſſeſſion du merite & de la Nobleſſe , \* elle n'oublia rien pour ne point dégénerer , la nature lui prodigua d'abord tout ce qu'elle peut donner. Les graces du corps, les talens de l'eſprit, la droiture du cœur, la facilité de l'expreſſion, le don de la perſuaſion , une gayeté naturelle , l'ascendant ſur tous les eſprits , ſe montrèrent en elle auſſi-tôt qu'elle même , elle n'eut qu'à les cultiver ; & perſuadée dès ſon bas âge qu'elle devoit en rendre compte, ce temps où l'homme ſe connoît à peine fut employé à connoître ſa fin.

Qu'il eſt rare , Madame , de trouver une jeuneſſe accomplie. Le ſeul mot de jeuneſſe eſt une eſpece de paſſe-port pour tous les défauts. Cependant en avez-vous trouvé dans M<sup>lle</sup> de la Baronie ?

Une Dame \*\* me dit hier ce que je

\* Elle étoit fille de M. de la Baronie, Maître des Comptes , & de Mad<sup>e</sup> Dargouges , fille du Conſeiller d'Etat , & ſœur de M. le Lieutenant Civil.

\*\* Mad<sup>e</sup> de Bezons , Prieure du Monaftere de Bon Secours , où M<sup>lle</sup> de la Baronie demouroit.

vous ai entendu dire mille fois , que depuis sept ans elle en cherchoit un seul en elle sans le pouvoir découvrir. Quelle discrétion dans ses paroles ! quelle prudence dans les questions ! quelle modestie dans les réponses ! d'un côté on voyoit bien qu'elle avoit tout l'acquis que dix heures d'étude par jour peuvent donner ; de l'autre elle affectoit de ne rien savoir ; en sorte qu'avant d'avoir gagné sa confiance , tout ce qu'on pouvoit conclure de ses conversations , c'est qu'elle avoit autant de soin de cacher sa science qu'elle s'en donnoit pour l'acquérir.

Mais son cœur n'étoit pas moins droit que son esprit étoit orné. Elle paroïssoit cette droiture dans toutes ses paroles , dans toutes ses actions , dans ses desirs mêmes. Je ne crois pas qu'elle ait jamais falsifié la vérité dans les discours les plus indifferens. Je me souviens de lui avoir entendu dire que toutes choses étant vraies par elles-mêmes , & ne paroissant fausses que par la maniere peu conforme, dont nous les énonçons , non-seulement , mentir est un péché contre la Religion , mais encore contre la nature. Vous sçavez , Madame , ce qu'elle répondit à une proposition qui lui fut faite , lorsqu'un Seigneur du premier nom lui offrit de l'allier à sa maison , & sembloit souhaiter

2. vol. que

que quelques avantages lui fussent faits au-dessus de ses freres ; vous sçavez qu'elle répondit , & ce fut moi-même qui portai cette belle réponse , qu'elle étoit infiniment sensible à l'honneur qu'on lui faisoit , mais qu'elle l'étoit encore plus aux loix de la justice qui lui défendoient de sacrifier ses proches à ses interets.

Elle s'étendoit encore cette scrupuleuse droiture , jusques sur le merite de ses amis. Elle avoit un principe que l'on aimoit toujurs mal ceux que l'on n'estimoit point. Suivant cette regle elle n'accordoit son amitié qu'à ceux qu'elle estimoit veritablement , & elle n'estimoit veritablement que ceux qu'elle trouvoit exempts des défauts du cœur. Elle ne se promettoit pas même de pouvoir agir autrement dans l'état où Dieu sembloit la destiner. Non pas qu'elle se détachât exterieurement des autres. Ces gens-là , disoit-elle , sont trop à plaindre pour les abandonner. Aimons-les chrétiennement , prions Dieu pour eux , tâchons même de gagner leur confiance , peut être nous servira-t'elle à les changer. Je la trouvai un jour dans une inquiétude mortelle , au sujet d'une personne qu'elle avoit crûe vraie , & qui l'est effectivement , mais que des apparences , dont elle me fit part , demandoient encore d'être éprouvées.

Non, me dit-elle, j'en fais aujourd'hui la promesse; si cette personne n'est pas ce que je la crois, il n'y a point d'homme véritable, & jamais le monde ne me fera de rien.

Que j'aime encore à me représenter la sincérité dans les conseils qu'elle donnoit, elle sçavoit adoucir toutes les veritez, & nul amour propre ne pouvoit tenir contre elle. Je n'oublierai jamais ce qu'elle dit à un homme titré dans une conversation, où je n'étois pas de trop. Après s'être étendue sur toutes ses bonnes qualitez, car ni bien ni mal ne lui échappoit, elle lui dit: Permettez-vous, Monsieur, que je vous parle sans fard? Je me sens une disposition à vous estimer, & à vous estimer totalement. Vous avez des perfections, mais vous avez des défauts (qu'elle lui nomma; ) j'ai vû dans quelques-unes de vos œuvres, que pour travailler utilement au salut des autres, il faut avoir fait auparavant l'épreuve de ses talens sur soi-même; appliquez-vous donc cette Sentence: car encore une fois, je veux vous estimer totalement, & nous y gagnerons tous deux.

Le motif de cette liberté étoit la propre utilité, persuadée qu'elle étoit que le vrai commerce de l'amitié, est de donner & de recevoir de bons avis; elle n'en

donnoit jamais qu'aux conditions que l'on les lui rendroit au centuple. On ne la voyoit jamais plus contente que quand on lui montrait qu'elle se trompoit. Une personne, disoit-elle souvent, qui n'aime pas la correction, ne merite pas la sincerité d'un ami, & celui qui est indigne de la sincerité d'un ami est indigne de vivre.

Mais vous vous ennuyez, sans doute, Madame, de mon long silence sur sa Religion. Vous en sçavez sur cet article plus que tout autre, puisque vous en avez été long-temps témoin. La recitation quotidienne du grand Breviaire, l'assistance à tous les Saints Offices, le goût qu'elle montrait à chanter les louanges de Dieu, l'observance de tous les jeûnes, étoient pour elle des devoirs inviolables. S'il y avoit dans le cours de l'année de longues adorations prescrites dans les ceremonies de l'Eglise, elle choissoit toujours les heures les moins favorables. On l'a vûe passer des nuits entieres aux pieds des Autels; & sous prétexte de soulager les autres, elle faisoit toutes les occasions de se mortifier.

C'est cet amour de la mortification qui lui avoit fait bannir de son genre de vie toutes les commoditez qu'elle pouvoit bannir sans affectation. Persuadée, disoit-

2. vol.

elle,

elle , que le feu dissipe l'attention dans les lectures serieuses , elle passoit des hyvers entiers sans ce secours. Convaincuë par son experience , que c'est dans la solitude que Dieu se plaît à parler à l'ame Chrétienne , un cabinet inaccessible étoit pour elle une espece de Sanctuaire , où elle offroit à Dieu ses réflexions , & où elle comptoit , disoit-elle , avec elle-même. La nourriture des Convents n'est jamais assez sensuelle pour retrancher de sa délicatesse ; cependant sous prétexte de se faire un temperament plus fort , elle préféroit la grosse viande à toute autre.

Mais vous dirai-je , Madame , au sujet de la mortification , vous dirai-je , ce dont les Anges du Ciel étoient les seuls témoins , & ce qui n'auroit jamais été sçû , si la mort ne l'eut pas trahie. Je viens de vous dire qu'elle avoit un cabinet inaccessible à tout autre qu'à elle. Dans ce cabinet étoit une armoire à secret. Après la mort elle a été ouverte , & qu'y a-t'on trouvé ? Des instrumens de penitence , Madame , des instrumens de penitence. A vous dire le vrai , j'ai été charmé de cette nouvelle , mais je n'en ai point été surpris. Quand on commence à declarer la guerre a ses passions , on ne tarde pas à la declarer à son propre corps ; mais ce à quoi je ne puis penser sans admiration ,

2. vol.

c'est

C'est que dans les temps de penitence, comme le Carême & la Semaine Sainte, ou vrai-semblablement elle étoit plus impitoyable pour elle, je ne l'ai jamais trouvée plus gaye.

Pour sa modestie elle alloit toujours jusqu'au scrupule, propre sans affectation, & toujours vêtue selon son état, elle apprenoit par son exemple deux choses que la devotion en titre, & le grand monde connoissent si peu. La premiere, que la singularité dans les meilleures choses est un défaut, & la seconde, que les Vierges Chrétiennes doivent être plus jalouses des graces du cœur que des graces du corps.

Elle avoit encore une autre vûe dans sa modestie, c'étoit le soulagement des pauvres. Je suis dans le temps, disoit-elle, où je puis librement disposer de mon bien. Un autre viendra où tout au plus, aurai-je la propriété de mes desirs; profitons donc de celui-ci. Suivant ce droit elle se refusoit jusqu'à l'utile, & donnoit tout son superflu. Comme mineure elle étoit bornée à une pension de quatre mille livres. Le nécessaire acquitté, tout le reste étoit employé en aumônes; tantôt elle distribuoit à des personnes de confiance de quoi soulager des pauvres honneux; tantôt elle donnoit des exemples  
 2. vol. publics

publics de compassion ; plusieurs familles misérables ont souvent ressenti ses secours , & de peur que l'ostentation ne se glissât dans ses meilleures actions , à la faveur des bénédictions qu'on lui donnoit , elle avoit grand soin d'attribuer aux seuls sentimens naturels , ce que l'on voyoit couler de la source de la charité & de la Religion.

Je me souviens que dans nos entretiens nous avons quelquefois agité cette question ; sçavoir , si le bien qui se fait par temperamment a quelque mérite devant Dieu. Car quelques sujets que nous traitassions , nous ne perdions jamais de vûe la morale , & si quelquefois quelques affaires temporelles sembloient nous en éloigner , elle sçavoit bien nous y rappeler. Je fus un jour agréablement surpris , lorsque lui lisant la réflexion d'un Philosophe Payen , qui commence par ces paroles : *Qu'est-tu mon ame ?* Elle m'arrêta tout d'un coup , en me disant : *Tout beau , Monsieur , si un Payen se fait cette question , faisons-nous la un peu nous-mêmes ; ne serons-nous donc que des Chrétiens de nom , & des Payens seront-ils impunément nos maîtres ?*

Mais la matiere la plus souvent traitée , & sur laquelle la conversation tarissoit le moins , c'étoit celle de la mort. Elle souffroit avec peine qu'on la craignit , &

sans une explication que je lui donnai un jour de la crainte que j'en ai , en lui disant : que j'apprehendois moins de mourir par la perte de cette vie pleine de miseres , que par l'incertitude d'en meriter une plus heureuse , elle me menaçoit déjà de me dégrader de son amitié.

Que j'aurois de belles choses à vous vous dire là-dessus , Madame , mais où je serois infini , où je vous dirois ce que vous sçavez déjà. Est-il rien de plus beau , par exemple , que ce que vous m'avez appris vous-même , lorsque lui marquant vôtre étonnement sur un squelette en gravure , qui faisoit tout l'ornement de sa chambre , elle vous répondit : pourquoi vous étonner , Madame , voir mon portrait chez-moi , est-ce une chose si surprenante !

Je ne puis cependant finir sans vous faire part de l'avant-dernière conversation que j'eus avec elle. Nous communiquant quelques réflexions sur les dangers du monde , je lui disois : je vous louë fort de faire provision de vertu ; car on en perd beaucoup dans l'état que vous devez prendre. J'ai vû tomber d'aussi fortes personnes que vous , telles & telles , ( sans cependant les nommer ) sont aussi tiedes aujourd'hui dans le bien que je les ai vû ferventes. Ah ! Monsieur , me dit-elle

elle, en poussant un grand soupir. Que me dites-vous là ? Quoi ! toutes les peines que nous prenons seroient inutiles ? mais mourons donc plutôt dès à présent, mourons donc, demandons plutôt à Dieu de nous retirer de ce monde, que de nous laisser dans l'occasion de nous y perdre. Quoi ! vous auriez la foiblesse de me voir perir sans m'avertir ; ce n'est pas ce que vous m'avez promis mille fois, je ne le crois pas ; mais le plus sûr encore une fois, c'est de demander à Dieu la mort, elle me servira mieux que vous.

Sont-ce là, Madame, permettez-moi de vous faire cette question ? sont-ce là les sentimens d'une personne de vingt-un an ? Mais ce que je vais vous dire vous paroîtra encore plus prophétique. Il fut question, pour suivre cette matière, de sçavoir quelle étoit l'espece de mort la plus desirable. Je me recriai d'abord contre la mort subite, & je m'étendis fort sur les avantages d'une longue maladie préliminaire ; mais elle me dit avec sa douceur accoutumée : pour moi, je crois que le bien ne se trouve pas moins ici dans le milieu que par tout ailleurs. Dans une mort précipitée le salut est en grand danger. Dans une maladie longue la ferveur s'éteint, & l'on meurt quelquefois dans le moment le plus tiède ; il me pa-

DE DÉCEMBRE 1723. 1267

toit donc que le plus sûr est d'avoir un mal violent dans une maladie médiocrement longue, afin que le corps ne souffrant pas trop long-temps, il ne s'en fasse pas une habitude, & que souffrant assez il annonce sa fin prochaine.

Fut-il jamais un augure plus triste & plus vrai tout ensemble ! je fus avec elle pendant quatre heures Lundi treizième de ce mois : un mal violent la prit le Mardy, elle jeûna encore le Mercredi, jour des Quatre-temps ; elle souffrit jusqu'au Samedi des douleurs inexplicables ; du Samedi au Dimanche elle fut confessée, & reçut les derniers Sacramens avec un redoublement de ferveur. M. le Curé de Saint Paul, son Confesseur ordinaire, exerça sur elle son zèle pour le salut des âmes ; & enfin le Dimanche sur les deux heures après-midi elle mourut comme elle avoit vécu, & rendit son âme à Dieu avec autant de tranquillité, que si elle eut passé dans un doux sommeil.

Voilà, Madame, non pas toute la vie de nôtre amie commune ; car combien d'actions remarquables nous sont sans doute échappées, mais du moins un foible crayon de la justesse de son esprit, de la pureté de son cœur, & de la solidité de sa Religion. Voilà ce que je suis prêt de  
2. vol. signer

signer de mon propre sang. Peut être me reprocherez-vous de vous avoir caché une partie de ces merveilles pendant sa vie ; mais je vous l'avouërai naturellement , je me croyois intéressé à ne le pas faire. Si elle eut sçû que je lui rendisse une justice publique , je connoissois sa modestie , elle m'auroit moins montré ses vertus , & je me serois moins instruit. Mais je suis prêt , Madame , de vous dédommager ; car j'avouë que je vous ai fait tort , je suis prêt de vous faire part de ce que la memoire me rappellera. Il nous en coûtera toujourns à traiter ce sujet. Nous ne pourrons nous dire que c'étoit une grace pour nous d'avoir eu cette amie , sans nous dire en même temps que sa mort est pour nous une perte irreparable : mais n'importe , laissons faire à nos cœurs leur foible devoir , le temps ne les rendra que trop tôt ingrats.

J'ai l'honneur d'être , Madame , avec un très-profond respect.

*Ce 22. Septembre 1723.*





*O D E qui est entrée en concurrence du  
prix de l'Académie Française, en l'an-  
née 1723. sur la décence, & la dignité  
que le feu Roy Louis XIV. mettoit dans  
toutes ses actions.*

**M** Usés, depuis plus de dix lustres,  
Vous éternisez de Louïs,  
Par mille & mille efforts illustres,  
Les vertus, les faits inouis.  
Que manque t'il à son histoire ?  
Et pour consacrer sa memoire,  
Que reste-t'il à desirer ?  
Son Apotheose est complete,  
La France de vous satisfaite,  
N'a plus enfin qu'à l'admirer.

Mais, quoi ! sur ma lire naissante,  
N'oseraï-je de ce Heros,  
Retoucher la gloire éclatante,  
En frapper entor les échos.  
Rompons un silence timide,  
Oüy, le zele ardent qui me guide,

Excuse ma témérité ;  
 Je vais dans mes essais liriques,  
 De tant d'actions Heroïques,  
 Peindre l'auguste dignité.

Dignité qui caractérise  
 Le grand homme dans le grand Roy,  
 Qui l'éleve & le divinise,  
 En rangeant les cœurs sous sa loy,  
 Il sçait répandre avec noblesse,  
 Un air de grandeur, de sagesse,  
 Sur ce qu'il dit, sur ce qu'il fait,  
 Louïs, une telle harmonie,  
 Qui regne dans toute ta vie,  
 Forme en toi le Héros parfait.

Dans l'une & dans l'autre fortune,  
 Quelle constante égalité!  
 Pour l'opprimé qui l'importune,  
 Quelle douce affabilité!  
 Au fourbe dont l'aspect l'outrage,  
 Il ne montre que le visage,  
 Du plus implacable ennemi,

2. vol.

II

Il récompense , mais en maître ,  
 Le bon sujet qu'il sçait connoître ,  
 Et l'en felicite en ami.

Une celeste intelligence ,  
 Anime ses conseils secrets ,  
 Il parle , avec lui la prudence ,  
 Dicte elle-même ses Arrests.  
 Rome possedoit en auguste ,  
 Un cœur bienfait , un esprit juste ,  
 L'ame & la gloire du Senat ,  
 Louïs, nous presente sans cesse ,  
 Dans sa droiture & sa sagesse ,  
 L'appuy d'un formidable état.

S'il prend les armes , quelle audace  
 Brille dans ses yeux menaçans !  
 Est-ce donc toi , Dieu de la Thrace ,  
 Dont l'orgueil étonne mes sens ;  
 Est-ce le maître du tonnerre ,  
 Qui vient pour subjuguier la terre ,  
 Quel port ! quel air imperieux !  
 Mais , que vois-je , il lance la foudre ,

2. vol.

11

Il va réduire tout en poudre

Par mille traits victorieux.

Déjà sur de coupables têtes.....

Mais non, la bonté de son cœur,

L'arrête au fort de ses conquêtes,

Et désarme son bras vainqueur.

J'aime à le voir plein de clemence,

Suspendant sa juste vengeance,

Unir l'olive à ses lauriers ;

Dans ce Heros l'honneur suprême,

De se dompter ainsi lui-même,

Couronne ses exploits guerriers.

Sur le bruit de sa renommée,

Venez, Siamois & Persan,

Sa gloire en vos climats semée,

Vous force à passer l'Océan.

Que sa Cour est riche & brillante,

L'étranger, malgré son attente,

S'arrête interdit & surpris.

Mais quel est l'objet qu'il remarque ?

C'est la Majesté du Monarque,

Qui seule enchante les esprits.

2. vol.

Suiv

Suivons ce Roy jusques au Temple ,  
Adorateur du Tout-puissant ;  
Au Roy des Rois qu'il y contemple ;  
Il offre un cœur reconnoissant.  
Quel respect ! quel profond silence !  
Je suis frappé de la décence ,  
Qu'il fait regner dans le saint lieu ;  
Des mortels le plus respectable ,  
Le plus grand , le plus redoutable ,  
Est le plus humble devant Dieu.

Ainsi pour la vertu qu'il aime ,  
Louis signale son ardeur ;  
Ainsi de sacré Diadème ,  
Brille en lui toute la splendeur.  
Le François chérit sa presence ,  
Et son nom seul en son absence ,  
Chez l'ennemi porte l'effroi :  
Fier conquerant , mais Prince aimable ,  
En lui lequel est préférable ,  
Ou le grand homme , ou le grand Roy.

*Priere pour le Roy.*

Puissant arbitre des Couronnes ,  
 Nos vœux ne sont point superflus ,  
 Le jeune Roy que tu nous donnes ,  
 Va remplacer tant de vertus .  
 Qu'il vive , & dans son vaste Empire ,  
 Que tout à sa gloire conspire ,  
 Que tout seconde ses projets ,  
 Grand Dieu , qu'une bonté sincere ,  
 Soit en lui tout son caractere ,  
 Son peuple est heureux pour jamais .

Cette Ode est de la composition de M. l'Abbé de Vaugency , Docteur de Sorbonne , Chanoine de la Cathedrale de Châlons en Champagne , de la Société Litteraire , établie dans cette Ville depuis environ un an , composée de ce qu'il y a de personnes de merite & d'esprit .

De cette Société est M. de la Touche , Chevalier de S. Lazare , Auteur des Devises , Emblèmes , Poësies , Decorations faites à Rheims pour le Sacre du Roy Louis XV .



*LETTRE de M.... sur une Medaille  
de Postume.*

**L**A Medaille de Postume, dont je vous ai parlé, Monsieur, est de petit Bronze, & represente d'un côté la tête de ce Prince, ornée d'une Couronne Radiale, avec la Legende.

IMP. C. POSTVMVS P. E. AVG.

On voit au Revers une Femme debout, tenant de la main droite des balances, & de la gauche une corne d'abondance : autour est écrit.

C. C. A. A. COS. IIII.

Le Type de cette Medaille n'a rien de considerable, ni d'un côté, ni de l'autre. Je remarquerai seulement que celui du Revers est fort ordinaire pour représenter l'équité, & qu'on le trouve dans Postume avec ces mots : MONETA. AVG, la Legende de la tête est commune : IMPERATOR. CAESAR PIUS. FELIX. AVGVSTVS. Pour celle du Revers elle ne se trouve ni dans Messabarbe, ni dans le Recueil du Pere Banduri. Et voici comme je l'explique :

COLONIA. CLAVDIA. AVGVSTA.  
AGRIPPINENSIS. CONSVL. QVARTO.

2. vol.

B ij ou.

ou la donnant, comme vous voyez, cette Medaille, la Ville de Cologne, appelée autrefois la Colonie Agripinienne, du nom d'Agripine, mere de Neron, & femme de l'Empereur Claude qui l'avoit fondée, en y envoyant des Veterans pour montrer, dit Tacite, (a) sa puissance aux nations Etrangeres, aussi qu'à Rome, à l'occasion de quoi je vous dirai que c'est la seule des Imperatrices, dont les Colonies, du moins celles dont il nous reste des Medailles, portent le nom.

Il n'est pas extraordinaire que la Ville de Cologne ait frappé des Medailles à l'honneur de Postume; ce Prince avant d'être Empereur, étant Gouverneur des Gaules, faisoit sa résidence dans cette Ville où demouroit aussi Salonin que l'Empereur Gallien lui avoit confié. Après sa revolte, & qu'il eut été proclamé Empereur, en revenant de défaire quelques Barbares qui avoient passé le Rhin, il retourna dans (b) cette Ville, devant laquelle il mit le siege, & où il fit mourir Salonin, & Sylvain son Gouverneur, que les habitans lui remirent entre les mains, avec leur Ville, qu'on peut regarder comme la Capitale des Provinces qui obéissoient à ce Prince.

(a) Tacite, l. 12. c. 27.

(b) Zosime, l. 1.

DE DECEMBRE 1723. 1277

Il y a sujet de s'étonner comment il ne nous reste pas un plus grand nombre de Medailles de Postume, qui fassent mention de cette Ville, vû qu'on en trouve communément, où il est fait mention de Villes bien moins considerables, comme de Duits, vis-à-vis de Cologne même, & de Westcapel en Hollande, dans les Medailles HERCVLI. DEVSONFENSI. HERCVLI. MACVSANO.

Dans l'explication du Revers de ma Medaille, les surnoms AVGVSTA & de CLAVDIA, que j'ai donné à Cologne, n'eut pas laissé de m'arrêter long-temps; le premier sur tout me paroïssoit hors d'œuvre après ce que j'avois lû\* dans plusieurs Antiquaires, qu'il n'y avoit que les Colonies dont Auguste avoit été ou le Fondateur ou le Restaurateur qui prissent le nom d'Auguste, & je voyois cette maxime suivie sous les autres Empereurs. La Colonie de Tyr, fondée par Septime Severe, se contente du surnom de SEPTIMA. La Ville d'Edesse en Mesopotamie, dont Caracalla avoit fait une Colonie est appelée seulement MARKIA. ATPHAIA. ANTONINIANA. sans qu'aucune des deux ait pris le nom d'Auguste. La fondation de Cologne est trop bien spécifiée dans l'endroit de Tacite que j'ai

\* Vaillant, Joubert, &c.

2. vol.

B iij rap-

rapporté pour y trouver quelque rapport avec Auguste & quant au surnom de CLAVDIA, quelle apparence qu'une Princesse aussi ambitieuse que l'étoit Agrippine qui regardoit l'Empereur Claude comme son esclave, eut voulu que le nom de ce Prince eut paru avec le sien dans une occasion où elle vouloit faire paroître sa puissance aux Nations étrangères ! le nom de Claude du moins parmi ces Nations étrangères se fut opposé au dessein qu'elle avoit, & en eut plutôt appelée la Colonie, CLAVDIA qu'AGRIPPINENSIS.

Mais tout mon embarras a cessé à la vûe d'une inscription qui se trouve à Benevent en Italie, & qu'a rapporté Gruter où Cologne est appelée, & CLAVDIA. & AVGVSTA. la voici.

M. MARIO. M. P.  
STEL. TITIO. RVFINO.

COS.

LEG. LEG. I MINER. P. F.  
CVR. COL. CLAVDIA. AVG.  
AGRIPPINENIVM

PROCOS. . . . .

Je laisse le reste de l'Inscription comme inutile à mon dessein.

Voilà comme vous voyez de sçavans Antiquaires en défaut, & des especes d'axiemes détruits. Pour justifier au reste l'Inscription & la Medaille, il y a apparence

tence que les peuples de la Colonie Agrippine, trouvant dans leur fondatrice une arriere-petite-fille d'Auguste, eux chez qui la memoire de ce Prince étoit adorée, (a) & qui lui avoient fait bâtir un Autel; ces peuples, dis-je, n'ont pas hésité à prendre un titre qui leur étoit en même temps & si cher, & si glorieux; & pour le surnom de *CLAVDIA*, quelque chose que dise Tacite, ce n'avoit pût être que sous les ordres qu'Agrippine avoit fondé une Colonie; ce qui se prouve par les paroles du même Tacite, qui n'est pas toujours d'accord avec lui-même. *Coloniani*, dit-il, en parlant de cette Princesse: *Deduci impetrat*; (b) ainsi Claude en devoit toujours en quelque maniere être regardé comme le Fondateur, & la Colonie devoit porter son nom.

Au reste les Medailles de cette Colonie sont très-rares, je n'en connois que trois, les deux premières rapportées par Goltzius, preuve assez équivoque de leur existence; la première de Claude, *COL. AGRIPPINA. VBIOR.* la seconde de Neron, *AGRIPPINA. COL.* le Comte Messabarbe rapporte la troisième qui est de Postume d'après Smerius, & le P.

(a) Tacite an: l. i. c. 39. & 57.

(b) Luc 27.

Banduri l'a inserée dans son Recueil parmi les Medailles de Bronze , dont on ignore le volume , elle est toute semblable à la mienne pour le Type , & pour la Legende de la tête : quant à celle du Revers , la voici, COL. CL. ACRIPPINA. COS. IIII. c'est à cette Medaille qui peut-être est la même que la mienne , celui qui l'a copiée ayant mis l'explication de la Legende pour la Legende même. C'est à cette Medaille , dis-je , que je suis redevable de l'explication de la mienne. J'oubliois à vous dire que la Medaille a été frappée en 267. qui est l'année du quatrième Consulat de Postume. Si ces Consulats ne sont pas marquez dans les fastes , c'est que la coutume étoit de n'y écrire que les Consuls élus à Rome , & que le Senat reconnoissoit. Je suis très-parfaitement, Monsieur , vôtre serviteur.

*A Orleans le 14. Aoust 1723.*

*Nous prions l'Auteur de la Lettre de vouloir bien envoyer un dessein exact de la Medaille en question , & de citer le Cabinet où elle se trouve pour la satisfaction des Antiquaires , &c.*





*IDILLE sur une Absence.*

**L**A jeune Florise est absente,  
Pleurez, mes yeux, laissez-vous attendrir,

**J**e n'en rougirai point, le mal qui me tourmente,

Vient d'une cause trop charmante,

Pour craindre de le découvrir.

**T**andis qu'en nos Vergers la fertile Pomone,

Répand ses utiles faveurs,

Tandis qu'aux avides Buveurs,

Bacchus promet le jus de la nouvelle Automne,

Lorsque tous les mortels heureux

Du fruit de leurs travaux vont goûter les doux charmes,

Destiné seul à répandre des larmes,

**J**e souffre ce qu'amour a de plus rigoureux.

La jeune Florise est absente,

Pleurez mes yeux, laissez-vous attendrir,

**J**e n'en rougirai point, le mal qui me tourmente,

Vient d'une cause trop charmante,

*z. vol.*

**B v.**

**POUR**

Pour craindre de le découvrir.

Florise cependant est sincère & fidèle ,

Elle sçait aimer : mais , hélas !

L'amour quand le devoir l'appelle ,

N'eut jamais droit de retenir ses pas.

Lorsqu'une heureuse sympathie ,

Forma l'union de nos cœurs ,

La barbare raison se mit de la partie ,

Source de toutes mes douleurs.

Raison à me nuire constante ,

Quels maux ne fais-tu point souffrir ?

La jeune Florise est absente ,

Pleurez, mes yeux, laissez-vous attendrir.

Le mal cruel qui me tourmente ,

N'est point un mal dont je puisse guerir.

Mais quoi ! dois-je traiter la Raison de barbare ,

Elle dont le flambeau daigna bien m'éclairer ,

Quand je connus cette vertu si rare ,

Que tout mortel doit admirer.

N'accusons que le sort du malheur qui me presse ,

Déformais à tes loix je veux être soumis ,

Raison , toi qui conduit mon aimable maîtresse ,

Chez une aussi charmante hôtesse ,

2. vol.

Tu

Tu n'auras jamais d'ennemis,  
 Mais ne viens point à ma mélancolie,  
 T'opposer par de vains discours,  
 Elle me plaît, soit sageſſe ou folie,  
 Je veux l'entretenir touſjours.  
 Et quoi ! ma Floriſe eſt abſente,  
 Et mes larmes pourroient tarir,  
 Ainſi que mon amour, ma douleur eſt conſtante;  
 Pleurez, mes yeux, laiſſez-vous attendrir,  
 Pleurez, le mal qui me tourmente  
 N'eſt point un mal dont je puiſſe guerir.



*LETTRE écrite de Montpellier, ſur  
 une inondation extraordinaire, arrivée  
 dans le bas Languedoc, au mois d'Octo-  
 bre dernier.*

**J**E vous écris, Monsieur, encore tout  
 conſterné du triſte événement dont  
 vous me priez de vous marquer les prin-  
 cipales circonſtances. La pluye commen-  
 ça de tomber ici, abondamment le pre-  
 mier jour du mois d'Octobre dernier,  
 & continua juſqu'au 9. avec la même  
 force, & un débordement general de  
 1. vol. B vj routes

toutes les Rivieres & des Ruisseaux circonvoisins ; enforte que l'eau entroit par les fenêtrés & par les cheminées des maisons les mieux fermées , ce qui causa une inondation generale. Le Faubourg de Montpellier fut totalement entraîné , & quantité de Tanneurs, qui y ont leurs Manufactures , y périrent. La petite Riviere qui traverse ce Fauxbourg se déborda tellement , qu'elle entra bien avant dans le Ville , & monta jusqu'au dernier degré du Portail de l'Eglise des Religieuses de sainte Marie. Les Troupeaux nombreux , qui passoient , selon la coutume , dans la grande Prairie auprès de la Ville , furent entraînez par le torrent avec presque tous les Bergers. Les Escluses du Canal de Lates en furent renversées , aussi bien que la Chaussée du Pont Juvenal. Les Marchands de laine de Montpellier ont fait en cet endroit une perte de 5. ou 600. mille livres , les eaux ayant entraîné toutes les laines qui étoient étenduës sur un grand Pré , voisin du Pont Juvenal. La maison des D<sup>lles</sup>. de Roussel , quoique située sur la hauteur de la Canourgue , promenade de Montpellier , & rebâtie depuis peu , a été abîmée , l'eau ayant rempli les caves & endommagé les fondemens ; six personnes furent

furent écrasées & submergées tout à la fois sous les ruines.

Toutes les Campagnes voisines n'étoient qu'une Mer orageuse : on ne pouvoit aller qu'en bateau dans les ruës des Villes de Lunel & de Somieres , par le débordement de la Riviere, dont tous les Moulins ont été entraînez. L'eau causa le même ravage dans tous les Villages & Hameaux d'alentour. Voici cependant un fait , & tout ensemble un bonheur bien singulier, arrivé dans le Village de Claret. Le Meûnier se voyant touz-à-coup & de toutes parts investi par les ondes, proposa à sa femme de se sauver à la nâge; il la fit étendre sur son dos, lui recommandant de le serrer étroitement, & de n'avoir point de peur; il prit en même-temps avec ses dents un enfant de trois mois, par le maillot; & nonobstant ce double fardeau, il eut le bonheur d'arriver sain & sauf à un rivage élevé; mais la frayeur & le froid ayant saisi la femme, elle tomba en foiblesse; alors le Meûnier se remit dans l'eau & alla chercher une bouteille d'eau de vie qu'il avoit laissée dans la maison abandonnée. A peine eut-il pris la bouteille, que la maison & le moulin furent abîmez. Il vint au secours de sa femme, qu'il fortifia par le moyen de l'eau de vie. Je vous assure,

Monsieur, que ce trait des plus hardis & des plus genereux est vrai dans toutes ses circonstances, & qu'il fait encore icy l'admiration de tout le monde.

Cette inondation a encore causé de grands ravages du côté d'Aigues-Mortes, & sur tout au Salin de Pequés, l'un des plus grands du Royaume, par la prodigieuse quantité de sel qui y a été perdu, sans compter le terrain des Salines, presque entierement engravé, ce qui fait un tort immense, non-seulement aux Propriétaires, mais à toute la Province de Languedoc, qui tiroit de-là le meilleur Sel pour son usage.

L'impetuosité des torrens a été si grande, qu'elle a entierement renversé les Ponts de la Verune, de saint Jean de Vedas, de Ville-neuve, de Maguelone, de Pefenas, de Montagnac, d'Aniane, de S. Guillain le Desert, & d'Agdes. Celui de Lunel n'a pas été abbatu comme on l'avoit d'abord dit.

Le Canal de communication des deux Mers, par la Province de Languedoc, commence, comme l'on sçait, à la Ville d'Agdes, dont le Port est l'Entrepôt des Marchandises qu'on veut transporter d'Agdes à Toulouse, & aux autres Villes du haut Languedoc, & de la Guyenne jusqu'à Bordeaux. Toutes les Marchandises

dites qui se trouverent dans cet Entrepôt furent emportées par ce déluge, qui prit en quelque maniere sa naissance en ce Port-là, où la Mer sembloit, pour ainsi dire, tomber du Ciel en terre, les nuées s'étant crevées à cette hauteur. Ces Marchandises consistant principalement, en Vins, Bleds, Huiles, sont estimées environ deux millions.

Les autres Rivieres qui ont débordé en même-temps, depuis Beziers jusqu'à Nismes, ont aussi causé de grands ravages, particulièrement celle qu'on nomme le Heran, dont toutes les Prairies voisines ne sont plus qu'une Greve sterile; il ne reste plus sur ses bords que huit à dix arbres, d'une infinité qu'il y en avoit, & qui formoient un spectacle champêtre, des plus agréables; desorte que ces bords sont à present tout ruinez & d'une nudité affreuse.

On a observé que l'eau de la plûpart de ces Rivieres débordées, est montée plus haut qu'elle n'a jamais fait, de 22. Palmes: Palme est une mesure du pays, qui fait la cinquième partie de l'aune de Paris. La Riviere du Lez en particulier est montée de douze pieds plus haut qu'en l'année 1465. époque de la plus grande inondation, dont les Archives de la Province fassent mention.

Il faudroit un volume entier pour faire un détail exact des degâts horribles que celle-cy a causé. Un Voiturier qui conduisoit douze Mulets chargez d'Huile, en fut la derniere victime, ses Mulets avec leur charge périrent aussi. On croit enfin que dix ou douze millions répareroient à peine les dommages de cette inondation, laquelle a déraciné une grande quantité d'Oliviers, ce qui a ruiné beaucoup de Particuliers, &c. Je suis, Monsieur, &c.



S T A N C E S.

**S**ur une jeune & très aimable personne qui a été attaquée de la petite verole, & qui a essuyé cet accident fâcheux avec une fermeté peu ordinaire dans le beau sexe, toûjours allarmé d'une maladie qui diminuë très-souvent le pouvoir de ses charmes. Ces Stances peuvent se chanter sur un air très-connu & aisé à trouver. Le fameux Chansonier Belot s'en est servi avec un succès brillant. *A la jeune Iris.*



Un mal affreux qui chez les Belles,  
 Inspire des terreurs mortelles,  
 2. vol. Vous

Vous attaque sans vous troubler :

Quel héroïque caractère !

Ce mal ne peut vous ébranler ,

Lorsqu'il fait trembler tout Cithère.



Votre danger qui nous tourmente ,

Loin de vous causer l'épouvante ,

Vous fait lâcher cent mots plaisans ;

Vous offrez un Spectacle unique ,

Dans une Beauté de qui nze ans ,

On trouve l'Âme d'un Stoïque.



D'un poison qui souvent outrage

Le plus adorable visage ,

Vous ne redoutez point les traits

De quoi s'avise , je vous prie ,

Votre tête pleine d'attraits ,

De loger la Philosophie ?



L'Amour tremblant pour son empire ;

Après de votre lit soupire ,

Et l'on penseroit aujourd'hui ,

Quand vous riez de ses allarmes ,

2. vol.

Que

Que la perte n'est que pour lui ,  
S'il vous demeure moins de charmes.



Que c'est à tort qu'il s'inquiète !  
Votre beauté toujours parfaite ,  
Au noir venin ne cède pas :  
Qu'Amour se livre à l'esperance ,  
Vous ne perdrez point vos appas ,  
Il ne perdra point sa puissance.



Dans un temps où les plus aimables  
Deviennent toujours effroyables ,  
Votre air est encore assassin ,  
Vous lancez les plus vives flammes ,  
Quoique soumise au Medecin ,  
Vous assujettissez nos ames.



Loin que des supports d'Hipocrate ,  
Le lugubre aspect vous abatte ,  
Les graces forment votre Cour :  
Votre agrément toujours nous frappe ;  
Ah ! chez vous seule on voit l'Amour  
Se mêler avec Esculape.

2. vol.

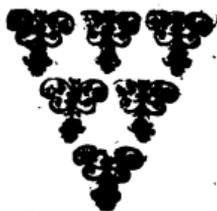
Mais



Mais, quoi ! d'une santé si chere,  
 Le retour pour lui necessaire,  
 Enchante l'enfant de Cipris ;  
 Dans ce jour heureux, salutaire,  
 Je répons du plaisir du fils,  
 Et non de celui de la mere.



Il faut par tout qu'on solemnise  
 Ce jour, quoique Venus en dise,  
 Dieu de Paphos ne crains plus rien,  
 Dieu d'Hélicon, fait des Balades,  
 La jeune Iris se porte bien,  
 Que de cœurs vont être malades.





*LETTRE à M<sup>r</sup>. l'Abbé de Vertot, de l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres, touchant un Manuscrit, jusqu'ici inconnu, de l'Abbaye de saint Victor de Paris, qui contient l'Histoire des premiers Ducs de Normandie, par Guillaume Moine de Jumieges, sans aucune des interpolations ou additions qui se trouvent dans les Editions que Camden & Duchesne ont données de cette Histoire.*

**V**ous me sçaitrez, sans doute, gré, Monsieur, de vous apprendre la découverte d'un Manuscrit de l'Histoire de Guillaume de Jumieges, qui est la preuve complete de ce que nous avons dit l'un & l'autre de l'Histoire imprimée de cet ancien Ecrivain, en deffendant le droit de nos Ducs de Normandie sur la Bretagne, contre le R. P. Lobineau.

Il s'agit avec lui de sçavoir, si la mouvance de ce dernier païs, ne fut pas donnée à ces P<sup>r</sup>inces, & si les Ducs de Bretagne ne leur en ont pas fait hommage, comme tant d'Auteurs l'ont assuré, sans qu'aucun autre l'ait nié.

Le sçavant Benedictin rejette toutes

2. vol.

nos<sup>3</sup>

nos preuves, à l'égard de la donation, parce qu'elles n'ont, dit-il, pour fondement que l'Histoire des Ducs de Normandie de Dudon, laquelle est aussi peu croyable que la *Theogonie d'Hésiode*, tant elle est fabuleuse; outre que cet Ecrivain étoit déjà assez éloigné du temps en question: & il ne reconnoît les hommages que depuis celui, que Geofroy Duc de Bretagne rendit en 1169. à Henry le jeune, Duc de Normandie, son frere aîné, par ordre de Henri II. Roy d'Angleterre leur pere, & qu'il renouvela à Angers en 1182. soit, ajoute-t-il, qu'il ne fût pas instruit de tous ses droits, ou qu'il ne trouvât pas qu'il fût temps de les faire valoir. (a)

Nous lui representons qu'à s'en tenir à son principe, il doit donc au moins nous passer encore deux autres hommages plus anciens, puisqu'ils sont aussi attestés par des Auteurs contemporains; ce qui donne une grande vraisemblance à ceux dont Dudon fait mention. L'un de ces hommages est celui que le Duc Alain Fergent fit si volontairement à notre Duc Henry I. Roy d'Angleter-

(a) Voyez la nouvelle Histoire de Bretagne, tom. 1 pag. 155. 166. & tom. 2. pag. 78. comme aussi la Réponse du P. Lobineau, au Traité de la mouvance de Bretagne. pag. 222.

re , qui donnoit une de ses filles naturel-  
les en mariage à Conan , fils du même  
Alain , & dont parle Orderic , à l'occa-  
sion du traité que ce Monarque conclut  
à Gisors en 1113. avec Loüis le Gros ,  
Roy de France , qui lui ceda alors la  
Bretagne entiere (a) Et l'autre homma-  
ge est celui que le Duc Alain Ruibriz  
ne fit que malgré lui à nôtre Duc Ro-  
bert II. vers l'an 1030. dans l'Abbaye  
du Mont S. Michel , en presence de  
Robert de Normandie , Archevêque de  
Rouen ; leur oncle , qui n'avoit obtenu  
pour lui la paix de ce Prince qu'à une telle  
condition , ainsi qu'il est rapporté par  
Guillaume de Jumieges. (b)

(a) *Ambo itaque Reges in ultima Martii  
hebdomada Gisoris convenerunt, & ex utraque  
parte jurata pace cum magno multorum gau-  
dio amoris vinculo complexati sunt. Tunc Lu-  
dovicus Henrico Bellissimum & Cenomanensium  
Comitatum totamque concessit Britanniam,  
Fergannus etenim Britonum Princeps homo Re-  
gis jam factus fuerat , Rex autem Conano filio  
ejus filiam suam sponderat.* Ord. p. 841.

(b) Voici ses paroles tirées du manuscrit mê-  
me de S. Victor , Livre VI. *Britannorum quo-  
que Comes Alanus protervia fastu elatus à Ro-  
berti Ducis servitio se surripere pertinaciter est  
aggessus , &c.*

*Sumens eum Prasul suz interposita fide ad  
Sancti Michaelis Montem adduxit , ad cle-  
mentiam si quidem Ducis illum invadere dis-*

Cet adverfaire pressé par des autoritez si formelles, n'a pas trouvé d'autre moyen pour s'en débarasser, que d'avoüer que l'opinion, que la mouvance de la Bretagne eut été autrefois cedee aux Ducs de Normandie, quoique fondée sur une erreur, s'établissoit peu à peu, & que ces Ducs devenus Rois d'Angleterre étoient encore plus en état de faire valoir leurs prétentions; ce qui fit que Loüis ceda à Henry cette mouvance par le traité que nous alleguons, mais néanmoins que l'hommage de *Fergent*, qui ne se trouve en aucun autre Historien qu'Orderic, parût douteux, & qu'il seroit même faux, s'il falloit l'entendre de l'an 1113. puisque *Fergent* avoit abdiqué le Duché dès l'année précédente. C'est dans la réponse qu'il a faite sous le nom d'un ami, page 221. A l'égard du témoignage de Guillaume de Jumieges pour l'hommage forcé d'Alain *Ruibrix*, il remarque page 214. de la même Réponse qu'il n'y a pas d'apparence que cet Auteur fut déjà au monde l'an 1029. qui est la date de ce démêlé, puisqu'il écrivoit l'Histoire de

*penentis. Quorum precordia nimium rigida, propitiante Christo, ilicò ad quietem composuit, ut omni dissentionum motu sedatò, serena eos uniret concordia. Alanum in servitio Ducis pacta fidelitate supplicem omninò complicans,*

*Henry 1. Roy d'Angleterre en 1137. & qu'ainsi ce n'est que par ouï dire, qu'il rapporte ce fait.*

Mais une semblable réponse n'étant qu'une défaite, nous lui demandons sur le premier de ces Auteurs, pourquoi il lui plaît d'ajouter plutôt foi à Orderic ? quand il dit seul que la mouvance de la Bretagne entiere fut accordée par le traité de Gisors au Roy Henry, que lorsqu'il dit seul, que *Fergent* avoit dès auparavant fait hommage à ce Monarque ; car il n'est pas aisé de trouver de raison solide d'une telle difference : & sur le second Auteur, nous lui disons qu'il ne peut encore être à sçavoir, puisque le fait saute aux yeux des moins éclairés, que l'Histoire de Guillaume de Jumieges a été continuée par un Ecrivain assez postérieur, que Chiflet conjecture avoir été Moine du Bec par son attention particulière à faire connoître cette celebre Ab-baye.

Nous croyons encore qu'il a appris comme nous d'Orderic, que cette Histoire ne passoit point la bataille de Senlac, qui en 1066. donna à Guillaume le *Bâtard*, Duc de Normandie, la Couronne d'Angleterre avec le glorieux surnom de *Conquerant*, & que ce fut ensuite de ce grand événement que l'Au-

teur la dédia à ce Monarque par une Epitre qui est encore au devant de son ouvrage, laquelle il cite lui-même. (a) Nous prétendons de plus qu'il a aussi lû comme nous l'endroit de cette Histoire, où Guillaume de Jumieges assure, qu'il ne disoit rien des successeurs du Duc Richard II. mort en 1026. qu'il n'eut vû de ses yeux, ou qu'il n'eut appris de personnes très-dignes de foi, ces Princes ayant fleuri de son temps; (b) qui est ce qu'on trouve à l'entrée du Livre VI. & en partie dans l'Epitre préliminaire à Guillaume le Conquerant, dont cet ad-verfaire se prévaut dans sa Réponse, page 194. Il en rapporte ces mots. *Principium namque narrationis usque ad Richardum II. è Dudonis periti viri Historia collegi* & pourroit-il n'avoir point remarqué aussi ceux qui suivent immédia-

(a) *Guillelmus quoque cognomento Calculus Gemeticensis Monachus... post certamen Senlaccium narrationem suam consummavit, Guillelmo que Regi subtilissimo sua gentis obtulit. Ord. p. 618.*

(b) *Hactenus clarissimis precedentium Normanorum Ducum gestis in elimato stili nitore in propatulum expressis consequens videtur, ut, qui floruerunt atate nostri temporis, in hujus stadio Gymnasi opportunum obtineant locum stationis, quorum actus partim intuitu, partim veracium comperimus relatu, G. Gemet l. vi. c. 1.*

2. vol.

C tement?

tement? *Reliqua vero que partim relatu plurimorum ad corroborandam fidem equè idoneorum annis & rerum experimentis, partim certissimo indice, proprio visu didici.*

Enfin il est clair qu'il a encore vû comme nous que Guillaume de Jumieges ne pouvoit être l'Auteur qui écrivoit l'Histoire de Henri I. Roi d'Angleterre en 1137. puisqu'il cite aussi dans sa Réponse, pag. 195. ce qu'Orderic dit, que ce premier Ecrivain avoit abrégé l'Histoire de Dudon des *trois Premiers Ducs de Normandie, Rollon, ou autrement Robert I. Guillaume Longue espée, & Richard I. & qu'il avoit composé avec la même brieveté celle des quatre Ducs suivants, Richard II. Richard III. Robert II, & Guillaume le Conquerant, ce qui exclut nonseulement Henri I. mais encore Robert III. son predecesseur. Actus trium Ducum Dudo... eloquenter enarravit... quem Guillelmus... Gemeticensis... eleganter abbreviavit, & de quatuor Ducibus, qui successerunt, breviter & disertè res propalavit. Ord. p. 458. Or c'est là ce qui semble ne laisser aucun subterfuge au nouvel Historien de Bretagne.*

Cependant, Monsieur, comme les Confreres assurent qu'il est toujours dans le dessein de repliquer, pour tâcher de

DE DECEMBRE 1723. 1299

vous ôter l'avantage que vous avez sur lui par votre dernier Ouvrage *sur la dépendance des Bretons*; & qu'il l'exécutera après que l'édition de l'Histoire de la Ville de Paris, qui l'occupe si utilement pour le public, sera achevée, il cherchera peut-être, malgré nos preuves, à rendre encore incertain l'hommage particulier du Duc Alain *Ruibriz*, en soutenant qu'il peut être seulement une des additions du Continuateur de Guillaume de Jumièges, qui y a même inséré d'autres faits plus anciens que celui-là. Mais alors vous lui feriez bientôt abandonner encore ce dernier retranchement par le moyen du Manuscrit nouvellement découvert, qui est sans aucune interpolation, & dans lequel pourtant on trouve aussi l'hommage de cet Alain, l'Épître dédicatoire au Roy Guillaume, & l'endroit où l'Auteur se dit contemporain des Ducs successeurs de Richard II. Après cela il ne lui restera donc plus & à tous les autres Bretons, que la liberté de continuer toujours, si bon leur semble, pour leur consolation, à se plaindre de la violence de nos Ducs de Normandie à l'égard de leurs Princes, qu'ils contraignoient de la sorte à subir leur joug par la force des Armes: & c'est en quoi ils n'auroient qu'à se joindre aux peuples d'Angleterre, de Poüille &

2. vol.

C ij de

de Sicile, que les Normands avoient pareillement soumis à leurs loix, si ce n'est que ceux-ci regardent encore à present comme un bonheur pour eux, d'avoir été autrefois sous leur domination, tant elle leur fût salutaire. (a)

Au reste ce qui m'a donné occasion de déterrer ce Manuscrit est une priere qu'on m'a faite, de voir s'il n'y auroit point dans Paris de Manuscrits des Historiens des Normands de Duchêne, dont le recueil est devenu si rare & qu'on veut par cette raison réimprimer à Rouën, car on souhaiteroit pouvoir avec leur secours rétablir dans lanouvelle édition, ce qui est défectueux dans l'ancienne. Plein de bonne volonté pour le succès d'un dessein si utile, j'ai visité les Bibliothèques les plus riches en cette sorte de trésors, & c'est dans celle de saint Victor que j'ai trouvé le Manuscrit dont je parle, que M. Boucher, Bibliothécaire de cette Royale Abbaye, m'a fort obligeamment communiqué. Il est cotté 819. & est d'environ 450. ans. J'en ai vû encore un autre cotté 419. qui

*Voyez ce qu'ont dit là-dessus Camden, dans sa Description de la grande Bretagne, après Guillaume de Malmesburi & Prosper Fazele dans son Histoire de Sicile, dont les passages ont été rapportez dans la Dissertation sur lamouvance de la Bretagne. pag. 148. & 149.*

est au plus de 200. ans. Mais toutes les additions, qui sont dans l'Histoire imprimée de l'Auteur, s'y rencontrent, & elles sont aussi dans trois Manuscrits de la Bibliothèque du Roy, dont le plus ancien n'a pas 300. ans.

J'avoué que je n'eûs pas peu de joye quand je reconnûs, que le premier de tous ces Manuscrits contenoit l'Histoire pure de Guillaume de Jumieges, que nous souhaittions tant, nous autres Normands, de pouvoit découvrir. Et il me parut assez étonnant qu'il eût échappé au sçavant Duchêne, lorsqu'il fit imprimer cette Histoire à Paris en 1619. lui qui étoit si fort à portée pour le trouver, & d'ailleurs si ardent pour de telles recherches; car il marque qu'il avoit eu soin de comparer l'édition de Camden avec les Manuscrits qu'il avoit connus.

Le P. le Long a observé dans son excellente Bibliothèque Historique de France, N. 14658. que la continuation de la même Histoire s'est faite à deux fois. « Que d'abord on la conduisit jusqu'à la mort » de Guillaume le Conquerant, arrivée en » 1082. (*lisez 1087*) & qu'ensuite on la » poussa jusqu'à la proclamation d'Etienne » successeur de Henri I. en 1137. (a) sur

(a) Cette proclamation de 1137. fut seulement pour la Normandie, car à l'égard de l'Angleterre

quoi il cite un mémoire qu'il dit que je lui ai fourni. Mais il faut que ce sçavant ami, dont je regrette toujous très vivement la perte, ait joint quelqu'autre mémoire au mien; car ce n'a jamais été la mon sentiment, & je ne vois même rien dans cette continuation, qui porte à penser qu'elle vienne de differens Auteurs, ce dont j'avertis le même ami, quand j'eus lû cet endroit de sa Bibliothéque.

En effet, il m'a au contraire toujous paru qu'elle venoit d'un seul Ecrivain, & c'est ce que je crois aussi des interpolations qu'on a fourrées dans le corps de l'Histoire, à l'exception de quelques-unes qui semblent venir d'un Auteur plus ancien. (a) Guillaume de Jumieges l'a finie au chapitre 42. du livre 7. imprimé, où il rapporte la Bataille de Senlac de l'année 1066. & dès le chapitre suivant le Con- Etienne avoit été couronné Roi dès le 26. Décembre 1135.

(a) On parle, par exemple, au Livre 6. ch. 9. de S. Anselme, comme mort, & au livre 7. ch. 21. comme étant encore vivant; ces 2. chapitres sont également ajoûtez, ainsi ou ils sont de deux Auteurs, ou il faut supposer que l'Auteur du 9. avoit pris le 12. sans y rien changer, dans quelque chronique ou mémoire fait du temps de S. Anselme & il est vrai que les interpo- ateurs des livres étoient alors assez peu sur leurs gardes, pour ne pas tomber en contradiction avec eux mêmes, ce qui les fait souvent reconnoître.

DE DECEMBRE 1725. 1803

tinuateur parle de Robert *Guischard*, & d'autres Seigneurs Normands, établis en Italie jusqu'à Roger II. qu'il remarque avoir été créé Roi de Sicile par l'Antipape Pierre de Leon, (qui lui fit en même temps épouser sa sœur.) Il ajoûte que ce Prince avoit vécu près de huit ans avec ce faux souverain Pontife & c'est ce qui va jusqu'en 1138. celui-ci qui mourut en cette année, n'ayant été élu qu'en 1130. Au 44<sup>e</sup>. chapitre, qui est le dernier du livre, il rapporte seulement la mort & les obseques de Guillaume le Conquerant, & il déclare que c'est pour abréger qu'il ne dit rien des actions de ce Prince depuis son Regne en Angleterre, ce qui montre qu'il n'avoit pas eû dessein de continuer l'Histoire de Guillaume de Jumieges par rapport à ce Monarque. Or le 8<sup>e</sup>. livre qui contient le reste de la continuation de cette Histoire, ne passant pas l'an 1137. où seroit la raison de ne le pas attribuer aussi à l'Auteur des deux derniers Chapitres du livre précédent, qui font la première partie de cette continuation, & qui vont jusqu'en 1138.

Bien plus il est manifeste qu'on a voulu mettre une telle liaison entre cette Histoire & ce qu'on y ajoûtoit, que le tout parut être de Guillaume de Jumie-

ges; car n'est-ce pas là ce qui est sensible dans le 21<sup>e</sup>. Chapitre du 7<sup>e</sup>. livre, où on promet de faire encore un autre livre pour y donner aussi l'Histoire de Henri I. mort seulement en 1135. Guillaume de Jumieges, à l'occasion du mariage de Guillaume le Conquerant avec Matilde de Flandres, se contente d'observer dans le Manuserit, » que ce Prince eut dans la suite plusieurs fils & filles, » & que Robert qui étoit l'aîné, lui avoit succédé pour le Duché dès son vivant, » qu'il prioit Dieu qu'il le pût gouverner pendant de longues années, & que s'il vivoit aussi de son côté, il parleroit plus amplement de lui dans son lieu: (a) » mais son continuateur a jugé plus à propos de lui faire dire en détail, que de ce mariage de Guillaume avec Matilde, il sortit quatre fils, sçavoir, Robert, Guillaume, Richard & Henri, que Robert tint quelque temps le Duché après son pere, que Guillaume posseda 13. ans le Royaume d'Angleterre, que Richard mourut jeune, & que Henri succeda enfin à

(a) *De qua (Matildi Guillelmus) succedentibus annorum (lege annis vel adde curriculum) filios filiasque genuit, ex quibus postmodum in Ducatu Genitori Robertus successit functus honore patris, & utinam tempore longo; de quo, si vita comes fuerit, plenius à nobis distabitur in locis.*

DE DECEMBRE 1723. 1305

» ses freres , tant au Roy qu'au Duc.  
» Que Guillaume eut aussi quatre filles ,  
» & qu'avec l'aide de Dieu , il traitteroit  
» de tous ces Princes & de toutes ces  
» Princesses dans le livre suivant , qu'il  
» destinoit pour l'Histoire du Regne glo-  
» rieux de Henri. ( a )

On voit aussi , par cet exemple , quelle liberté ce Continuateur s'est donnée dans ce qu'il a ajouté au texte de l'Histoire. On sçait par Oderic , pages 509. & 545. que Guillaume le Bâtard se préparant à la conquête de l'Angleterre , déclara Robert son fils aîné son successeur au Duché de Normandie , qu'il le lui confirma encore dans une maladie , qu'il obligea même les grands Vassaux de ce Duché à lui faire hommage ; & que retournant en Angleterre en 1067. il laissa la Reine sa femme & ce jeune Prince pour gouverner les Païs avec le secours de sages Conseillers qu'il leur donna.

C'est seulement de cette succession de

( a ) *Genuit autem ex ea procedenti tempore filios quatuor Robertum , qui post eum Ducatum Normania aliquandiu tenuit & Guillelmum , qui Regnum Anglia 13. annis præsuit , & Richardum , qui juvenis decessit , & Henricum , qui fratribus omnibus tam Regi quam Duci successit , & filias quatuor , de quibus omnibus tam viris quam feminis liber subsequens , qui de gestis nobilissimi Regis Henrici inscribitur pro modulo nostro , deo juvante , pertractabit. G. Gemet. l. 7. c. 21.* C V. Ro-

Robert au Duché de Normandie du vivant de son pere, dont Guillaume de Jumieges pouvoit parler, écrivant en ce temps-là même, comme je le prouverai encore plus clairement à la fin de cette Lettre. Mais le continuateur a crû le pouvoit vieillir tout à coup de 70. ans pour lui faire raconter aussi quel fut le sort des freres de Robert, dont cet Historien ne faisoit aucune mention particuliere, & entre lesquels Henry qui ne nâquit qu'en 1168. n'étoit pas encore au monde, quand cet aîné fut associé au Duché. Aussi est-ce pour couvrir ces sortes d'additions que le Lecteur est assez souvent averti qu'on lui en raporte les faits par anticipation. *Hæc, y dit-on, per anticipationem dicta sufficiant. His per anticipationem dictis ad ordinem Historia redeamus. His per anticipationem breviter intimatis, &c.* Voyez le Livre 6. c. 9. & le Livre 7. c. 26. 38. 44.

Cependant, Monsieur, c'est là ce qui ne vous surprendra pas, car Guillaume de Jumieges n'est pas le seul Historien, qui ait été traité de cette maniere, & vous sçavez qu'entr'autres Aimoin de Fleury-sur-Loire, beaucoup plus fameux que lui, a eu une destinée toute semblable. Si un présumé Moine du Béc a interpolé l'Histoire de celui-la, & y a ajoûté un Livre :

DE DÉCEMBRE 1723. 1307

Un Moine de S. Germain Desprez n'a-t'il pas également, & presque au même temps interpolé l'Histoire de celui-ci, & ne l'a-t'il pas aussi augmentée d'un Livre qui finit en 1165. Tous deux ont voulu que leurs additions passassent pour être des premiers Auteurs, dont ils amplifioient les ouvrages, & tous deux y ont inséré ce qui regardoit leurs Monasteres. Tous deux n'ont aussi imposé au public que dans des siècles grossiers, & tous deux ont été convaincus de fraude, dès que le lecteur est devenu critique. Enfin comme le Manuscrit de l'Abbaye de Fleury, & quelques autres qui sont connus dès le commencement du seizième siècle, & sur lesquels Duchesne a donné son édition de l'Histoire d'Amoin, ont mis les sçavans en état de démêler dans les autres éditions ce qui n'est point de cet Auteur; le Manuscrit de l'Abbaye de S. Victor leur va donner aussi la même satisfaction pour l'Histoire de Guillaume de Jumieges, par la nouvelle édition qu'on leur prepare, où l'on ne manquera pas de le suivre. Ainsi le mal sera absolument réparé. La confusion que ces deux continuateurs ont jettée dans l'une & dans l'autre Histoire par leurs interpolations, n'embarassera plus personne, & on leur fera du moins encore redeva-

2. vol.

Cvj ble

ble de la connoissance de certains faits qu'on ne trouve que dans leurs additions.

Le celebre P. Labbe fit imprimer en 1660. à la fin du deuxieme tome de ses Dissertations sur les Auteurs Ecclesiastiques, son jugement sur les interpolations de l'Histoire d'Amoin, qu'il a separées du texte avec beaucoup d'exacritude pour les restituer au Moine de S. Germain Desprez; mais je ne ferois, Monsieur, que vous ennuyer, si j'entreprendois de discuter ici pareillement toutes les interpolations de l'Histoire de Guillaume de Jumieges, pour les rendre aussi au présumé Moine du Bec, à qui elles appartiennent, & vous les connoîtrez suffisamment par l'idée generale que je vais vous en donner.

L'Interpolateur a ajouté dans le premier Livre le deuxieme Chapitre, où il décrit après Dudon le pays dont les Normands étoient originaires, & dans le deuxieme Livre les 8. premiers chapitres à peu de chose près, & le dix-neuvieme qu'il a aussi tirez de Dudon, & qui ne contiennent que quelques actions des mêmes Normands, lesquelles s'étoient passées avant qu'ils descendissent par la Seine en France avec Rollon. Mais d'autre part il a retranché du neuvieme chapitre les paroles suivantes, où Guillaume

2. vol. de

de Jumièges dit que lorsqu'ils furent arrivés à Rouen, cette Ville leur parut propre pour être la Capitale de l'Etat qu'ils vouloient former dans le Royaume; qu'ils élurent au sort un d'entre eux, nommé Rollon pour être leur Seigneur & le Prince de leur Milice, & qu'ils lui firent serment de fidélité. *Unum ex semetipsis nomine Rollonem sorte eligentes, quem sibi Dominum, Militiaque sua Principem pacta ei fidelitate perficiunt.*

Apparemment que l'Interpolateur a rejeté cet endroit comme absolument faux, à cause qu'il n'est pas à croire que Rollon ne fut pas le chef de ces Normands, dès qu'il partit avec eux de leur commune patrie. Mais c'est ce qui ne devoit pas empêcher cette nouvelle élection, & il est fort vrai-semblable, que Guillaume de Jumièges l'a seulement avancée, & qu'elle ne se fit qu'après que les Normands se virent assurez de conserver le pays dont ils s'étoient emparez. N'étoit-il pas alors naturel qu'ils fissent un nouveau traité avec leur General, tant pour partager ce pays avec lui, que pour l'en reconnoître le Seigneur dominant, & lui faire hommage de leurs portions; car Charles le Simple ne le ceda pas à lui seul, mais à lui & à ses Comtes, à condition d'aider à défendre le Royaume.

## 1370 LE MERCURE

me. C'est ce que ce Monarque témoigne lui-même expressement dans une Chartre, où il unissoit l'Abbaye de la *Croix-Saint-Leufroy* à celle de S. Germain des Prez, en en exceptant la partie qu'il avoit déjà donnée à ces étrangers : *Præter partem ipsius Abbatia, quam annuimus Normannis Sequanensibus videlicet Rolloni suisque Comitibus pro tutela Regni.* Cette Chartre se trouve dans l'Aimoin interpolé page 350.

Les Normands n'étoient point proprement les sujets de Rollon avant que ce Monarque leur eut abandonné leur conquête, & il n'avoit d'autre autorité sur eux, que celle qu'ils avoient bien voulu lui accorder pour le succès de l'expédition qu'ils entreprenoient sous sa conduite, & de laquelle il leur étoit libre de se retirer. Ainsi quand on les laissa maîtres de la Province qu'ils avoient ravagée, c'étoit une nécessité qu'ils contractassent de nouveaux engagements pour leur propre sûreté, & pour fixer leur Gouvernement.

L'Interpolateur a encore ajouté ce qui est dit dans le chapitre 12. que les peuples de France étant épouvantés des disorders que commettoient l'armée de Rollon, plusieurs lui payoient des tributs pour s'en exempter ; mais que plu-

seurs aussi lui résistoient, comme encore ce qu'on lit dans le chapitre treizième touchant les Comtes de cette armée, & dans le dix-huitième, ce qui regarde les donations que Rollon fit aux Eglises après son Baptême, selon Dudon.

Il ne paroît pas avoir touché au troisième livre, ni au cinquième, & il a seulement inseré dans le chapitre dix-huitième du quatrième livre, ce qui y est dit des fils naturels du Duc Richard, pour avoir occasion de parler aussi du Bienheureux Herluin, Fondateur & premier Abbé du Bec, qui étoit un Gentilhomme attaché à Gilbert, Comte de Briosne, fils d'un de ces Princes. Il a augmenté un peu davantage le sixième livre, y ayant ajouté à la gloire de la même Abbaye le neuvième chapitre qui est fort long, avec ce qui est remarqué dans le septième de la fin tragique de plusieurs Seigneurs de la Maison de Belleine, qui s'éteignit bien-tôt après, & ce qu'on trouve dans le deuxième touchant Nicolas, fils du Duc Richard III. qu'il dit avoir été élevé à S. Oüen de Roüen, & en avoir ensuite été Abbé durant près de 50. ans.

Je suis bien aise d'avertir en passant, que le fait de cette éducation n'est pourtant pas sans difficulté, parce qu'Orderic assu-

2312 LE MERCURE

re pages 530. & 710. que ce fut à Fescan qu'on mit le jeune Prince, & qu'il y fut instruit par l'Abbé Jean, ce qui est d'autant plus vrai-semblable, que ce Monastere étoit alors celui que nos Ducs, qui en étoient les Fondateurs, affectionnoient davantage. Il est vrai que le P. Mabillon s'est déclaré là-dessus pour l'Interpolateur dans le quatrième tome de ses Annales, page 343. mais ce n'est apparemment que parce qu'il l'a pris en cet endroit pour Guillaume de Jumieges, qui étant au moins de l'âge de cet Abbé Nicolas devoit l'avoir bien connu, au lieu qu'Orderic n'avoit encore que 17. ans quand celui-ci mourut. (a)

(a) Le P. Mabillon suppose par méprise qu'Orderic dit que ce fut aussi à Fescan que ce Nicolas fut Abbé, car il le fait Abbé de Saint Oüen, de même que l'Interpolateur de G. de Jumieges; mais ce sçavant homme a pourtant eu raison de lui préférer ce dernier Auteur pour le nombre des années que Nicolás fut Abbé.

Au reste le P. Pommeraye soutient dans l'Histoire de l'Abbaye de-S. Oüen, pages 251. & 256. qu'il étoit fils de Richard II. & non pas de Richard III. ce qui est contraire à ces deux Historiens; à l'ancienne Genealogie des Ducs de Normandie, donnée par Duchesne, & à plusieurs chroniques. Il s'appuye sur l'építaphe qui fut trouvée dans le tombeau de ce Nicolas, où il est dit fils du Comte Richard le jeune, & frere du Comte Robert, ce qui est décisif; mais certe

2. vol.

J'ai

DE DECEMBRE 1723. 1373

J'ai à observer aussi sur ce deuxième chapitre une omission qui ne laisse pas d'être de quelque importance pour l'Histoire de Normandie ; il est dit dans le Manuscrit de S. Victor que le Duc Richard III. (pere du même Nicolas) laissa en mourant son frere Robert, heritier de son Duché : *Obiit fratrem suum Ro-*

epitaphe n'a nullement l'air d'être du temps, & elle n'aura apparemment été faite que bien après, la voici. *Hic jacet Nicolaus Abbas hujus Canonibii filius Richardi Comitis Normannia junioris, & frater Roberti Comitis, qui rediens ex Jerusalemis apud Nicaam urbem mortuus est & sepultus. Hic autem Nicolaus canobium istud 50. an. rexit Prior noster eximius. Obiit autem an. abinc. 1092. 3. cal. Martii.*

La Chronique du 15. siecle, d'où le P. Pommeraye l'a tirée, marque seulement que plusieurs des os de cet Abbé furent alors trouvez en une pieche de plomb devant le grand Autel du cœur, qui est sous l'invocation de S. Pierre, & Orderic dit qu'il fut enterré devant l'Autel de la Vierge ; ainsi ce n'étoit donc pas-là sa premiere sepulture, outre qu'on y auroit trouvé son corps entier, & que l'usage n'étoit point dès lors de faire des cercueils de plomb. Ce fut sans doute à la premiere translation du corps de cet Abbé, qu'on le mit dans une pieche de plomb, & qu'on y joignit l'épitaphe dont il s'agit. Le P. Mabillon en a corrigé l'erreur au tome 5. de ses Annales p. 215 ; mais il auroit été bon qu'il eut averti sur quelle autorité il l'a fait. Il y lit *fratris*, au lieu de *frater & pater monachorum* ; au lieu de *Prior noster*.

2. vol.

bertum

*bertum heredem relinquens sui Ducatus.*

Et il n'y est point du tout parlé de ce fils. D'autre part l'Interpolateur qui ne fait nulle mention de cette déclaration de Richard, en faveur de son frere, au préjudice de son propre fils, par rapport à sa succession, remarque que le jeune Prince en fut privé, & que les Normands défererent unanimement le Duché à Robert, ce qui donne à croire que cette préférence seroit venuë de la nation, & non pas de Richard, comme aussi que Nicolas seroit né d'un mariage legitime. *Parvulus Richardo filius Nicolans extitit, qui terrena hereditatis sorte caruit.....Robertus autem totius Monarchiæ Comitatus ab omnibus subrogatur.* Orderic semble avoir regardé aussi ce Prince comme legitime. Quand il dit que son oncle le força dès son enfance à prendre l'habit de Moine à Fescan, car c'étoit pour le mettre hors d'état de le pouvoir troubler dans la possession du Duché, *compellente Roberto Duce patruo suo puer Monachus in Canobio Fiscanensi sub Joanne Abbate factus est.* Cependant l'ancienne Chronique Françoisise de Normandie que Gabriel du Moulin a ici suivie dans son Histoire, le fait expressement bâtard, & il est très-probable qu'il n'étoit rien de plus. C'est que si le Duché lui avoit appartenu de plein droit par sa naissance,

2. vol. naif.

naissance, son pere n'auroit jamais pû se résoudre à le lui ôter pour le faire passer à son frere qu'il devoit haïr mortellement, & que les Normands auroient été indignez d'une semblable lâcheté, loin d'y applaudir comme ils firent; car Robert ne venoit-il pas de lui faire la guerre par une revolte très-criminelle? & n'étoit-ce pas lui qu'on soupçonnoit encore d'être coupable du poison qui leur enlevoit ce bon Prince à la fleur de son âge? Mais ce n'est plus cela, dès que Nicolas n'aura été que son fils naturel, Richard au contraire faisoit toujourns plaisir aux Normands d'affurer ainsi le Duché à son frere par sa dernière volonté, pour le bien de la paix, nonobstant son crime, parce que sans une telle précaution beaucoup d'entre eux auroient pû chercher à le conserver à ce fils naturel, ce qui auroit causé une cruelle guerre civile. Pour n'en pas douter il n'y a qu'à se souvenir de la constance avec laquelle ils maintinrent fort peu après dans ce Duché Guillaume aussi seulement fils naturel de Robert, malgré toutes les conspirations des Princes legitimes contre lui, quoiqu'il fut encore enfant, de même que Nicolas; ainsi qu'ils l'avoient promis par serment à son pere, lorsqu'il entreprit le voyage de la Terre Sainte, durant lequel il mou-

rût ; c'est là de plus ce qui fait voir pour  
 quoi Robert ne se croïant pas encore en  
 sûreté par la déclaration de son frere, & le  
 défaut de la naissance de son neveu, profita  
 du temps de l'enfance de celui-ci, selon  
 l'usage de ce temps-là, pour le faire Moi-  
 ne de S. Benoît, ce qui lui ôtoit toute  
 esperance de retour dans le monde.

Il y auroit encore d'autres raisons pour  
 prouver la bâtardise du fils de Richard  
 III. (a) mais il faut achever de remarquer  
 ce que Guillaume de Jumieges doit à son  
 Interpolateur. C'est principalement dans le  
 septième & dernier Livre qu'il a répandu  
 ses bienfaits, & on peut dire que ce Livre  
 est plus de lui que de cet Historien. Il l'a  
 enrichi presque entièrement des chapitres  
 3. 4. 12. 13. 14. 15. 16. 19. 20. 22. 23.  
 25. 26. 29. 30. 32. 33. 43. & 44. &  
 celui-ci est le dernier. Il a augmenté de  
 moitié les chapitres 2. 9. 10. 11. & 38.

(a) Comme, par exemple, le mariage de son  
 pere qui semble n'avoir été fait que vers le mois de  
 Janv. 1026. auquel il assigna le douaire de sa femme  
 par un acte qui est au tome 7. p. 204. du Spici-  
 lege de d'Achery, & Nicolas fut au plûtard Abbé  
 de S. Oüen en 1042. De plus ce nom de Nicolas  
 ne paroît nullement être celui d'un présomptif  
 heritier du Duché de Normandie, dont le Trône  
 n'avoit jusques-là été rempli que par des Roberts,  
 des Guillaumes & des Richards, noms si chers  
 de la nation.

DE NOVEMBRE 1723. 1317

Le 34. & les trois suivans n'en font qu'un assez court dans le manuscrit ; enfin on lui a encore l'obligation de quelques autres additions , & des dates des fameuses batailles du *Val des Dunes* , & de *Mortomer* que Guillaume le Conquerant gagna en 1047. & 1054. & qu'il a fixé à ces années dans les chapitres 17. & 24. mais d'autre côté on ne lui pardonnera pas aisément d'avoir fait disparaître de cette Histoire la conclusion que l'Auteur y avoit mise , ne l'ayant supprimée que parce qu'elle auroit fait appercevoir aux plus grossiers l'illusion qu'il vouloit faire à la posterité par toutes ces liberalitez.

Guillaume de Jumieges y dit , qu'il  
» finit l'Histoire du Roy Guillaume à  
» la conquête de l'Angleterre , se bor-  
» nant à ce qui regarde son regne Ducal,  
» Qu'il laisse aux personnages éminens en  
» sagesse & en éloquence , qui sont tou-  
» jours auprès de lui , l'honneur d'écrire  
» celle du nouveau Regne qu'il commen-  
» ce si glorieusement sur le Trône Royal  
» des Anglois. Que les grandes actions  
» de ce Monarque qu'on a déjà vûes sont  
» de sûrs garents de beaucoup d'autres  
» pour l'avenir. Que pour lui , content de  
» demander à Dieu , qu'il regne long-  
» temps , & heureusement sur ses nou-  
» veaux sujets , qu'ils soient jaloux de le

2. vol.

con-

» conserver, qu'il acheve de soumettre  
 » ceux qui sont encore rebelles, & qu'il  
 » les gouverne tous en paix, il consacre  
 » sa plume à décrire seulement les ac-  
 » tions de guerre & de paix des Ducs  
 » de Normandie. Qu'ainsi celles de Ro-  
 » bert, son fils, ( âgé alors de 15. ans  
 » au plus ) qu'il a donné pour Duc, &  
 » pour Protecteur en sa place aux Nor-  
 » mands, seront dans la suite l'objet de  
 » ses veilles; qu'ils ont beaucoup de joye  
 » de se voir sous un si aimable souverain  
 » en qui brillent la beauté, & les graces  
 » d'une fleurissante jeunesse, & que les  
 » vertus qu'il fait déjà paroître leur don-  
 » nent droit d'espérer de retrouver bien-  
 » tôt en lui toutes les grandes qualitez.  
 » de ses glorieux ancêtres dont il porte  
 » le nom, en quoi il fournira aussi à son  
 » Historien une ample & digne matie-  
 » re. (a)

(a) *Hactenus illustrissimos ac celeberrima  
 annalium pagina dignissimos Willelmi Regis  
 actus, quos in ( lege ut ) ordine narrationis  
 expeditum est, in Ducatu, plurimos multos  
 jam in regno merita ultionis gladio justitia  
 adversarios debellando, gessit, per veritatis  
 tramitem directo sermone prosecutus, bonis  
 quibusdam ad hortando faventibus, juxta nos-  
 tri tenuitatem ingenii conscriptos, ventura  
 aetati in longum victuros trado. Quae vero no-  
 bilissima gesta, probissimaque merita latifica-  
 2. vol.*

Telle

Telle est donc cette conclusion de l'Histoire de Guillaume de Jumieges que l'Interpolateur en avoit ôtée, & qui indique si clairement le temps auquel il la composoit. Comme on ne trouve rien de

*spe jam tenemus, latera illius ambiensibus sapientia & eloquentia proeminentibus viris honestam materiam honestis edendam fastis relinquo. Ipsum autem piwm atque orthodoxum Regem sub Anglorum tutela Anglis feliciter dominari. Anglos fortiter perdomare, justè gubernare exopto. Sed quia Normannorum Ducum pacem atque bella chronico digerere stilo decrevimus, ad Robertum ejusdem Regis filium, quo in prasentiarum Duce & advocato gaudemus, calami via dirigatur. Cum enim pulcherrimo tam decentissimi corporis, quam gratissima etatis flore vernans in juventute enitescat & ingenua virtute, qua veluti nomine magnos representabit avos, praeclarissima opera plurimorum notitia scripto propaganda (lege, propalanda) speramus annuente Imperatore virginis filio, qui cum patre Sanctoque Pneumate in vera aeternitate, idem ineffabile potentia omni prasidet potestati, universaque in mobilibus movet ac moderatur legibus. Amen.*

Puis suivent les mots ci-après de la même main, *explicit opus canobita Guillelmi praeclarissimos Normannia Duces chronico stilo representantis*, lesquels marquent encore bien clairement que l'Histoire de Guillaume de Jumieges finissoit à ce septième livre; mais on a pourtant d'une main assez récente observé après ces mêmes mots que le huitième livre manque dans le manuscrit, ce qui fait du moins foy que l'Auteur de cette remarque manquoit lui-même de jugement.

lui touchant Robert III. dont il avoit promis si solemnellement d'écrire aussi l'Histoire ; il est probable qu'il vécut peu depuis , ou bien il faut penser que la mauvaise conduite que tint ensuite ce Prince, qui répondoit si mal à ce qu'il en avoit auguré , lui fit abandonner son dessein ; car il est vrai que les débauches du jeune Duc , & les fréquentes revoltes contre le Roy , son pere , à cause qu'il refusoit de lui laisser le gouvernement absolu du Duché , dont il le connoissoit peu capable , le rendirent deslors odieux aux personnes sages , quelque vaillant & liberal qu'il fut d'ailleurs.

C'est-là , Monsieur , tout ce que j'ai à vous faire remarquer sur les additions & les autres changemens qui ont été faits dans cet Historien , & sur le Manuscrit qui donne le moyen de les reconnoître , & vous voyez qu'on a bien raison de conserver toujours avec soin ces anciens monumens. Cependant la véritable Histoire de Guillaume de Jumieges se trouve si courte dans le Manuscrit de Saint Victor , qu'on pourra s'imaginer que de même que celle qui est imprimée a rencontré un Interpolateur , celle là sera aussi tombée entre les mains d'un abbreviateur ; mais comme on l'a vû ci-devant , Orderic observe que cet Auteur qui avoit abrégé

L'Histoire de Dudon, avoit aussi affecté la brièveté dans la sienne, & de plus tout ce que son Histoire imprimée a de particulier ne regarde presque point les Ducs de Normandie, auxquels seuls il declare dans sa conclusion qu'il s'attachoit; mais ordinairement quelques Seigneurs Normands, quelques fondations d'Abbayes, & autres faits semblables, qui pouvoient intéresser particulièrement l'Interpolateur.

J'ai aussi vû des Manuscrits qui pourront servir pour quelques autres Historiens de Normandie de la collection de Duchesne, sçavoir, pour Dudon Orderic & le Chroniqueur anonyme, qui est à la fin du volume. Mais j'en ai cherché en vain pour les Gestes de Guillaume le Conquerant par Guillaume le Poitevin, Archidiacre de Lisieux (a) qui n'ont ni commencement, ni fin dans cette collec-

(a) Le P. Mabillon dit dans ses Annales, tom. 5. page 21. que cet Auteur fut aussi Evêque de Lisieux, *demum ex Archidiacone Lexoviensis creatus ejusdem Ecclesie Episcopus*. Mais cette Eglise ne le reconnoît point pour tel, & il n'y a pas d'apparence qu'elle l'admette jamais au nombre de ses Prélats, quelque puisse être le garent du sçavant Annaliste, ayant à lui opposer Orderic écrivain du temps, & du même Diocèse, qui a donné la suite des Evêques de Lisieux, sous qui Guillaume le Poitevin a vécu.

tion, & qui meritent néanmoins d'autant plus nôtre estime, que l'Auteur étoit de ces hommes d'un rare mérite, que Guillaume de Jumieges dit dans sa conclusion avoir été destinez pour écrire l'Histoire de ce Monarque qu'il suivoit dans ses expéditions, comme on l'apprend d'Orderic.

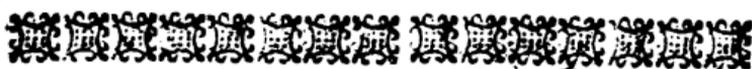
Au reste, on seroit exempt de bien des peines dans de pareilles recherches, si le conseil que je donnai au P. le Long, lui étoit venu plutôt; c'étoit d'indiquer aussi dans sa Bibliothèque Historique de France les Manuscrits des Histoires déjà imprimées, pour les faire connoître à ceux qui voudroient retravailler dessus, au lieu de n'y mettre, comme il a fait, que ces Histoires imprimées. Il convenoit de l'utilité de cette augmentation; mais son ouvrage étoit déjà sous la presse, & il la réserva pour une seconde édition, parce qu'elle demandoit un nouveau travail; Ainsi c'est présentement du R. P. des Molets, son confrere, dont la capacité est bien connue, & qu'il a prié à sa mort de procurer cette autre édition au public, qu'il faut attendre un tel secours. Vous sçavez que je suis toujours avec un singulier respect, Monsieur, &c.

*Ce 3. Juillet 1723.*



BOUQUET.

**V**olez , volez , charmantes fleurs ,  
Après de ma jeune Bergere ,  
Etalez sur son sein vos plus belles couleurs ,  
Vôtre sort est trop beau, si vous pouvez lui plaire,  
Volez , volez , charmantes fleurs ,  
Je vous envoie à ma Bergere.  
Pour payer un bienfait si doux ,  
Jeunes fleurs , faites lui connoître ,  
**Q**ue l'amour qu'en mon cœur ses beaux yeux  
ont fait naître ,  
Est encor plus tendre que vous.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite aux  
Auteurs du Mercure, par Mr P. ....  
Professeur au College d'Aiguillon, le  
28. Octobre 1723.*

**P**Armi toutes les productions qui en-  
richissent vôtre Journal, je vous di-  
rai franchement que ce sont les Enigmes  
qui me piquent, & interessent le plus par  
2. vol. D ij. le

le petit exercice qu'elles donnent, en sorte que je les regarde comme la pierre de touche du bel esprit ; vous me paroissez juger comme moi de leur mérite, en invitant comme vous faites dans votre dernier Mercure, à vous en envoyer des explications en vers. Notez, Messieurs, que ce goût pour les Enigmes, & la faculté de les deviner, est en quelque sorte attachée au poste que j'occupe. Tous mes devanciers dans cette école étoient autant d'Oedipes, & la mémoire est encore toute fraîche de celui à qui j'ai eu l'honneur de succéder, l'illustre M. du Manoir, dont le nom se trouve à coup sûr dans tous les Mercures de son temps, parmi la liste de ceux qui avoient trouvé le mot, & qui vivra aussi long-temps que ces ouvrages. J'ai donc à vous faire sçavoir, ce qui est le principal but de ma Lettre ; & puisque j'ai le bonheur d'entrer dans vos vûës, que je prepare un ouvrage sur la vraie & naturelle constitution de l'Enigme, je parle fort au long de son ancienneté, & de l'estime qu'on en a fait dans tous les temps, & chez tous les peuples, j'en parcours toutes les especes différentes ; & me restreignant à celles de nos jours qui se font en vers, j'enseigne toutes les manieres dont on peut d'écrire ambigüment un sujet par toutes les

DE DECEMBRE 1723. 1325

proprietez essentielles, & accidentelles, avec un art que j'y joins presque infail-  
lible, de deviner même les plus mal fai-  
tes; je fournis avec les préceptes quantité  
d'exemples sur des mots tout-à-fait rares,  
& qui n'ont encore jamais été employez:  
le tout sera précédé de quelques recher-  
ches & discussions sur les Acrostiches &  
bouts-rimez, dont on en trouvera aussi un  
grand nombre de ma façon, m'étant  
comme fixé à ces jeux d'esprit; car tout  
le monde ne peut pas être universel, comme  
M. de la Mothe, qui a travaillé dans tous  
les genres de Poësie avec succès, ce qui  
vaut autant que d'avoir primé en un seul,  
comme quelques-uns de nos Poëtes. Je fais  
apprendre par cœur actuellement à mes  
jeunes disciples, les plus beaux endroits  
de sa dernière Tragedie, entre autres la  
Scene des enfans d'Inès, sur laquelle feu  
M. Boileau auroit bien dit, s'il l'avoit  
vûë, que ces petits enfans me semblent  
bien trouvez. J'aime aussi beaucoup à  
entendre parler cet Alphonse, c'est un  
bon cœur de pere, & d'ailleurs tout ce  
qu'il dit est rempli d'onction & verita-  
blement Chrétien; mais pour revenir à  
mon livre, j'ai dessein de le faire imprimer  
par souscriptions, attendu qu'il fera  
un raisonnable *in-quarto*, sans compter  
que j'ai remarqué que cela prévenoit fa-

2. vol.

D'iiij. vora-

vorablement le public. Je vous prierai de vouloir bien l'annoncer dans son temps, & je me flate que lorsqu'il paroîtra, vous aurez aussi la complaisance que vous avez pour tant d'autres, de l'honorer de vos suffrages, & de le préconiser un peu, cômme vous sçavez si bien faire, quand vous voulez faire plaisir, & comme vous venez de le pratiquer envers la *Bibliothèque des Philosophes* de M. Gautier, que j'ai fait acheter à Bordeaux sur la foi de vos éloges, quoique les émolumens de ma Charge, & d'un peu de pratique de Jurisprudence, que j'exerce aussi dans nôtre ordinaire, n'aillent pas fort loin; mais je ne plains point mon argent, parce que je l'ai trouvé effectivement digne de tout le bien que vous en dites, aussi je le réserve pour mes quarts d'heures de récréation. Pardon, Messieurs, de la longueur de ma Lettre, les gens de nôtre profession ne sçavent comment s'arrêter à cause de la multitude des idées qui leur viennent en écrivant. Je suis, Messieurs, vôtre très-humble, & très-obéissant serviteur P.....





## F A B L E.

**A** jeun, certain Matou ,  
 Malin coureur d'ardoise ,  
 D'une façon matoïse ,  
 Guettoit le Rat au trou ,  
 Quand fortune cruelle ,  
 Lui fit voir Chatte belle ;  
 Aussi-tôt maître Chat ,  
 Laisse échaper son Rat ,  
 Pour prendre jouïssance ,  
 De l'amoureuse chance ;  
 Mais s'étant contenté ,  
 On dit que l'effronté ,  
 Revint tout hors d'haleine ,  
 Rechercher son aubeine ;  
 Et ne la trouvant plus ,  
 Malgré cris superflus ,  
 Sa rage quoiqu'extrême ,  
 Endura faim de même ;  
 Puis d'un ton maudissant ,  
 Il s'en alloit disant ,

2. vol.

D liij

Que

Que jamais de sa vie,  
 Ne lui prendroit envie,  
 De faire ainsi l'amour,  
 Qu'il n'eut en Chat très-sage,  
 Fourni son équipage,  
 De pain pour tout le jour.



*TROISIÈME Lettre écrite par M. de la R..... à M. de M. sur la Croissance des Eglises de Provence, au sujet de la Prédication de l'Evangile dans cette Province.*

**J**USQU'à présent, Monsieur, je vous ai fourni des armes pour combattre avec avantage la croyance de nos Eglises, au sujet du Lazare, & de la Magdelaine. Tout rempli des Lettres de M. de Lau-  
 noy, que je me suis fait un plaisir de tirer de l'oubli, & de vous communiquer, vous me demandez ce que les Provençaux peuvent objecter de plausible aux raisons de ce sçavant homme; c'est à moi, Monsieur, puisque j'ai entrepris d'éclaircir historiquement cette matiere, de vous satisfaire là dessus. Je commence par vous faire part d'une Lettre, qu'il est aussi

2. vol. rai-

DE DECEMBRE 1723. 1329

raisonnable de tirer de l'obscurité, comme celles du fameux Docteur de Paris. Elle est du R. P. Antoine Pagi, Docteur en Theologie, Religieux Conventuel de l'Ordre de S. François, qui s'est fort distingué par son sçavoir, & par son attachement à l'Histoire Ecclesiastique. Il a donné au public plusieurs ouvrages, dont le plus considerable est la Critique de toutes les Annales Ecclesiastiques du Cardinal Baronius, imprimée à Anvers en quatre volumes in-folio, l'année 1705. La Lettre dont il s'agit ici est écrite à M. Rigord, fort connu de tout le monde Litteraire, qui avoit consulté le P. Pagi sur la question qui nous occupe aujourd'hui, & qui a bien voulu m'en communiquer l'original.

*Lettre du R. P. Pagi, écrite d'Aix,  
le 2. Juin 1684.*

MONSIEUR,

Il y a long-temps que j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; mais comme on me promit de venir prendre la réponse, je mis votre Lettre dans un coin de mon étude, jusqu'à ce qu'il y fallut répondre, & depuis  
2. vol. D'v n'ayant

n'ayant vû personne , cela m'étoit passé de l'esprit. Quant à ce que vous souhaitez de sçavoir de moi , je vous dirai , Monsieur , qu'étant à Paris en l'année 1664. & me trouvant dans la Bibliothèque de M. l'Abbé Durand , Aumônier de la feuë Reine mere, homme fort sçavant , & avec qui j'avois connoissance particuliere, feu M. de Launoy lui envoya son laquais de la ruë où il étoit , pour lui dire s'il ne l'incommoderoit point ? M. l'Abbé répondit qu'il fit monter son maître , & me dit qu'il mettroit sur le tapis la question de la Magdelaine , & qu'il me prioit de ne me piquer d'aucune parole que M. de Launoy pourroit dire mal-à-propos , parce qu'il le connoissoit d'une humeur à s'emporter facilement.

Après que M. de Launoy eut fait ses complimens , M. l'Abbé lui dit qu'il souhaitoit depuis long-temps de s'éclaircir sur la question de Sainte Magdelaine , & qu'il ne devoit point laisser passer l'occasion qui se presentoit , assurant M. de Launoy qu'il traiteroit avec un homme docile , & intelligent en la critique. Je protestay que je n'avois point fait d'étude particuliere sur ce fait ; mais que je lui en dirois le peu que j'en sçavois : M. de

» Launoy repliqua que si je n'étois point  
 » préoccupé , comme le sont ordinaire-  
 » ment tous ceux qui ont interest dans  
 » les choses qui tombent en dispute ,  
 » nous serions bien-tôt d'accord ; il me  
 » pria donc d'apporter quelques raisons  
 » en faveur des Provençaux qu'il disoit  
 » n'en avoir point ; mais je lui dis que  
 » c'étoit à lui à apporter les siennes ,  
 » & à moi à le satisfaire. M. l'Abbé le  
 » pria d'abord de proposer ce qui étoit  
 » de plus contraire à nôtre tradition.

» M. de Launoy dit qu'il vouloit sça-  
 » voir auparavant , si je croyois tous les  
 » anciens actes des vies des Saints verita-  
 » bles , je lui répondis que non , qu'il y  
 » en avoit de supposez , d'interpolez , &  
 » & d'autres dont la foy étoit douteuse.  
 » Il demanda ensuite qu'est-ce que je  
 » croyois des Actes de Sainte Magde-  
 » laine ? je lui dis que je les croyois ab-  
 » solument faux ; mais que cela ne nous  
 » étoit nullement contraire ; & comme il  
 » fit là-dessus un grand éclat de rire ,  
 » j'ajoutai qu'ils avoient été falsifiez par  
 » ceux d'Autun , puisque sur la fin il y  
 » est parlé de la Translation des Reli-  
 » ques qui est supposee. Il dit ensuite  
 » qu'une tradition pour être universelle  
 » ne laisse pas d'être fausse , dequoi il  
 » apporta divers exemples , desquels il

conclud que l'universalité de la nôtre ne lui serroit de rien. Je répondis, « qu'outre les exemples qu'il apportoit, « il y en avoit quantité d'autres, mais « que l'universalité de la nôtre n'avoit « rien qui lui fut contraire quant à la « substance, & que cela suffisoit.

M. de Launoy croyant avoir cause gagnée, M. l'Abbé dit qu'il falloit un autre argument, puisque celui-là laissoit la chose indécise, M. de Launoy en fit un second, & dit que tous les peuples avoient dressé des Eglises à l'honneur des Saints, qui leur avoient les premiers prêché la foy, ce qu'il prouva fort au long, & que cependant il n'y avoit aucune Eglise Cathedrale, ou Metropolitaine en Provence, dédiée à Sainte Magdelaine, & que la plus ancienne Eglise, étoit celle de Sainte Magdelaine de la Ville d'Aix, bâtie depuis trois siècles. Je répondis que non-seulement en Provence, mais même dans tout le Royaume, il n'y avoit point de Metropole, ou de Cathedrale, bâtie en l'honneur de ceux qui avoient les premiers prêché la foy, comme il se voit par le catalogue de Cathedrales & des Metropoles de ce Royaume, que Papyre Masson a dressé; j'ajoutai que non-seulement l'an neuf cens, il y

2. vol.

avoit

» avoit en Provence des Eglises de Sainte  
 » Magdelaine , mais encoire dans le sixié-  
 » me siecle ; que Charles le Chauve faisoit-  
 » mention d'une Eglise de Sainte Mag-  
 » delaine , d'un Monastere de la Ville  
 » d'Arles ; mais même qu'il y avoit ap-  
 »arence , que ce Monastere étoit un de  
 » ceux qui étoient à Arles , du temps du  
 » Roy Childebert , & de Saint Aurelien,  
 » Archevêque d'Arles. Il nia que Char-  
 » les le Chauve eut jamais parlé dans ses  
 » Lettres patentes d'aucune Eglise de  
 » Sainte Magdelaine ; pour lors je me  
 » levai , & je cherchai dans la Biblio-  
 » theque le Livre de Bofeus , qui rap-  
 » porte ces Lettres Patentes. M. de Lau-  
 » noy éclatoit de rire , & me croyoit fore  
 » en peine ; mais comme il vit que j'étois  
 » fort assuré, il dit que si j'en trouvois, elles  
 » seroient supposées par quelques Moi-  
 » nes. Je lui répondis qu'elles ne seroient  
 » point supposées, & que si elles l'étoient,  
 » je me faisois fort de lui montrer que ce  
 » ne seroit pas par un Moine. Ayant trou-  
 » vé le livre , je le lui mis entre les mains.  
 » LaChartre en question commençoit par  
 » ces paroles , *Carolus Francorum , Ger-*  
 » *manorum , & Italarum Rex.* Il dit là-  
 » dessus que ces paroles en montroient  
 » évidemment la supposition , Charles le  
 » Chauve n'ayant jamais possédé ces trois  
 2. vol. Royau.

» Royaumes ; je lui repliquai que les  
 » Princes de ce temps-là , aussi bien que  
 » ceux du nôtre , pour posséder quelques  
 » Villes , ou quelques Provinces dans  
 » quelque Royaume se disoient Rois du  
 » tout , & qu'ainsi Theodoric , Roy d'I-  
 » talie est appellé par Cassiodore , son  
 » Secretaire , *Rex Galliarum* , quoiqu'il  
 » ne fut maître que de la partie de Pro-  
 » vence , qui est au-deçà de la Durance ;  
 » & comme il chicanoit là-dessus , je  
 » voulus prendre Myræus , qui rapporte  
 » diverses Chartres de Charles le Chauve,  
 » croyant qu'il y en auroit , qui commen-  
 » ceroient par les mêmes paroles ; mais  
 » M. l'Abbé me retint sur ma chaise , &  
 » dit à M. de Launoy d'apporter quel-  
 » que autre nullité. Celui-ci chicana  
 » sur le mot d'*Alodium* , disant que c'é-  
 » toit un mot recent , ce que je niai.

» Pour lors M. l'Abbé me tira douce-  
 » ment par la Robbe , & me dit com-  
 » ment je sçavois que cette Chartre ne  
 » pouvoit point être supposée par un  
 » Moine ; ce que je compris qu'il fit pour  
 » donner quelque satisfaction à M. de  
 » Launoy , qui paroissoit tout décon-  
 » certé ; je lui dis en riant que ces Let-  
 » tres Patentés ayant été dressées pour  
 » mettre les Archevêques d'Arles & de  
 » Vienne dans quelque accord touchant

la Primatie, il n'étoit nullement croyable que les Moines eussent quelque part en la supposition d'une Chartre, qui ne traitoit que des droits des deux Archevêchez, comme il se voyoit par sa lecture.

Ensuite dequoi M. de Launoy s'étant levé, comme si la dispute étoit finie, M. l'Abbé se jeta sur des discours généraux, de l'obscurité des anciens siècles. Il me souvint alors que feu M. l'Evêque de Vaison m'avoit dit autrefois, que M. le Cardinal Mazarin, menant un Ambassadeur dans sa Bibliothèque, & l'ayant vû d'un côté, & M. de Launoy de l'autre, il s'arrêta, & lui demanda s'il étoit du sentiment de M. de Launoy, touchant Sainte Magdelaine; à quoi ayant répondu que non, & ajouté que M. de Launoy changeroit de sentiment s'il avoit été en Provence, M. le Cardinal dit à M. de Launoy d'apporter la meilleure raison qu'il eut contre les Provençaux, & à M. de Vaison d'y répondre en peu de paroles: M. de Launoy s'excusoit, en disant qu'asseurement S. E. n'avoit pas tant de temps à perdre qu'il lui en falloit pour s'expliquer. S. E. lui dit qu'elle auroit patience.

M. de Launoy apporta un passage de Saint  
 ; 2. vol. Saint

» Saint Epiphane, le même qu'il rap-  
 » porte dans son traité sur Sainte Magde-  
 » laine, auquel M. de Vaison ayant très-  
 » bien répondu, M. le Cardinal lui fit  
 » present d'une belle montre, en pre-  
 » sence de diverses personnes de qualieé  
 » qui étoient dans la Bibliothèque, ou  
 » qui étoient à sa suite. M. de Vaison dit  
 » qu'il remercia M. de Launoy d'avoir  
 » été la cause de ce present, & lui offrit  
 » cordialement tous ses services; & qu'en-  
 » suite ayant eu grand commerce avec  
 » lui, celui-ci lui avoit écrit deux lettres,  
 » lorsqu'il étoit en Provence, par les-  
 » quelles il lui marquoit qu'étant dans le  
 » dessein de retracter son opinion, comme  
 » il le lui avoit promis à Paris, le Pere  
 » Theophile Renaud l'ayant mal-traité  
 » dans ses livres, il la vouloit soutenir  
 » plus fortement qu'auparavant, ajout-  
 » tant qu'il me feroit voir ces Lettres  
 » avant mon départ de Vaison, où je  
 » me trouvois pour lors; néanmoins il  
 » ne se souvint pas de me les montrer,  
 » ni moi de les lui demander; de sorte  
 » que comme je parlois avec M. de Lau-  
 » noy, il me souvint de cela; & m'ayant  
 » dit plusieurs fois qu'il ne croyoit pas  
 » qu'il y eut d'autres hommes de Lettres,  
 » qui fussent de mon sentiment, je lui  
 » répondis que M. l'Evêque de Vaison,

2. vol.

qui

DE DECEMBRE 1723. 1337

qui l'honoroit fort , en étoit persuadé ; «  
& comme il parloit à sa louange , je lui «  
dis qu'il étoit mon ami intime , & que «  
je l'allois voir quelquefois , parce qu'il «  
avoit des livres que je ne trouvois pas «  
ailleurs : surquoi M. de Launoy me «  
dit , si M. de Vaison vous a montré «  
quelques Lettres de moi , touchant «  
Sainte Magdelaine , elles sont suppo- «  
sées , car je ne lui ai jamais rien écrit «  
sur cela ; je lui repliquai qu'il ne m'en «  
avoit point montré , mais qu'il étoit «  
fort son ami & le mien , & que j'espé- «  
rois qu'il seroit un jour de nôtre senti- «  
ment , il répondit jamais. Je lui dis , «  
mais si vous trouviez des titres qui vous «  
y obligeassent , il me répondit qu'il ne «  
s'en pouvoit pas trouver. Après cela je «  
ne doutai plus qu'il n'eût écrit les Let- «  
tres en question , & que M. de Vaison , «  
dont je connoissois la candeur , ne «  
m'eût dit la verité ; car M. de Launoy «  
n'avoit que deux argumens , l'un tiré «  
de la negation , & l'autre de la suppo- «  
sition de tous les titres qu'on lui op- «  
posoit.

Je donnai connoissance de la Chartre «  
de Charles le Chauve à M. Bouche , «  
qui l'a inserée dans son livre , sans «  
faire mention de moi , comme il a «  
fait en tout le reste , dequoi néanmoins

2. vol.

je

» je me soucie fort peu ; je crois que  
 » M. de Vaison aura conservé les Lettres  
 » de M. de Launoy , le reste devoit être  
 » à S. Maximin , ou dans la Chambre  
 » des Comptes. L'acte de Pignan paroît  
 » être supposé , ou fabriqué sur quelque  
 » autre qu'on a supprimé. Enfin il n'y a  
 » point de doute qu'on n'ait obscurci  
 » cette tradition par des faits qui ne sont  
 » pas véritables , croyant que cela la  
 » soutiendrait. Je suis , Monsieur , &c.  
*Signé, Fr. Antoine Pagi.*

Vous ferez , Monsieur , vos réflexions  
 sur cette Lettre ; la première qui s'est  
 présentée à mon esprit , c'est qu'il seroit  
 à souhaiter que le P. Pagi , qui avec  
 beaucoup de lumières , avoit aussi beau-  
 coup d'amour pour la vérité , eut entre-  
 pris de traiter à fonds nôtre sujet : M. de  
 Launoy auroit eu en ce cas un advet-  
 saire digne de lui. Il n'a pas tenu au sça-  
 vant homme à qui la Lettre est écrite ,  
 qu'il ne l'ait fait ; mais tout occupé dès  
 ce temps-là de son grand ouvrage sur Ba-  
 ronius , dont le premier tome fut imprimé  
 à Paris en 1686. & dédié au Clergé  
 de France , qui assigna une pension à  
 l'Auteur , il ne peut jamais se distraire  
 de cet objet principal. Il mourut , pour  
 ainsi , dire la plume à la main , & dans la  
 recherche de la vérité le 6. Juin 1699.

2. vol.

laissant

DE DECEMBRE 1723. 133

laissant au P. François Pagi, son neveu, Religieux du même Ordre, le soin de l'édition entiere de cet ouvrage, qui a paru depuis, & tous ses Ecrits. Peut être s'y trouvera-t'il parmi ces écrits quelque chose qui aura rapport à ce sujet, & qui pourra l'éclaircir. D'ailleurs comme depuis la mort du P. Pagi, un autre sçavant a fait un traité sur cette matiere, dans lequel on rapporte une Chartre importante, qui avoit échapé aux recherches des précédens Ecrivains, vous pouvez, Monsieur, vous attendre de recevoir encore là-dessus une de mes Lettres. Je vous supplie, en finissant celle-ci, de vous souvenir toujours que je n'ai pris encore aucun parti sur cette matiere, & que je ne suis tout au plus que l'Historien d'une dispute qu'on ne peut bien éclaircir, qu'en la réduisant à de justes bornes. Je suis, Monsieur, &c.



2. vol.

PARA-



## P A R A P H R A S E

De l'Hymne des Anges.

*Gloria in excelsis, &c.*

## O D E.

(a) **D**Ans le séjour magnifique,  
 Où brille ta majesté,  
 Grand Dieu, qu'un nouveau Cantique,  
 Solemnise ta bonté;  
 Et que par toute la terre,  
 Justes en vôtre faveur,  
 La paix succède à la guerre,  
 Et le calme à la terreur.

(b) Nous te louions, Roy des Anges,  
 Penetrez de tes bienfaits,  
 Nous faisons de tes louanges,  
 Le comble de nos souhaits;

(c) Du Gange jusqu'à la Seine

(a) *Gloria in excelsis Deo, & in terra, &c.*

(b) *Laudamus te.*

(c) *Benedicimus te.*

2<sup>e</sup> Vol.

Tou

Ton nom puisse être beni,  
 Nôtre plus sensible peine,  
 Est d'en voir l'éclat terni.

Quoique ta gloire suprême,  
 A couvert des changemens,  
 (a) Demeure toujours la même,  
 Malgré nos déreglemens;  
 Si pourtant un culte sage,  
 Peut annoncer ton honneur,  
 Nous t'honorons de l'hommage,  
 Et de l'esprit & du cœur.

(b) Grand Dieu ! de ta gloire immense,  
 Qui peut fonder l'Océan ?  
 Devant toi nôtre substance,  
 N'est qu'un fétu, qu'un neant ;  
 Parois grand par ma bassesse,  
 Et que mon infirmité,  
 Fasse éclater ta noblesse,  
 Ta grandeur, ta dignité.

(a) *Adoramus te.*  
*Glorificamus te.*

(b) *Gratias agimus tibi, propter, &c.*

2. vol.

Dieu

(a) Dieu fecond , pere ineffable ,  
 Qui de toute éternité ,  
 Produis ton Verbe adorable ,  
 En contemplant ta beauté ;  
 Monarque de l'empyrée ,  
 Où dans un fleuve de paix ,  
 Des Saints la troupe enyvée ,  
 Regne avec toi pour jamais

(b) Jésus-Christ, Verbe du Pere,  
 Fils unique égal à lui ,  
 Qui pour fléchir sa colere ,  
 Nais parmi nous aujourd'hui ;  
 Tu deviens ce que nous sommes ,  
 Tu fais de nous tes égaux ,  
 Tu connois le sort des hommes ,  
 Sois donc touché de nos maux.

(c) Bien-tôt sur un bois infame ,  
 Vraiment homme de douleurs ,

(a) *Domine , Deus , Rex , &c.*

(b) *Domine , Fili unigenite , Jesu Christe ,  
 qui tollis , &c.*

(c) *Qui tollis peccata mundi suscipe , &c.*  
 2. Vol. Tu

Tu nous soutrais à la flâme,  
 En mourant pour nous pecheurs ;  
 Pardonne à des creatures,  
 Pour qui tel fut ton amour,  
 Qu'aux plus cruelles tortures,  
 Il résiste dans ce jour.

(a) Etonnez-vous, Ciel & terre,  
 Jesus-Christ ressuscité,  
 Souvre au travers de la pierre,  
 Un chemin inusité ;  
 Déjà son œuvre parfaite,  
 Il s'éleve dans les airs,  
 Et va s'asscoir à la droite,  
 Du Maître de l'univers.

(b) O toi, vainqueur admirable,  
 De la mort & des Enfers,  
 Toi dont le bras secourable,  
 Nous sauva, brisa nos fers ;  
 Quand nôtre ingrate malice,  
 Armera Dieu contre nous,

(a) *Qui sedes ad dexteram Patris,*

(b) *Miserere nobis,*

2. vol.

Dé-

Défends-nous de sa justice ,  
 Seigneur , détournez ses coups ,

(a) Que nôtre ardente priere ,  
 S'éleve à toi , Jesus-Christ ,  
 Qui dans la gloire du Pere ,  
 Seul avec le Saint-Esprit ;  
 Sous ta divine puissance ,  
 Vois tout ployer en tous lieux ,  
 Seul Saint , seul grand par essence ,  
 Sur la terre & dans les Cieux .

(a) *Quoniam tu solus Sanctus , &c.*

Fr. Felix Carme.



**FESTE DONNE'E A PARIS ,**  
*Par M. l'Ambassadeur de Portugal.*

**L**A Fête donnée à Paris , par Dom  
 Loüis Dacunha , Ambassadeur de  
 Portugal , à l'occasion de la naissance  
 d'un quatrième fils de S. M. P. a com-  
 mencé le 21. Novembre de la presente  
 année. Ce Ministre, n'est jamais entré  
 plus volontiers dans les vûes du Roy , son  
 maître , qui est né si magnifique ; aussi  
 n'a-t'il rien omis de tout ce qui pouvoit  
 2. vol. faire

DE DECEMBRE 1723. 1345

faire éclater son zele aux yeux d'une nation, dont il a tant de lieu d'être satisfait depuis trois ans qu'il réside à Paris.

La disposition des lieux qui s'est trouvée favorable, a été secondée de tout ce que l'industrie pouvoit y ajouter. Au rez de chaussée d'un bâtiment qui contient une premiere & une seconde anti-chambre, quatre belles chambres, quatre cabinets, & un salon au milieu du corps de logis, lequel est dans le goût de celui de Marly, on avoit adossé une galerie de charpente, où l'on entroit par le milieu des appartemens.

Cette galerie avoit 55. pieds de long & 28. de large. Dimensions qu'on avoit prises avec attention, à cause des tables & des buffets qu'il devoit y avoir; elle a été construite sur pilotis pour faire un plein pied aux appartemens, auxquels on avoit joint d'un autre côté un large corridor construit comme la galerie, lequel communiquoit à une sale qui aboutissoit à un autre corridor aussi de charpente & sur pilotis, que terminoit une piece fort vaste. Cette même galerie avoit douze grandes croisées, disposées en tous sens, & deux portes vitrées, pour la commodité des services.

La décoration de la galerie consistoit en six tableaux allegoriques à tout ce

2. vol.

E qui

qui a raport à la bonne chere, & aux Jeux.

Ces six grands sujets étoient de la composition des plus habiles Maîtres, & faits exprès pour la Fête. On voyoit dans les trois premiers, Diane, Thetis & Pomone, & une très grande abondance de Gibiers, de Poissons & de Fruits. Dans les trois autres, Comus, Dieu des Festins, Momus celui de la conversation enjouée, & Terpsicore, Muse de la Danse. Cette galerie devoit être la principale salle de Bal.

Le reste des ornemens de ce lieu consistoit en six beaux trumeaux de glace cantonnez de Damas cramoisi ; les quatre angles de la galerie étoient ornez du même Damas, & contenoient quatre excellens tableaux. La frise & les lambris étoient peints en blanc, & en or, ainsi que le plat-fond, & le plancher caché par des tapis de Turquie. Dans le même lieu étoient huit lustres à douze bougies chacun, lesquels formoient des reflets dans les glaces, les croisées étoient toutes garnies de rideaux cramoisis.

Le reste des appartemens qui sont tous à la moderne, & avec des cheminées, & des trumeaux de glace, étoit meublé de deux tentures de tapisserie des batailles d'Alexandre, en grand, d'après le

DE NOVEMBRE 1723. 1347

fameux M. le Brun, qui est une des plus magnifiques qu'il y ait à Paris, de deux autres tentures des travaux d'Hercule d'après Raphaël, & de deux autres qui représentent les Femmes Illustres : ouvrage rare & excellent. Le salon qui est au centre de l'Hôtel est tout lambrissé, peint en blanc, rehaussé de filets d'or, & de médaillons, ouvert par 4. grandes portes qui communiquent aux appartemens, à la cour, & au jardin, & garni de quatre grands tremaux de glace, avec quatre tables de marbre au-dessous, chacune accompagnée de deux guéridons dorez qui soutenoient des girandoles, & au milieu un grand lustre de cristal à la façon d'Angleterre.

En sortant des appartemens on entroit dans le premier des corridors, dont on a parlé ; il étoit très-bien tapissé, orné de plaques à bougies, & de trois gros lustres ; il donnoit dans le salon destiné aux rafraîchissemens pour le Bal, où étoient des tables & des gradins garnis de girandoles, & de corbeilles jusqu'au plat-fond ; on alloit delà au deuxième corridor, décoré comme le premier, & il conduisoit à un grand salon oblong, aussi tapissé, éclairé de trois gros lustres, & garni d'un orchestre de symphonistes. Toute cette enfilade composoit près de

80. toises de plein pied, ce qui a paru une chose assez extraordinaire, quoiqu'elle ait à peine suffit à l'affluence du monde, qui est venu prendre part à la Fête, pour laquelle la Cour & la Ville avoient marqué un égal empressement.

La façade de l'Hôtel étoit décorée des armes de Portugal & d'Autriche, de devises sur le Roy, sur l'accouchement de la Reine, sur le caractère de leurs Majestez, sur le Prince né nouvellement, & sur toute la Maison Royale. Vis-à-vis cette façade en dedans de la cour, il y avoit d'autres devises sur la nation Portugaise, & sur l'Ambassadeur qui donnoit la Fête. Les côtez de la Cour étoient ornez de figures dorées & symboliques par rapport au Roy; entre autres on y voyoit Astrée, Themis, Jupiter & Apollon. La cour étoit éclairée par une grande quantité de terrines, principalement autour des cartouches qui contenoient les devises; il fallut substituer ces terrines aux lampions, à cause du mauvais temps qu'on avoit lieu de craindre. Voici l'explication des devises.

Pour le Roy de Portugal, le Soleil qui parcourt sur son Char les quatre parties du monde, où ce Monarque a des Etats.

DE NOVEMBRE 1723. 1349

IRRADIATQUE, BEATQUE.

L'accouchement de la Reine, marqué par une Aurore brillante qui montre les vifs rayons d'un Soleil Levant.

SPONDETQUE SERENA SERENUM.

La pieté du Roy, & son goût pour les Sciences, sont designez par une Lampe allumée.

STUDIIS INSERVIT ET ARIS.

Le bonheur du même Prince dans ses enfans, & sa tendresse à leur égard se trouvent exprimez par cinq Fleuves, dans lesquels le Soleil se peint.

DIGNA PHŒBI SPECULA.

Le caractère de la Reine, marqué par un de ces vases, qui ne peuvent rien souffrir de veneneux.

DISRUMPET POTIUS QUAM PRAVO  
EVASERIT HOSPES.

Le Prince du Bresil, les trois Infans, & l'Infante, dont la Reine est mere, sont representez par une branche d'Oranger, chargée de cinq belles Oranges.

HAUD ALIOS ARBOR VALET  
HESPERIDUM EDERE FOETUS.

L'Horoscope du Prince né nouvellement, figuré par un jet d'eau, qui commence à s'élever avec force.

PAR FONTI UNDE FLUIT SUBLIMES  
TENDET AD AURAS.

Pour le même, un Arbrisseau qui se fait distinguer parmi plusieurs arbres.

FLORUM, FRUCTUUMQUE ET HOSPI-  
TALIS UMBRÆ CREMENTUM.

La Maison Royale de Portugal est représentée par un beau Lis, dont les fleurs sont de couleur d'or.

EXTERNO MANDATA SOLO, NEC  
DEGENER USQUAM  
REGIA FRANCORUM PLANTA.

La fécondité de cette Maison est exprimée par un bouquet d'onze gros brillans, à cause du nombre des personnes augustes qui la composent.

GEMMARUM QUID SIT COPIA  
TALIUM?

L'établissement de l'Académie Royale d'Histoire à Lisbonne, est marqué par le Soleil qui darde ses rayons sur une montagne où ils produisent de l'or.

DE DECEMBRE 1723. 135

ASPECTUS NON DITIOR EXITUS  
EXTAT.

Les Portugais , modernes Pheniciens ,  
qui dans l'ancien & le nouveau monde ,  
ont établi un florissant commerce , &  
fait de grandes conquêtes , font dépeints  
par un vaisseau richement chargé , &  
armé puissamment.

HOSTES FRANGAM , VEL AMICA  
FOVEBO.

Le gouvernement de Portugal , fondé  
sur l'amour des peuples à l'égard du Sou-  
verain , & l'attachement du Souverain  
aux peuples , est figuré par une ruche  
d'abeilles , dont un essain suit leur Roy  
& laisse voir tous les travaux qu'elles ont  
fait à la Ruche.

REGIS POPULIQUE CURÆ,  
ET CHARITATIS MUTUÆ EFFECTUS.

La conduite de Dom Louïs Dacunha  
dans les negociations , & ambassades où  
il est employé depuis 26. ans , est ex-  
primée par une Pendule.

CONTINUIS , MIRASQUE IN PUBLICA  
COMMODA VERGIT ,  
MOTIBUS.....

Le caractere d'esprit de son Excellence  
2. vol. E iij est

est désigné par une riche étoffe parfaitement ouvragée.

MATERIE RESPONDET OPUS.

La fête commença par le dîner, où furent invitées plus de 120. personnes parmi tout ce qu'il y avoit de plus considérable à la Cour, & à la Ville, sans omettre aucun Ministre Etranger, & differens Chefs de la Magistrature: Quatre tables furent servies également, & à la fois, la délicatesse ni ceda point à la magnificence. Les plats furent portez par soixante Suisses de la Garde du Roy. Le repas dura jusques dans la nuit avec le service des liqueurs, &c.

Le sur-lendemain Madame la Duchesse, Mesdemoiselles de Charolois & de Clermont, Madame la Princesse de Carignan, & quarante Dame de la premiere distinction se rendirent sur le soir à l'Hôtel, parées avec une grande magnificence; elles se mirent à tables à huit heures & demie, y demurerent trois heures, & furent servies par les Seigneurs; ce qui formoit un spectacle le plus varié, & le plus beau qu'on pût voir. Madame la Duchesse invita M. l'Ambassadeur, & M. l'Envoyé de Portugal de s'asseoir à la table; mais ces

2. vol.

réser-

DE DECEMBRE 1723. 1353

réserverent comme les autres pour servir les Dames. Ce souper fut servi à plats presque continuellement relevés ; au souper succederent deux grandes tables de Faraon , & une de Beribi , & à minuit Mademoiselle de Charolois ouvrit le Bal , dont le cercle-offrit d'abord un très-beau coup d'œil. Il y vint dans la suite près de trois mille Masques. Il y eut outre le lieu dont il a été parlé , pour les rafraîchissemens , un cabinet où étoit une collation toute en glace , en fruits , & en confitures , servie avec des porcelaines très-fines , & des cristaux d'Angleterre. Cela avoit été ménagé pour les Dames , & pour les personnes d'un certain ordre. Le Bal ne finit qu'après de huit heures. On dansoit en quatre endroits différens , & on avoit eu tous les violons de l'Opera , & ceux de la Comédie Italienne. La magnificence du souper fut suivie de celle des rafraîchissemens pour le Bal. Il s'y est consommé quinze cens bouteilles de différentes liqueurs fraîches , quatre muids de vin de Bourgogne & de Champagne ; on y a servi toutes sortes de liqueurs fortes avec le Caffé , & le Chocolat , & tous les vivres solides qu'on peut désirer en semblables occasions. Mais ce qui a dû mettre le comble à tout ce qu'on a fait pour contenter ceux qui ont

2. vol.

E. v. assisté

assisté à cette fête , c'est l'attention pleine de joye , & de politesse , que son Excellence n'a jamais cessé de marquer à tout le monde , & durant un temps si considerable.



## R E P O N S E A M. C \* \* \* \*

**D**U danger que j'ai craint , un reste d'épouvante

En t'écrivant , ami , me rend la main tremblante ;

Je ne sçai point parler le langage des Dieux ,  
Et ma timide voix pourroit s'expliquer mieux ,  
Si tout d'un coup rempli de ton heureuse audace ,

Comme toi je montois au sommet du Parnasse.

Il est vrai que passant près du sacré Vallon ,  
J'ai trouvé par hazard un Suivant d'Apollon ,  
Qui sans trop se fier à sa veine sterile ,  
Va me tirer , s'il peut , d'un pas si difficile :

Il te dira pour moi que dans mes entretiens ,  
J'ai souvent regretté le doux charme des tiens ;  
Et que d. e. renvoie la flatteuse esperance ,

DE DECEMBRE 1723. 135

Contre tous mes ennuis soutenoit ma confiance.

Enfin je ne crains plus pour ces précieux jours,

Dont aux dépens des miens j'allongerois le cours ;

Au plus affreux des maux j'ai vûe ma mere en proye,

Et sa santé me rend mon repos & ma joye.

Rien ne manque à mes vœux que les heureux momens,

Où je pourrai jouir de tes embrassemens ;

Alors nôtre amitié si vive & si connue

Dans tes yeux, dans les miens, paroîtra toute nue ;

Mais pour n'en point troubler la charmante douceur,

Hâte-toi de calmer ton esprit & ton cœur,

Sur tout des vains regrets il faudra te défendre,

Et sous un fils Chrétien cacher un fils trop tendre ;

Pere & mere asservis à la commune loi,

A la fleur de tes ans éclipez devant toi ;

De l'Estre souverain t'annoncent la puissance,

Tu lui dois le tribut de ton obéissance ;

En benissant la main dont tu sentis les coups,

Songe qu'il t'a frappé sans cesser d'être doux :  
Honneurs , esprit , vertu , sçavoir , amitié  
tendre ,

Tu perdis tout alors , Dieu te sçaura tout  
rendre ;

S'ils partageoient entr'eux des talens infinis ,  
Déjà nous les voyons en toi seul réunis.

*Le 17. Novembre 1723.*

*Mort & Obseques de Monsieur le Duc  
d'Orleans.*

**I**L ne nous a pas été possible de mettre dans le dernier Mercure les détails qui concernent feu Monsieur le Duc d'Orleans ; nous allons y suppléer , sans prétendre pourtant écrire tout ce que le mérite supérieur de S. A. R. exigeroit de nous dans cette triste conjoncture. Son panegirique est réservé pour des plumes éloquentes qui rendront à sa mémoire les honneurs qui lui sont dûs.

Le 2. Decembre vers les sept heures & demie du soir , Philippe , Petit-Fils de France , Duc d'Orleans , de Valois , de Chartres , de Nemours & de Montpensier , Regent du Royaume pendant la

DE DECEMBRE 1723. 1357

minorité du Roy, mourut dans son appartement au Château de Versailles, d'une attaque d'apoplexie, âgé de quarante-neuf ans, & quatre mois. Ce Prince étoit né à S. Cloud le 2. Aoust de l'année 1674. Il étoit fils de feu Monsieur, Philippe de France, Duc d'Orleans, frere unique du Roy Louis XIV. mort à S. Cloud le 9. Juin 1702 & de Madame Elizabeth-Charlotte de Baviere, morte le huit Decembre 1722. Le 18. Fevrier 1692. il avoit épousé Marie-Françoise légitimée de France, fille du feu Roy.

Les premieres années de la vie de Monsieur le Duc d'Orleans, occupées tantôt par sa valeur, & tantôt par son goût exquis pour les Arts & les Sciences, ont annoncé ses grandes qualitez que le temps & les occasions ont ensuite développées, & fait connoître au public. Son courage a commencé une carrière dignement remplie aux batailles de Stenkerque & de Nerwinde. En 1706. il eut le commandement des armées d'Italie, & se signala dans cette campagne une prudence égale à sa valeur. Le Roy Louis XIV. l'envoya ensuite en Espagne, où la prise de *Lerida* & de *Tortose*, & d'autres actions brillantes lui acquirent une gloire immortelle.

2. vol.

Après

Après la mort du feu Roy la Regence du Royaume lui fut déferée. Titre dû à sa naissance, & qu'il meritoit par ses talens qu'il fit bien-tôt éclater dans un poste si éminent qui attiroit sur lui les regards de toute l'Europe. Il y maintint la paix établie sous le Regne precedent, & l'affermir par de nouveaux traitez. Il forma entre la France & l'Espagne l'auguste union qui fait aujourd'hui la plus chere esperance de ces deux grandes Monarchies. Le Roy touché du zele infatigable de Monsieur le Duc d'Orleans, & de l'application qu'il avoit eu pour le bien de son Etat pendant sa minorité, le pria quand il fut déclaré majeur de lui continuer ses conseils. Et quelque temps après Sa Majesté le pria encore de se charger des fonctions de la Charge de Premier Ministre.

Il est impossible de peindre exactement un merite aussi vaste que celui de Monsieur le Duc d'Orleans, protecteur des Arts; il les connoissoit comme les Artistes les plus experimentez, il étoit rempli des affaires les plus serieuses, sans rien perdre des graces d'une affabilité, qui le caractérisoit particulièrement.

Ce Prince avoit dîné le jour de sa mort, contre sa coutume; il travailla plus d'une heure après le dîné. Il rentra

DE DECEMBRE 1723. 1359

vers les six heures dans son cabinet, où il tomba en apoplexie peu de temps après, & quelque secours qu'on pût apporter il ne donna aucun signe de vie, pendant près d'une heure que dura son accident. On le saigna à plusieurs reprises, & on lui tira quelques palettes de sang. Il expira vers les sept heures & demie.

Madame la Duchesse d'Orleans, qui étoit accourue à la premiere nouvelle de cette funeste attaque, fut ramenée dans son appartement, pénétrée de la plus vive affliction. M. le Duc de Chartres qui étoit à Paris, arriva à Versailles vers les 9. heures.

Le 3. Decembre à six heures du matin, son corps fut porté du Château de Versailles à celui de S. Cloud, où il fut vu à visage découvert, jusqu'au quatre après-midy qu'il fut embaumé, & mis le 5. dans un cerceuil au milieu d'une Chapelle ardente, avec les ceremonies accoutumées. On y a célébré des Messes jusqu'au 16. sur deux Autels dressés exprès. Plusieurs Prélats ont assisté aux prières qu'on y a faites pour le repos de l'ame de S. A. R.

Le 4. le Roy alla voir, à l'occasion de la mort de Monsieur le Duc d'Orleans, Madame la Duchesse d'Orleans, M. le Duc de Chartres, Mademoiselle

2. vol.

de

de Châtres, Madame la Duchesse, Madame la Princesse de Conti, première Douairière, & Madame la Duchesse du Maine.

Le corps de S. A. R. fut exposé dès le Dimanche à 4. heures du soir. Tout le Château de S. Cloud étoit tendu de noir, sçavoir,

La seconde grille tendue de 4. lez de tenture, chargée de deux lez de velours, & d'une grande armoirie, & la grille des Gardes de la Porte de même.

La façade du grand escalier, tendue dans toute sa longueur à dix lez de tenture, deux lez de velours, & six grandes armes. Le grand escalier, tendu du haut en bas avec 30. plaques; la face de la salle des Gardes tendue de deux lez de velours, & la salle des Gardes entièrement tendue du haut en bas avec deux Lustres. Toutes les portes étoient tendues de deux lez de velours.

De la salle des Gardes on entroit dans la chambre dite des Buffets, qui étoit entièrement tendue, éclairée par un Lustre; la pièce d'après, qui est la salle à manger, étoit aussi entièrement tendue avec deux Lustres, ainsi que l'anti chambre, & la chambre.

On entroit ensuite dans la salle du départ, qui étoit entièrement tendue avec

DE DECEMBRE 1723. 1367

plafond & tapis de pied ; trois estrades & un dais de velours , sous lequel étoit le corps de S. A. R. avec un parement de velours à la tête , chargé de 4. armoiries. Au pourtour de cette salle regnoient deux lez de velours , chargez d'armoiries , 54. chandeliers d'argent sur les estrades , avec des armes au luminaire. Deux Autels avec chacun six chandeliers & une Croix , avec des armes aux cierges , un parement de velours , soubassement & marche-pied à chacun , avec 4. armoiries.

On avoit placé sur le cercueil , la Couronne , avec les Coliers des Ordres du S. Esprit , & de la Toison d'Or , sur des carreaux de velours couverts de crespes.

Six torcheres étoient placées dans cette salle , chargées chacune d'une girandole garnie de bougies. On voyoit sur des sieges ployans le Clergé , Feuillans & Capucins , &c.

Le Parlement & les Cours Superieures ont été par députez jeter de l'eau-benite sur le corps de Monsieur le Duc d'Orleans , ainsi que les Prélats , & autres Seigneurs.

Le 8. M. le Comte de Charolois , Prince du Sang , nommé par le Roy , pour aller , de la part de Sa Majesté , jeter de  
2. vol. l'eau-

l'eau-benite, sur le corps de feu Monsieur le Duc d'Orleans, se rendit au Château de S. Cloud dans un Carosse du Roy, accompagné du Duc de Gelvres, du Marquis de Beauveau, qui devoit porter la queue du Manteau de ce Prince, & du Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies. Il étoit précédé d'un détachement des Cent-Suisses de la Garde du Roy, & suivi d'un détachement des Gardes du Corps de Sa Majesté. Il fut reçu à la descente du Carosse par M. le Duc de Chartres, accompagné du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, & des principaux Officiers de la Maison de feu Monsieur le Duc d'Orleans.

M. le Comte de Charolois après s'être acquitté de la triste fonction dont il étoit chargé, fut reconduit avec le même ceremonial qui avoit été observé à son arrivée, & retourna à Versailles.

Le 9. au soir, on porta le cœur de Monsieur le Duc d'Orleans, du Château de Saint Cloud à l'Abbaye Royale du Val de Grace. Le Comte de Clermont, Prince du Sang, nommé par le Roy pour faire les honneurs de la ceremonie y assista, accompagné du Duc de Montmorency, & des principaux Officiers de la Maison de S. A. R. Le cœur fut porté par le Premier Aumônier. La mar-

DE DÉCEMBRE 1723. 1369

che, qui se fit en cet ordre, étoit précédée de 50. cavaliers portant des flambeaux.

Un Ecuyer avec deux Pages, les Officiers de la Garderobe de quartier, & ceux de la Chambre en longs Manteaux & chevaux caparaçonnez. Le carosse du Duc de Montmorency, un carosse de M. le Comte de Clermont, le second carosse du corps de Monsieur le Duc d'Orleans, 24. Pages à cheval avec des flambeaux, leur Gouverneur derrière. Deux Ecuyers & un Ecuyer de main, 24. Suisses sur les aîles avec des flambeaux. Le carosse du corps, dans lequel étoit le premier Aumônier, portant le cœur, M. Louis de la Vergne Montemar de Tressan, Evêque de Nantes, nommé à l'Archevêché de Rouen, le P. du Treux, Jesuite, Confesseur, le Maître de l'Oratoire, M. Alphonse François, Abbé de Simiane, le Maître de la Chapelle, M. Jean-Baptiste Pajot de Dampierre, & M. le Curé de S. Cloud. Ce carosse étoit drapé, & attelé de huit chevaux caparaçonnez en moire d'argent. 30. valets de pieds portoient des flambeaux autour de ce carosse, qui étoit suivi de 60. Gardes du Corps de S. A. R. leurs Officiers aux portieres du carosse. A la tête des chevaux marchoient le Mar-

2. vol.

quis

quis de Dreux, Grand-Maître des Cere-  
monies, M. des Granges, Maître des  
Ceremonies, & M. de Bourlemaque,  
Aide des Ceremonies.

Dans le second carosse étoit le Comte  
de Clermont, Prince du Sang, le Duc  
de Montmorency, le Premier Ecuyer,  
le Capitaine des Gardes, le Premier Gen-  
tilhomme de la Chambre. Au troisiéme  
carosse, le Premier Maître-d'Hôtel, le  
Chambellan ordinaire, & deux autres  
Chambellans, &c.

L'Archevêque de Roien, Premier  
Aumônier présenta le cœur à Madame  
l'Abbesse du Val de Grace, & prononça  
ce discours:

### MADAME,

*Notre douleur, le lugubre appareil  
qui nous environne, vous annonce ce qui  
nous fait troubler la tranquillité de votre  
retraite; nous venons dans ce saint Tem-  
ple, monument de la pieté d'une grande  
Reine, y porter ce reste précieux d'un de  
ses descendans, & y déposer pour toujours  
le cœur de très-haut, très-puissant, très-  
illustre Prince, Monseigneur, Philippe,  
Duc d'Orleans, petit-Fils de France. Vous  
avez reçu, Madame, pendant sa vie  
des marques sinceres de sa plus tendre  
affect.*

DE DECEMBRE 1723. 1365

*affection : convaincu de la Sainteté & de la regularité de vôtre Maison , il vous avoit confié l'éducation des Princeses ses filles.*

*Il n'est plus , & ce Heros , le modele des plus grands Souverains , & du plus parfait de tous les sujets , ce Heros qu'on peut regarder comme le pere de la Patrie , & l'arbitre de toute l'Europe , ne peut plus rien , & a besoin de vos prieres. Il vous les demande par mon ministere.*

*Prosternées aux pieds des Autels , Vierges saintes , invoquez le Dieu des misericordes , & obtenez que celui dont nous pleurons la mort vive éternellement dans la gloire.*

Madame l'Abbesse , à la tête de sa Communauté , répondit d'une maniere très-touchante , & très-dignement à ce Discours.

La porte de la cour de cette Abbaye étoit tendue de six lez de tenture ordinaire , & deux lez de velours , avec trois grandes armoiries. La porte du Monastere avoit une pareille décoration. Pendant les Discours on déposa le cœur sur une credence dressée à l'entrée du Cloître , où il y avoit quatre chandeliers , & quatre armes. Le vestibule , les deux Cloîtres & les deux escaliers étoient ten-

du à deux lez. Le Vestibule & l'avant-Chœur étoient tendus du haut en bas. Le Chœur tendu à six lez, avec deux lez de velours, des tapis de pied, & trois estrades. Le luminaire étoit composé de 30. chandeliers autour du Dais, avec des armes aux cierges, de 60. chandeliers sur les corniches des stales sans armes, & 24. chandeliers sur l'Autel, avec des armes.

Le cœur fut porté, après les ceremonies accoutumées, dans la Chapelle de Sainte Anne, & déposé sur une credence préparée, avec des cierges armoriez.

Les armes de Monsieur le Duc d'Orleans sont de France, brisé en chef d'un Lambel d'argent à trois pendans, l'Ecu entouré & accolé du colier des ordres du Roy, & de la Toison d'Or, timbré & sommé de la Couronne de Prince du Sang, qui est d'or, rehaussée de huit fleurs de lys de même.

Le Jeudi 16. Décembre le corps de Monsieur le Duc d'Orleans, fut transporté du Château de S. Cloud, en l'Abbaye Royale de Saint Denis. Le Convoy passa par Paris avec une pompe très-magnifique. La marche commença à Saint Cloud à six heures du soir dans l'ordre suivant. Un détachement du Guet à cheval, cent Pauvres vêtus de drap gris

DE DECEMBRE 1723. 1367

à pied portant des flambeaux, les Garçons d'Office & les petits Officiers au nombre de 60. à pied avec des flambeaux, cinquante Officiers des Offices, Garderobe & Chambre en manteau long, montez sur des chevaux caparaçonnez de deuil, les Pages de la Grande & Petite Ecurie du Roy, ceux de S. A. R. les Suisses & un grand nombre de Valets de Pieds, portant tous des flambeaux; le carosse des Ecuyers du Prince de Conti, nommé par le Roy pour faire les honneurs, entouré de ses Valers de Pied, avec des flambeaux, les Cent Suisses de S. A. R. avec leurs Officiers à la tête, portant la Hallebarde la pointe en enbas, leur tambour couvert d'un cresp. Les Herauts d'Armes, le Grand-Maitre, le Maitre & l'Aide des Ceremonies: le Chariot mortuaire, couvert d'un grand Poële, dont les Aumôniers de S. A. R. tenoient les coins, attelé de 8. chevaux caparaçonnez, & suivi du Marquis d'Etampes, Capitaine des Gardes du Corps, & du Chevalier de Biron, Premier Ecuyer, tous deux à cheval. Ce dernier à gauche, l'Ecuyer de quartier derriere lui, les Officiers des Gardes du Corps placez immediatement. Douze Gardes du Corps de S. A. R. qui avoient servi à mettre le corps sur le Chariot, en grand

2. vol.

deuil

deüil à cheval, avec des flambeaux.

Le carosse du Prince de Conti, accompagné du Duc de Retz, & des principaux Officiers de Monsieur le Duc d'Orleans. Ce carosse étoit précédé de douze Pages du Prince de Conti, à cheval, portant des flambeaux, le carosse du Conseil, & celui du Comte d'Argenson, Chancelier de la Maison, & Garde des Sceaux de Monsieur le Duc d'Orleans, où il étoit en habit de ceremonie. Un carosse à cinq places pour le Clergé; sçavoir, le Premier Aumônier de S. A. R. le Pere du Trevoux, Confesseur, les Maîtres de la Chapelle & Oratoire, & le Curé de S. Cloud. Un carosse de la Garderobe, portant les Pièces d'honneur; sçavoir, la Couronne, le Colier de l'Ordre du S. Esprit, & celui de la Toison d'Or. Le carosse des Premiers Gentilhommes de la Chambre, celui du Premier Veneur, M. François du Prat de Barbançon, & deux Chambellans; celui du Premier Maître-d'Hôtel, M. Edme-François de Turmenyes de Montigni, &c. tous les carosses étoient drapés. Cette pompeuse & funebre marche étoit terminée par les Gardes du Corps de Monsieur le Duc d'Orleans, portant des flambeaux, & les marques de deüil, pratiquées en ces occasions.

DE DECEMBRE 1723. 1359

Le Convoi passa dans la rue S. Honoré vers les onze heures du soir, au son de toutes les Cloches. Le Clergé des Paroisses & des Communautéz Religieuses, qui se trouverent sur son passage, se presenta à la porte de l'Eglise avec des cierges & l'eau-benite, & on dit les Prières ordinaires. Le Curé de S. Eustache avec son Clergé vint jusqu'au bout de la rue des Prouvaires.

Le Convoi arriva à deux heures après minuit à l'Abbaye Royale de S. Denis. L'Evêque de Nantes, nommé à l'Archevêché de Roien, Premier Aumônier de Monsieur le Duc d'Orleans, fit la ceremonie de la presentation du corps, & adressa un Discours au Grand-Prieur de l'Abbaye, qui le reçût à la tête des Religieux. Le corps fut ensuite porté dans la grande Chapelle qui est au-dessus du Chœur, pour y rester en dépôt jusqu'au service solemnel qui se fera le jour de l'inhumation. M. Poncet de la Riviere, Evêque d'Anger est nommé pour prononcer l'Oraison Funebre.



*EXPLICATION de la seconde Enigme  
du mois de Novembre dernier.*

**Q**ui sibi fingit opes nummis fallacibus  
audet.

*Flebilis ipse sibi fingere fata crucis.*



*PREMIERE ENIGME.*

**J**E suis un composé que tout le monde  
craint,

Les jeunes, & les vieux, le pecheur, l'hom-  
me saint;

On a beau m'exposer en vente,

Jamais personne je ne tente,

Et quand on a besoin de moi,

C'est toujours à regret, & faute d'esperance;

Enfin aucun mortel à ma triste apparence

Ne me regarde sans effroi.

*SECONDE ENIGME.*

**J**E suis d'invention nouvelle,

Mon nom n'est pourtant pas nouveau,

Je sçais en apparence ajuster au niveau,

2. r. pl.

La

La femme grosse & la pucelle ;  
 En Province comme à la Cour ,  
 Mon art a paru nécessaire ,  
 Pour répandre un nouveau mystere ,  
 Sur les mysteres de l'amour.  
 Le temperament le plus sage ,  
 Après avoir bien combattu ,  
 A la faveur de mon usage ,  
 Fait souvent brèche à sa vertu.  
 Le beau sexe plein d'inconstance ,  
 M'inventa pour s'orner, contenter ses desirs ,  
 Et cacher à la médifance ,  
 Le revenu de ses plaisirs.

On donnera le mois prochain l'expli-  
 cation des cinq Enigmes contenues dans  
 les deux volumes de ce mois.





## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DES BEAUX ARTS, &amp;c.

**L**A LEGENDE de Maître Pierre Faifeu, mise en vers par *Charles Bourdigné*. A Paris, de l'Imprimerie d'Ant. Urb. Coustelier 1723. vol. in 12. de 198. pages, sans compter la table, & une Lettre de l'Editeur à M. Lancelot, Secrétaire du Roy, & de l'Académie des Belles Lettres, par laquelle on apprend que Charles de Bordigné ou Bourdigné, natif d'Anjou, Auteur de la Legende de Maître Pierre Faifeu, florissoit à Angers en 1531. qu'il ne faut pas confondre avec Jehan Bourdigné, Auteur des Chroniques d'Anjou.

A la suite de la Legende de Maître Pierre Faifeu, on a fait imprimer quelques Pièces choisies de *Jehan Molinet*, Chanoine de Valenciennes, qui vivoit dans le quinziesme siecle, & qui est mort fort âgé en 1507. C'est le même Jehan Molinet qui a donné une paraphrase en prose du *Roman de la Rose*.

On apprend encore dans cette Lettre qu'on prepare une nouvelle Edition de  
2. vol. ce

DE DECEMBRE 1723. 1373

ce fameux Roman, ornée d'Estampes d'après des miniatures anciennes, très-curieuses pour les modes & les autres singularitez qui s'y trouvent, qu'on a déjà conféré le texte avec plusieurs Mss. très-anciens, & qu'il y a lieu de se flater que ceux qui aiment nôtre langue, & nôtre Poësie, seront satisfaits de l'ordre & de la critique qui regneront dans cette Edition, d'autant plus qu'on ne prendra aucun parti sur la disposition de l'ouvrage, que de concert avec plusieurs personnes versées dans ce genre d'érudition.

Au reste ce livre est imprimé avec autant de soin quë la Farce de *M. Pierre Pathelin*, les Oeuvres de *Villon*, de *Jean Marot*, & de *Guillaume Cretin*, que le même Libraire a imprimées depuis peu, & qui ne laissent rien à desirer pour la beauté des caracteres & du papier. On prepare dans la même Imprimerie une Edition des Poësies de *Guill. Goquillart*, qui sera suivie de celles de *Martial d'Auvergne*, Parisien, Auteur des Arrests d'Amour.

Donnons quelques morceaux de Poësie qui puissent faire juger de l'ouvrage que nous annonçons.

*De la Legende de Faifeu , chap. 27.*

Souvent voyt-on aucun faire le fin,  
 Qui le plustost est trompé à la fin ;  
 Comme il advint d'un qui si bien se assorté,  
 D'une fille , cuydant être sa sorte ,  
 Qu'il se fyoit en elle de son bien ,  
 Bref tout conclud ne lui challoit de rien ,  
 Car tant cuydoit prude estre sa servante ,  
 Que de bonté d'elle par tout se vante ;  
 Mais trop estoit en ce cas abusé ,  
 Car lors , Faifeu , en tel point bien rusé ,  
 L'entretenoit , & soubz la couverture  
 Du patient. Or en fist ouverture ,  
 A ung quidam , vestu de gryz ouvert ,  
 Où se fyoit , qui tout à descouvert ,  
 Au principal : quel voyant tel desordre ,  
 N'en est content , bien y pensant mettre ordre.  
 Or pour venir afin de cestuy faict ,  
 Ung jour faingnit aller aux champs , de fait  
 Il s'en partit , & dist ne retourner  
 A la maison , qu'il n'ayt fait attourner ,  
 Et accoutrer certaine son affaire.  
 Sa servante soubdain pas ne differe ,

2. vol.

Man-

Mander Faifeu, lequel à elle vint,  
 Vous orrez cy le cas quel lui advint.  
 Le Maître avoit mis gens en eschauguette,  
 Dont l'un d'iceulx si bien a point le guecte,  
 Que pour certain leans l'a veu entrer;  
 Donc pour venir au point & mieulx rentrer,  
 S'en vint au Maître, qui point veu ne l'avoit,  
 Mais en ung lieu ung autre entrée guettoit,  
 Et lui compta, comme très-bien a prins,  
 Que si on veult, le compagnon est prins.  
 Joyeux il fut de le pouvoir surprendre,  
 Mais marry est la servante reprendre,  
 De cestuy fait, veu que tant la amoit,  
 Et en elle tout son affy avoit.  
 Or, pour conclure, à sa porte est venu,  
 Faignant estre des champs ja revenu.  
 La servante, qui point ne s'en prend garde,  
 A la fenestre incontinent regarde.  
 Quant son maître ja venu apperçeut,  
 Comme morte quasi parler ne sçeut,  
 Sinon qu'elle dit à Faifeu, c'est mon maître.  
 Donc tost respond, où me pourrai-je mettre?  
 S'il me treuve, je suis mort & perdu.

Lors se advisa soudain tout esperdu,  
 De se monter hault en la cheminée,  
 Ce qu'il a fait, sans noyse avoir menée.  
 Le maître vint, qui entra tout fasché,  
 Luy & ses gens, querans où est caché,  
 Par tout ont quis, mais point ne le trouverent,  
 Et leurs espritz tous au cas approuverent.  
 Quant eurent quis tant au hault comme bas,  
 Sur les maisons, couvertures, rabbatz,  
 Pour leur chauffer l'un mist une bourrée,  
 Emmyle feu, qui tost fut esbourrée,  
 De quoi Faifeu fut ungs peu estonné,  
 Et si en eut son esprit bestourné :  
 Car la chaleur est fascheuse fumée,  
 Luy font trop mal ( dont se amye est fumée )  
 Quant apperçeut ne pouvoir eschapper  
 Sans estre veu, commença à taper,  
 Et faire bruyt comme une ame damnée,  
 Qui en Enfer brusler est condamnée,  
 Contrefaisant sa voix, faisant tonnoire,  
 Se laissa cheoir au feu, puis print son erre  
 A s'enfuyer. Chacun fuyt devant lui,  
 Nul ne l'attend & ne luy fait ennuy,

Car tant ont peur le veoir en telle sorte ,  
 Qu'il ne leur chault lequel de eulx premier  
 forte ,

Ung chascun d'eulx tant estoit interdit ,  
 Qu'ils n'eussent sçeu que c'estoit avoir dit.  
 Il s'en alla sans que nul le retint ,  
 Mais bien heureux le plus hardy se tint ,  
 Estre eschappé , sans avoir autre attainte ,  
 Ainsi Faifeu leur bailla cette estraincte .

*Des Poësies de Jehan Molinet.*

**A** Mour me fist son Bachelier ,  
 Et me donna joyeux espoir ,  
 Gracieuseté , bien celler ,  
 Courtoisie , force , pouvoir ,  
 Loyaulté , sens , fanté , avoir ,  
 Lyesse , & ceulx de sa banniere ,  
 Pour amoureuse Dame avoir ,  
 Gente de corps & de maniere .

Ung chascun bien s'y employa ;  
 Pitié lui brisa sa rigueur ,  
 Humilité s'y desploya ,  
 Avoir luy fist large d'honneur ,

Beau parler luy dindit le cueur,  
 Et tant luy souffla en l'oreille :  
 Que je conquis Dame d'honneur,  
 Je ne veiz oncques la pareille.

Se tous les prez & champs du monde,  
 Estoient peaulx de parchemyn,  
 Et toute eaue puraine & munde,  
 Devenoit encre par chemin,  
 On ne sçauroit venir à fin  
 D'escripture, en louiant l'adresse,  
 De l'honneur d'elle, tant est fin,  
 De tout bien pleine est ma maîtresse.

C'est ung chef-d'oeuvre de beaulté,  
 Ung triomphé de noble arroy,  
 Sa prudencé & sa loyaulté,  
 Vallent l'avoir d'ung petit Roy ;  
 Ravy suys quand je l'aperçoy,  
 Tout œil amoureux qui l'advise,  
 Rit de joye, chante à par soy,  
 Jay pris Amours à ma devise.

Son œil comme ung fier basilicque ,  
 Occist mon cueur de son regard ,  
 Sa très-doulce face angelicque ,  
 Et son corps , passent tout esgard ,  
 Qui bruyt deffoubz son estendart ,  
 Il est à la bonne heure né ,  
 Et est , soit Duc , Conte ou Souldart ,  
 Le serviteur hault guerdonné.

LES VIES DES SAINTS pour chaque  
 jour de l'année , tirées des Auteurs Ori-  
 ginaux , avec une Priere à la fin de cha-  
 que Vie , & un Martyrologe. *A Paris ,*  
*chez G. Desprez , & J. Desessarts , rue*  
*S. Jacques , 1722. in fol. de plus de*  
*1500. pages.*

NOUVELLES DE'COUVERTES sur  
 la Guerre, dans une Dissertation sur  
 Polybe, où l'on donne une idée plus  
 étendue du Commentaire entrepris sur  
 cet Auteur, & deux Dissertations impor-  
 tantes détachées du corps de l'ouvrage.  
*Par le sieur de Folard, Chevalier de l'Or-*  
*dre Militaire de S. Louis, & Mestre de*  
*Camp réformé d'Infanterie, à la suite du*  
*Regiment de Picardie. A Paris, chez,*  
*J. F. Joffe, & Cl. Labotiere, rue Saint-*  
*2. vol. F vj. Jac-*

Jacques 1724. vol. in 12. de 388. pages.

L'IDE'E d'un vrai Religieux , dédiée au Cardinal de Noailles , Archevêque de Paris. *Par M. Lambert , ancien Curé de Notre-Dame de Châlons , Prieur Commandataire de Poëssesse. A Châlons , chez Cl. Bouchard 1723. vol. in 12. de 237. p.*

IDE'E GENERALE de l'Economie Animale , & Observations sur la petite vérole. *Par M. Helvetius , Conseiller, Medecin ordinaire du Roy , Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Medecin Inspecteur General des Hôpitaux de Flandres , de l'Académie Royale des Sciences. A Paris , de l'Imprimerie Royale 1722. in 12. de 388. pages.*

DISSERTATION SUR L'INDULT du Parlement , contenant les expediens sûrs d'en rendre la jouissance prompte & utile , avec les moyens de réformer les abus du Dévolu , dédiée à M. le Garde des Sceaux. *Par M. l'Ab. Richard , Censeur Royal. A Paris , chez la veuve le Febvre , au Palais 1723. in 8° de 157. pages.*

HISTOIRE DE FRANCE , depuis l'établissement de la Monarchie Françoisse dans les Gaules , dédiée au Roy. *Par le*  
*2. vol. P. G.*

DE DECEMBRE 1723. 1387

*P. G. Daniel*, de la Compagnie de Jesus.  
Nouvelle Edition 1722. A Paris, chez  
*D. Mariette*, *J. B. de Lespine*, & *J. B.  
Coignard*, fils 7. vol. in 4°.

NOUVEAUX MEMOIRES des Mis-  
sions de la Compagnie de Jesus dans le  
Levant, tome 3<sup>c</sup>. A Paris, chez *Guillau-  
me Cavelier*, rue S. Jacques 1723. in 12.  
de 482. pages.

HISTOIRE DE DAUPHINE', & des  
Princes qui ont porté le nom de Dau-  
phins, particulièrement de ceux de la  
troisième Race, &c. avec une suite de  
titres, disposez selon l'ordre des temps,  
&c. & plusieurs Observations sur les  
mœurs & coûtumes anciennes, & sur  
les familles. A Geneve, chez *Fabri* &  
*Barillet*, 2. vol. in fol. 1722.

NOUVEAU COURS DE CHIMIE,  
suivant les principes de *Newton* & de  
*Sthall*, avec un Discours Historique  
sur l'origine & les progrès de la Chimie.  
Par *M. Senac*. A Paris, chez *J. Vin-  
cent*, rue S. Severin 1723. gros in 12.  
366. pages.

L'ETAT PRESENT de la Grande Bre-  
tagne, sous le Regne de *George I.* avec  
2. vol. l'Etat

7382 LE MERCURE

l'Etat de l'Irlande, & la Description des  
Etats que la Grande Bretagne possède  
en Amerique, & en Afrique, 2. vol. in  
12. A Amsterdam, chez les Wetstein  
1723.

On'a imprimé à Bruxelles un *Examen*  
*du Poëme sur la Grace*, de M. R. ce  
sont trois Lettres in octavo.

LES OEUVRES DE PLAUTE, Lat. &  
Françoises, traduction nouvelle. Par M.  
*Limiers*. A Amsterdam, chez la veuve  
des Bordes, 10. vol. in 12. avec figures.

HISTOIRE DES SEPT SAGES. Par  
Earrey, 2. vol in 8°. nouvelle Edition.  
A Amsterdam, chez la même.

LES FAVEURS & disgraces des Amans,  
2. vol. in 12. avec figures, chez la  
même.

TRAITE' DU BEAU. Par M. de  
Croulas, considerablement augmenté. A  
Amsterdam, chez Honoré & Chatelain,  
2. vol. in 12.

Le 2. de ce mois M. Adam, Secre-  
taire des Commandemens de S. A. S. M.  
le Prince de Conti, qui avoit été élu par  
2. vol. Mrs de

DE DECEMBRE 1723. 1303

Mr. de l'Académie Françoisé, à la place de feu M. l'Abbé Fleuri, Confesseur du Roy, y vint prendre séance, & prononça un Discours, dans lequel après avoir marqué sa reconnoissance à l'Académie, il en fait l'éloge, & passe ensuite à celui de son illustre protecteur. » C'est ce Prince toujours bienfaisant, dit-il, qui m'a inspiré de porter mes vœux au-delà des bornes que ma raison leur avoit prescrites ; c'est lui qui s'est rendu mon garant auprès de vous ; c'est lui enfin qui pour faire honneur aux soins que j'ai pris de son enfance, a bien voulu leur attribuer des talens qu'il ne tient que de son heureux naturel, cette inclination qu'il a pour les Lettres, ce goût délicat, ce jugement solide, les vertus mêmes de son cœur, cet attachement à nos loix, ce zèle pour son Prince, & cet amour invariable de la justice & du bien public. «

Voici le portrait que le nouvel Académicien fait de l'Abbé Fleury, dont il remplit la place. » Un esprit excellent cultivé par un travail infini, une science profonde, un cœur plein de droiture, des mœurs innocentes, une vie simple, laborieuse, édifiante, une modestie sincère, un desintéressement admirable, &c. «

2. vol.

M.

M. Adam entre ensuite, selon l'ordre des temps, dans les éloges des Protecteurs de l'Académie, du Cardinal de Richelieu, du Chancelier Seguier, de Louis le Grand.

En parlant des Sciences & des Arts du temps du feu Roy. » Sous quel Règne, » dit-il, les a-t'on vû plus florissans? » nôtre Theatre le cede-t'il à celui des » Grecs, & les Romains pouvoient-ils » se comparer à nous sur ce point? N'a- » vous-vous pas nos Phidias & nos Ly- » sippes, qui savent encore animer le » Marbre & le Bronze? » Qu'il nous soit permis de remarquer ici que voilà la Poësie Dramatique, & la Sculpture bien célébrées; mais la Peinture qui a fait tant de progrès en France, du vivant de nos Peres & du nôtre, ne se plaindra-t'elle point? & sans parler des Peintres vivans, ne craint-on pas d'entendre murmurer les Mannes des Poussins, des le Sueurs, des Bourdons, des le Brûns, des la Fosses, des Jouvenets, des Coypels, & des Boullognes, &c.

Le nouvel Académicien finit son discours par l'éloge du Roy & de Monsieur le Duc d'Orleans.

Après que M. Adam eut achevé de parler, M. l'Abbé de Roquette lui ré-

DE DECEMBRE 1723. 135

pondit au nom de l'Académie : Voici quelques traits de son Discours.

Dans la tristesse & la désolation que nous cause la perte de six Académiciens, enlevez en moins d'un an, la joye de vous recevoir, la presence des augustes personnes qui honorent votre reception, suspendent & adoucissent nôtre douleur ; mais qui peut tarir la source de nos larmes ? Nous regretterons à jamais le pieux, le sçavant, l'illustre confrere à qui vous succedez. Rien n'affoiblira parmi nous la vive impression de ses vertus. Qu'on en nomme une qui ne fut pas la sienne : la candeur, la droiture, l'affabilité, la douceur, l'exacte probité, firent, pour ainsi dire, le fond de son être, & s'il est permis d'adopter ici la pensée d'un Auteur profane, cet homme simple & modeste sembloit moins l'image de la vertu, que la vertu même.

Cet éloge, beaucoup plus étendu, est suivi de celui du nouvel Académicien, auquel on parle ainsi.

Pour vous, Monsieur, jusqu'ici renfermé dans vos devoirs, sans faste, sans ambition, sans empressement pour la

\* M. le Prince de Conti, Madame la Princesse de Conti, Mademoiselle de la Rochefur-Yon.

2. vol.

for

» fortune, vous avez cultivé les Muses  
 » dans le secret & le silence, & négligé  
 » de vous faire un nom éclatant dans la  
 » République des Lettres; recevez la  
 » récompense de votre modestie, & ac-  
 » coutumez vos yeux à l'éclat qui se ré-  
 » pand sur vous, &c.

L'Orateur fait ensuite un parallèle des qualitez & des vertus de feu M. l'Abbé Fleury, avec celles de M. Adam qui le remplace, & y trouve une parfaite conformité. Ce Discours finit par l'éloge du Prince de Conti, qu'on fait en ces termes :

Qu'il sçache par vous, Monsieur, que nous avons porté nôtre ambition, jusqu'à souhaiter que le Prince qui lui a donné la naissance, mit le comble à ses faveurs, en se donnant lui-même à nous. Eh ! plutôt au Ciel que la déference que nous avons marquée pour ses desirs, fût un attrait assez puissant pour l'engager à souffrir, à désirer même, que la posterité voye son nom mêlé avec les nôtres. Il entend nos vœux, & pour un cœur avide, &c. capable de toute sorte de gloire, quel motif plus pressant que ces vœux mêmes ?

Le Mercredi 22. de ce mois M. de Maupertuis fut reçû à l'Académie Royale des Sciences, pour la place d'Adjoint

DE DECEMBRE 1723. 1387

Geometre , & M. Senacle pour celle  
d'Adjoint Anatomiste.

On a annoncé au public dans une feuille  
de nouvelles Litteraires que l'on travail-  
le assidument à la nouvelle Edition du  
Glossaire, de la moyenne & basse Lati-  
nité. L'Editeur est obligé à l'Auteur de  
ces nouvelles, de son attention ; mais il  
a lieu de se plaindre de ce qu'on a ajouté  
que cette Edition sera de six vol. in fol.  
C'est une erreur qui feroit esperer au  
public, au delà de ce qu'on lui a promis,  
& de ce que l'on peut lui tenir. L'em-  
pressement des Souscripteurs empêche de  
pouvoir promettre au-delà de quatre vo-  
lumes ; on fera pourtant tous les efforts  
pour arriver jusqu'à un cinquième.

Les curieux qui souhaiteront de plus  
grands éclaircissimens sur cette nouvelle  
Edition du Glossaire, les trouveront dans  
notre Journal du mois de Septembre  
1721. page 63. & suivantes. Nous ajoute-  
rons ici que tout ce grand ouvrage roule  
presentement sur le travail & les soins  
infatigables du R. P. Dom Nicolas  
Toussain, Religieux Ben. de l'Abbaye de  
S. Germain des Prez, qui ne perd pas  
un moment pour le conduire à sa per-  
fection.

L'Histoire de cette celebre Abbaye

2. vol.

que

## Y388 LE MERCURE

que nous avons annoncée en son temps, vient d'être publiée. Le R. P. Dom Jacques Boüillart, qui en est l'Auteur, n'a rien épargné pour la rendre également solide & curieuse, & pour l'enrichir de figures, &c. On avertit les Souscripteurs qu'ils ne sçauoient trop s'empres- ser pour retirer leurs Exemplaires.

- Les gens de Lettres ont fait une perte considerable en la personne de M. l'Ab- bé Bruys, qui est mort le 25. Novembre dernier à Montpellier, sa patrie, âgé de 84. ans. Il a conservé jusqu'à la fin de ses jours, le feu, l'imagination vive, & le solide jugement qu'on lui connois- soit. Il a enrichi la Republique des Let- tres de quantité d'ouvrages, qui prou- vent son genie fecond & son grand sça- voir. Outre l'Histoire des Fanatiques, & plusieurs autres Ecrits, qui composent douze volumes in 12. estimez des sçavans, on imprime actuellement de lui, *le Traité du Legitime usage de la Raison, sur les objets de la Foi, où l'on démontre que les heretiques, les Athées, & les libertins ne font point le legitime usage que les hommes sont obligez de faire de la Raison.*

Nous avons encore de cet Auteur plu- sieurs pieces de Theatre qu'il a faites dans sa jeunesse, & qu'il n'a regardées

2. vol.

que

que comme un délassement d'esprit. Il étoit pensionnaire du Roy & du Clergé, ce qui prouve l'estime generale qu'on faisoit de sa Doctrine sur la Religion.

Le Lord Maire de Londres, & la Cour des Aldermans ont honoré de la Bourgeoisie de cette Ville le sieur Douglas, Chirurgien, pour avoir renouvelé & introduit la methode de tailler de la pierre au-dessus de l'os pubis, qu'on pratique à present avec succès dans tous les Hôpitaux.

Le 13. de ce mois la fille unique de M. Brails, mourut à Londres de la petite verole, qui lui avoit été donnée quelques jours auparavant par insertion. Vers le commencement du mois la fille de feu M. Rolt, comme nous avons déjà remarqué, mourut aussi âgée de 9. à 10, ans. Il y avoit 9. semaines qu'on lui avoit fait l'insertion de la petite verole, & depuis ce temps-là elle avoit presque toujours été dans de grands tourmens par une humeur qui s'étoit jettée sur plusieurs parties de son corps, & qui avoit causé 25. ou 30. ulceres qu'on n'a jamais pû guerir. Ces exemples ne sont pas favorables à l'usage qu'on a introduit en Angleterre de l'inoculation, d'autant plus qu'on a déjà reconnu que la petite

2. vol. vero.

verole produite par cette operation, n'exclut pas le retour naturel de cette maladie.

Le Roy de Prusse a établi à Berlin un College de Medecine, d'Anatomie, de Chimie, & de Chirurgie, où les Etrangers aussi bien que les natifs du pays, pourront aller s'instruire *gratis*. S. M. P. ayant destiné un fonds pour l'entretien de sept Professeurs, & pour les autres dépenses necessaires.

*Extraits de diverses Lettres.*

**U**N Jesuite qui s'est rendu célèbre par plusieurs ouvrages travaille ici (Vienne) à nous donner en Latin une Histoire Ecclesiastique de toute l'Allemagne, il a consulté pour cela tous les manuscrits de nôtre fameuse Bibliothéque : cet ouvrage sera en 12. vol. in 4<sup>o</sup>. avec des estampes.

M. Vander Haret, Professeur de nôtre Université (Helmstat) a publié un Livre in folio sous ce titre, *Enigmata prisici Orbis*, Enigmes du vieux monde. C'est une collection de tous les traitez qu'il a composez sur l'Histoire de Jonas qu'il explique paraboliquement de la persecution que le Roy d'Israël fit souffrir à ce Prophete. Mais cette explica-

2. vol.

tion

7  
DE DECEMBRE 1723. 1391

tion choquant l'opinion commune, & nos Theologiens en ayant porté des plaintes, le Livre a été suprimé, & l'Auteur condamné à une amende *ad pias causas*.

On imprime ici ( Florence ) *Inscriptiones antiquæ, &c.* les Inscriptions Grecques & Romaines qui se trouvent presentement dans les Villes de Toscane, particulièrement à Florence, recueillies par les soins de M. Antonio Francisco Gori, enrichies des notes de M. Antonio Maria Salvini, Professeur en Grec, d'un grand nombre d'Estampes, & de six tables très-amplés. On aura dans ce volume, qui sera de 80. feüilles toutes les Inscriptions qui existent encore dans les Villes de Toscane; sçavoir, à Florence, Pise, Siene, Fiesole, Arezzo, Volterra, Chiasi, Pistoja, &c. ces Inscriptions passeront le nombre de 2800. entre lesquelles il y en aura 1100. qui ne sont point dans les compilations de Gruter, Reinesius, Spon & Fabretti, & beaucoup de celles que ces sçavans avoient publiées avec des fautes, seront restituées suivant leur veritable leçon, & avec la même ortographe qu'elles ont sur les marbres anciens; le Compilateur les ayant tous vûs & copiez avec tant de fidelité & d'exactitude, que la copie peut enir lieu de l'original même; il a fait

2. vol.

2. fon.

fondre exprès divers caractères pour représenter ces Inscriptions telles qu'elles sont sur les pierres antiques, & pour la plus grande satisfaction des curieux il a engagé M. l'Abbé Salvini à les enrichir de sçavantes notes. L'Édition sera in folio en grand & petit papier, ornée des Bronzes, bas-reliefs, & autres antiquitez qui se trouveront en differens lieux & Cabinets de Florence, & autres Villes de Toscane.

Le P. Tomaso-Maria Alfani, Dominicain travaille ici ( Naples ) à une compilation des Conciles du Royaume de Naples, avec des notes. Cet ouvrage contiendra, non-seulement tous les Conciles Generaux, Provinciaux & Diocésains, mais encore les Decretales, les Epîtres des Nonciatures Apostoliques, & les autres monumens de la discipline Ecclesiastique, & de l'antiquité sacrée.

On mande de Naples que l'Histoire Litteraire de ce Royaume, par M. Giunma, Jurisconsulte paroît.





## S P E C T A C L E S .

**L**E Jeudy 30. de ce mois les Comediens François jouèrent devant le Roy la Tragedie de *Rodogune* de P. Corneille, & la petite Comedie du *Florentin* de Montfleury. Cette Tragedie, une des plus excellentes de son illustre Auteur, a fait beaucoup de plaisir à la Cour & à la Ville. Les quatre principaux Rôles d'Antiochus, de Seleucus, de Rodogune & de Cleopatre, ont été remplis par les sieurs Baron & le Grand, & par les D<sup>es</sup> Duclou & Dangeville. Cette derniere Actrice qui n'avoit jamais joué ce Rôle, y a été extrêmement applaudie.

Les Bals publics qu'on donne sur le Theatre de l'Opera recommenceront le Jeudy 6. du mois prochain.

On vend chez François Flahault, Quay des Augustins, au coin de la rue Pavée, au Roy de Portugal, une Comedie intitulée le *Fleuve d'Oubly*.

Cette Piece fut representée pour la premiere fois, au mois de Septembre de l'année 1721. sur le Theatre des Comediens

1394 LE MERCURE

diens Italiens , à la Foire Saint Laurent.  
Elle est de la composition du sieur le  
Grand , Comedien du Roy. C'est sans  
contredit la Piece la plus travaillée qui  
soit encore sortie de sa plume ; il l'a assai-  
sonnée par tout , non de gros sel , à son  
ordinaire , mais de bon sel attique ; il  
seroit à souhaiter qu'il voulut un peu plus  
souvent se donner cette peine-là , il n'y  
perdroit rien , & le public y gagneroit  
beaucoup. L'action de cette Piece se  
passe dans les Enfers.

ACTEURS.

Le Fleuve Lethé.

Une Nymphé du Fleuve.

Trivelin , Distributeur des eaux.

Le Marquis du Hazard.

Spinette médisante.

Un Ingrat.

Violette , femme amoureuse de son  
mari.

Un Apoticaire.

Un Gascon.

Troupe de Mortels qui viennent boire  
des eaux du Fleuve Lethé pour oublier  
leurs chagrins.

*Extrait de la Piece.*

Comme ce n'est pas ici une Comedie

2. vol.

ordi-

ordinaire, où l'on puisse suivre une action dans son commencement, dans les progrès, & dans la fin, nous nous dispenserons d'en faire un Extrait suivi, & nous nous contenterons d'en donner une idée telle que l'ouvrage nous le permet. L'Auteur ne s'est proposé dans sa Piece que de faire passer en revûë certains caracteres qu'il a jugez les plus propres à corriger les mœurs en riant. Tous les differens personnages qu'il introduit sur la Scene, les uns après les autres, n'ont d'autre but que de venir prendre les eaux de Lethé, pour oublier les sujets de chagrin qu'ils peuvent avoir. Ils n'ont rien de commun entre eux; de sorte que la dernière Scene peut devenir la première, sans qu'il y ait rien de gâté. Il est aisé de juger par là combien ces sortes de Comedies sont faciles. Il ne faut qu'établir un rendez-vous general d'hommes ridicules, pour faire une Piece à ne point finir.

L'Auteur de celle-ci n'a pas laissé de lui donner une forme convenable au genre qu'il traite. Trivelin conduit aux Enfers par Belphegor, y reçoit par le credit de son guide & de son Patron, la Surintendance des eaux du Fleuve d'Oubli, il en est le distributeur, & se réserve le droit d'en donner à qui il jugera

à propos d'en faire boire. Le Theatre represente un bois agréable , au milieu duquel les eaux du Fleuve d'Oubli coulent lentement. Ce Dieu accoudé sur son Urne chante les paroles suivantes.

Comme mes eaux le temps coule sans cesse ;

Le passé ne peut revenir ;

Perdez-en le souvenir ,

Sage vieillesse ;

Ne comptez point sur l'avenir ,

Folle jeunesse ,

Jouïssiez du present qui va bien-tôt finir.

Dans la premiere Scene Trivelin expose sa mission , & annonce aux Spectateurs que Pluton a ordonné à Mercure de publier dans l'autre Monde que tous les mortels peuvent venir boire des eaux du Fleuve Lethé , pour oublier leurs chagrins. Il ajoûte que ces eaux ont véritablement la vertu de faire oublier aux morts tout ce qu'ils ont été ; mais qu'elles ne font perdre aux vivans que le souvenir des choses qu'ils ont dessein d'oublier. Il en veut faire une experience sur lui-même. Il boit dans l'intention d'oublier son ignorance ; il cesse d'être ignorant dès la premiere rasade , il devient demi sçavant à la seconde ; mais se trouvant plus

DE DECEMBRE 1723. 1397

soit dans cet état que s'il n'étoit qu'ignorant, il redouble & boit tant que les eaux commencent à lui monter à la tête : il cesse de boire de peur de s'enivrer. Ce trait porte une morale très-fine. L'Ivresse de la Science n'a que de trop dangereuses suites.

Nous ne parcourons pas ici toutes les Scènes de peur d'être trop longs ; nous donnerons seulement quelques fragmens de celles qui ont paru les mieux traitées. Ce sont justement les deux dernières. L'Auteur a voulu finir par là, pour renvoyer les Spectateurs sur la bonne bouche : c'est entendre ses intérêts.

SCÈNE VI.

*Trivelin, un Apoticaire.*

L'Apoticaire dit à Trivelin, Distributeur des eaux du Lethé, qu'il en vient boire pour oublier une fâcheuse idée qui le tourmente depuis quelque temps : cette idée, c'est le cocuage dont il a peur. Idée qu'il appelle generale. Ce qui oblige Trivelin à lui parler en ces termes.

*Cette idée-là est plus particuliere que vous ne pensez ; car la plûpart de ceux qui sont Cocus ne croient pas l'être. Voyons d'abord si vôtre idée est juste : sur quoi est-elle fondée ? sur vôtre figure apparemment ?*

2. vol.

G iiij

L'A.

*L'Apoticaire.*

Comment? est-ce que j'ai l'air d'un Cocu?

*Trivelin.*

Ma foy ; autant que d'un Apoticaire.

*L'Apoticaire.*

Voilà , par exemple , ce que je n'aurois jamais crû.

Trivelin demande à l'Apoticaire les raisons qu'il a de se croire Cocu. L'Apoticaire lui en dit quelques-unes. Comme des démangeaisons de front , des songes cornus , qui lui ont fait voir des Beliers ; voici ce qu'il ajoute :

Outre plus , mes enfans ne me ressemblent point.

*Trivelin.*

C'est qu'apparemment vous n'y mettez pas la dernière main.

L'Apoticaire , après avoir déduit les raisons qui lui font craindre le Cocuage , conte à Trivelin celles qui le rassurent.

Ma femme est laide.

*Trivelin.*

Mauvaise raison , nos petits Maîtres aujourd'hui ne sont pas si délicats ; ils preferent la quantité à la qualité ; avec eux tout passe.

2. vol.

L'A

*L'Apoticaire.*

Ma femme ne se foucie pas des hommes.

*Trivelin.*

Quelle preuve avez-vous de cela ?

*L'Apoticaire.*

Elle ne se foucie pas de moi-même qui suis son mari.

*Trivelin.*

Est-ce que les femmes mettent les maris au nombre des animaux raisonnables ?

Passons à la dernière Scene qui est celle du Gascon ; elle n'est pas moins vive que celle dont nous venons de parler. Le Gascon demande à Trivelin cent bouteilles d'eau du Fleuve d'Oubli ; voici leur dialogue :

*Trivelin.*

Cent bouteilles, & pourquoi faire ?

*Le Gascon.*

Pour en faire boire à tous mes creanciers, & leur faire oublier ma porte.

*Trivelin.*

Vous en avez donc beaucoup ?

*Le Gascon.*

Une legion.

2<sup>e</sup> vol.

G iiiij

Tri-

*Trivelin.*

Cela me surprend.

*Le Gascon.*

Vous êtes surpris qu'un Gascon emprunte?

*Trivelin.*

Non pas : mais qu'on lui prête, & y a-t'il long-temps que vous leur devez ?

*Le Gascon.*

Tout au plus cinq ans, ne sont-ils pas fous de me demander de l'argent, aujourd'hui qu'il est si rare ?

*Trivelin.*

S'ils sont fous aujourd'hui, il y a cinq ans qu'ils l'étoient bien davantage.

Trivelin refusant les cent bouteilles d'eau au Gascon, le Gascon lui répond : *Ecoutez l'ami, songez que je n'ai pas encore oublié ma valeur ; cadedis, je jeterai le Fleuve par les fenêtres.* Gare-l'eau, répond Trivelin en se tournant vers le parterre : il lui promet les cent bouteilles en faveur de la gasconnade.

La Piece finit par une entrée de plusieurs personnes de divers caracteres. Une Nymphé du Fleuve chante ces paroles :

Envain une austere beauté,

Fait vanité,

2. vol.

De

DE DECEMBRE 1723. 1401

De la fierté :

Amans , si vous voulez m'en croire ,

Pour vous en vanger , venez boire ,

Au Fleuve Lethé ,

Elle perdra toute la gloire

De sa cruauté ,

Si vous en perdez la memoire.

Cette chanson est suivie de plusieurs autres dans le même goût.



## NOUVELLES E'TRANGERES.

*Turquie.*

**O**N mande de Constantinople que l'Ambassadeur du jeune Sophi de Perse en étoit parti , sans avoir pû réussir dans sa negociation , la Porte ayant résolu de soutenir l'Usurpateur Miriweitz.

Le 23. Octobre dernier l'Aga des Janissaires reçût ses expéditions , ainsi que les autres Officiers Generaux qui doivent servir sous lui du côté d'Aloph.

Le Grand Seigneur a envoyé des presents à l'Usurpateur Miriweitz ; l'Envoyé de S. H. a ordre de l'assurer de sa pro-

rection. Il paroît que cette résolution a été prise contre l'avis du Grand Visir qui s'est toujours opposé à la guerre que le G. S. veut entreprendre.

Le 21. Novembre il arriva à Constantinople un nouvel Envoyé de Miri-Mamouth, dont on a parlé jusqu'à présent sous le nom de Miriweitz, qui eut le lendemain audience du Grand Visir, & qui fut admis à celle du Sultan le jour d'après; ce qu'on regarde comme une faveur extraordinaire, étant d'usage de laisser un intervalle de 15. jours entre l'audience du Premier Ministre, & celle de S. H.

Le Marquis de Bonnac, Ambassadeur de France ayant fait des instances auprès du Grand Visir, pour obtenir des privileges en faveur de quelques Ecclesiastiques François qui ont dessein de s'établir à Naples de Romanie, & dans quelques Villes de la Morée; ce premier Ministre lui a répondu que son memoire avoit été favorablement reçu du Grand Seigneur & que sa Hauteffe consentoit d'accorder ces privileges, à condition que ces Ecclesiastiques fissent venir des jeunes gens de différentes professions, pour y établir des Colonies, declarant qu'ils jouïroient des mêmes privileges que les Turcs pour le paiement des Doïanes; & qu'à l'é-

2. val.

gard

gard du tribut , ils ne seroient taxez qu'à un ducat par tête.

*Russie.*

**O**N assure que le Czar a nommé le Prince Menzikoff pour commander les 80000. hommes qui doivent s'assembler dans l'Ukraine , & que S. M. Czarienne se mettra à la tête de l'armée qui doit entrer en Perse ; mais la plupart des troupes qui la composeront ne pourra arriver à Astracan que vers le mois de Mars prochain.

Entre autres presens que le Czar a envoyé au Roy de Perse ; il y a son portrait enrichi de diamans de grand prix. Voici le traité d'alliance conclu à Petersbourg le 12. Septembre 1723. vieux stile , entre l'Empereur de Russie , & le Roy de Perse , par son Ambassadeur Ismaël Begh.

Au nom de Dieu tout - puissant soit notoire , par ces presentes que les troubles arrivez en *Perse* il y a déjà quelques années , ayant donné lieu à quelques-uns des sujets de ce Royaume d'exciter de dangereuses revoltes contre leur legitime Souverain , & de lui causer par là un préjudice inexprimable , ils auroient porté leurs violences jusques contre les sujets de S. M. Imperiale de *Russie* , non-

seulement en leur enlevant leurs Marchandises, montant à des sommes très-considérables, mais encore en les maltraitant, & les massacrant inhumainement, quoiqu'en vertu des traitez conclus depuis long-temps entre les deux Puissances, & la bonne amitié qu'elles entretenoient l'une avec l'autre, il leur fut permis de negocier ensemble paisiblement; & attendu que S. M. le Roy de *Perse* qui regnoit alors, n'étoit pas en état dans la conjoncture fâcheuse de ces troubles, de donner aux sujets de S. M. Imperiale de *Russie*, la satisfaction qui leur étoit dûë, pour les insolences commises envers eux, sadite M. Imp. en vertu de l'estime & de la bonne amitié qu'elle porte à S. M. Royale de *Perse*, comme aussi pour ne pas permettre l'entière destruction de son Royaume; ni que le mal qui va toujours en augmentant, s'étende enfin jusques sur ses propres frontieres, a jugé à propos de prendre elle-même les armes contre lesdits rebelles, de s'emparer de quelques-unes de leurs places, situées sur la Mer *Caspienne*, & d'y mettre garnison de ses troupes; ce qui ne peut être que très-juste dans la conjoncture presente, pour arrêter les progrès de ces rebelles, qui ne sont déjà que trop puissans. On jugera

DE DECEMBRE 1723. 1405

de leurs excès par la hardiesse qu'ils ont eu, non-seulement de se rendre maîtres de la Capitale du Royaume, mais même de détrôner la personne sacrée du Roy, & de mettre en prison toute la Famille Royale, excepté le plus jeune des Princes nommé *Fachmasib*, qui a échappé à leur fureur, & qui comme véritable & legitime successeur aux Royaumes & Pays du Roy son pere, a voulu non-seulement renouveler l'ancienne amitié contractée depuis si long-temps entre deux Etats, mais la resserrer encore plus étroitement. A l'effet de quoi il auroit envoyé ici avec le caractère de son Ambassadeur Plenipotentiaire, & une Lettre de sa part pour S. M. Imperiale de *Russie*, la personne d'*Ismaël Begh*, dont l'affection & la fidelité lui sont connues, tant pour notifier à sadite M. son élévation au Trône du Roy son pere, en vertu de son droit legitime de succession, que pour lui demander des secours contre les violences insupportables desdits Rebelles; l'ayant muni de pleins pouvoirs pour conclure avec Sadite M. Imperiale un Traité formel à cet égard. A CES CAUSES, en vertu de l'ordre special, préalablement donné aux Ministres soussignez de Sadite Majesté pour traiter avec ledit Ambassadeur

2. vol.

sadeur

fadeur de *Perse*, ils sont convenus des articles suivans.

I. Promet S. M. Imp. de *Russie* au Roy *Fachmasib*, une amitié sincère, & une prompte assistance contre les Rebelles de son Royaume; & jusqu'à ce qu'ils soient totalement détruits, & que le gouvernement de *Perse* soit rétabli dans une tranquillité parfaite, S. M. I. de *Russie* s'engage de faire marcher de ce côté là, avec toute la diligence possible, & de s'en servir pour agir contre lesdits Rebelles, un corps considérable de Cavalerie & d'Infanterie.

II. D'autre part le dit Roy de *Perse* cede pour toujours à Sadite M. Imp. de *Russie*, & à ses successeurs, spécialement les Villes de *Derbent* & de *Bakis*, avec toutes leurs appartenances & dépendances, le long de la Mer Caspienne; comme aussi les Provinces de *Ghilan*, *Mazanderan* & *Asterabat*, qui demeureront à perpetuité à Sadite M. Imp. pour servir à la subsistance de ses troupes, sans être autrement à charge à Sadite Majesté le Roy de *Perse*.

III. Mais attendu l'impossibilité qu'il y a de transporter si loin, & par Mer, les chevaux & l'artillerie nécessaires, aussi bien que les bagages, provisions & munitions dont on peut avoir besoin, &

2. vol.

d'autant

DE DECEMBRE 1723. 1407

Autant que l'Ambassadeur de *Perse* a assuré qu'il s'en trouveroit abondamment dans les Places & Pays cedez à Sa dite Majesté, Elle a ordonné à ses Generaux qui sont déjà en ce Pays-là d'en rassembler autant qu'il leur en faudra ; & en cas qu'il ne s'y en trouve pas suffisamment, S. M. le Roy de *Perse* s'oblige de leur fournir, pour le prix de douze *Rubles* chacun, tous les Chameaux dont ils pourront avoir besoin pour le transport des bagages ; comme aussi de pourvoir abondamment les troupes de vivres dans leur marche, spécialement de pain, de viande & de sel ; à condition néanmoins que le grain, la chair, & le sel leur soit livré au prix convenu, qui sera payé comptant ; sçavoir, la mesure de grain appellée *Batman*, du poids de 60. livres de *Russie*, 10. *Copeicks* ; le *Batman* de Bœuf, 16. *Copeicks* ; le *Batman* de sel, deux *Copeicks* ; un Mouton pesant quatre *Batmans*, un *Rubble* ; bien entendu que le cas arrivant que le prix desdits vivres vienne à augmenter dans la marche, ce sera au Roy de *Perse* à payer le surplus de ce à quoi ils sont taxez par le present article de ce Traité. Et afin qu'il soit pourvû à temps à la subsistance de nos troupes, lesdites provisions commenceront à se faire aussi-tôt que

2. vol. l'Am-

L'Ambassadeur de *Perse* sera arrivé dans le Pays.

IV. Il y aura donc désormais entre S. M. Imp. de *Russie*, & ses Etats d'une part, & le Roy de *Perse*, & ses Royaumes de l'autre, une constante amitié & bonne intelligence, en vertu de laquelle les sujets des deux Etats auront une pleine & entiere liberté de voyager, passer & repasser, séjourner & trafiquer sur les terres l'un de l'autre, toutes & quantes fois que bon leur semblera, soit qu'ils aillent pour la premiere fois, ou qu'ils retournent respectivement dans lesdits Pays, ou ailleurs, sans qu'il leur soit causé aucun empêchement ni dommage; à quoi S. M. I. de *Russie*, & S. M. R. de *Perse* s'obligent reciproquement, comme aussi de punir tous ceux qui oseroient contrevénir à leurs intentions.

V. Promet en outre S. M. I. de *Russie* de tenir pour ses ennemis tous les ennemis du Royaume de *Perse*, & d'agir contre eux comme tels pour le bien dudit Royaume, comme au contraire de reconnoître pour ses bons amis tous ceux qui le seront de Sadite M. R. de *Perse*, laquelle de son côté promet d'en user de même envers les amis & ennemis de l'Empire de *Russie*.

En foi dequoi, & pour plus grande  
2. val. sureté,

DE DECEMBRE 1723. 1469

fureté, & execution de tout le contenu au present Traité, moi *Ismaël Begh*, Ambassadeur Plenipotentiaire du Serenissime Roy de *Perse*, ai signé ledit Traité de ma propre main, & y ai apposé mon cachet, avec serment sur ma foi, en vertu du plein pouvoir à moi donné, scellé du grand Sceau Royal : ledit Traité échangé contre un autre de même teneur, scellé du grand Sceau de S. M. Imp. de *Russie*, C. GABRIEL DE GOLOFSKIN, Grand Chancelier, ANDRÉ D'OSTERMANN, Conseiller intime d'Etat. BAZILE DE STENPHANOFF, Conseiller de la Chancellerie.

Et de la part du Roy de *Perse*, ISMAEL BEGH, Grand Ambassadeur Plenipotentiaire.

On dit que le Czar a promis au Prince puîné de Hesse-Hombourg, de lui donner la Princesse, sa seconde fille, en mariage, avec le Gouvernement general de toutes les Provinces, Villes & Districts que la Couronne de Suede lui a abandonnez par le dernier Traité de Nystadt.

On a résolu de faire fortifier le Port de Virolan en Finlande, dont la situation est beaucoup plus sure que celle du Port de Cronflood, dans lequel les vaisseaux ne sont pas à l'abri de certains vents.

*Suede.*

**L**E Duc de Holstein est très-satisfait de la résolution prise en sa faveur par les Etats de Suede, suivant laquelle ce Prince doit, dit-on, être le premier sur les rangs pour l'élection, en cas que le Roy & la Reine de Suede viennent à mourir sans enfans.

On mande de Transilvanie que les Turcs font de grands mouvemens dans les Provinces de Valachie & de Moldavie, pour former un corps d'armée du côté de Bender.

*Allemagne.*

**L**'Empereur a ordonné de nouveau à ses Commissaires à Ratisbonne, de terminer les Grieffs de Religion avec toute la promptitude possible, & d'enjoindre en son nom à l'Electeur Palatin de rétablir toutes choses, suivant la paix de Bade, sous peine d'exécution.

On assure que l'Empereur a fait prier le Czar de ne point faire d'exécution en Pologne pour se faire payer de ce que la Couronne peut lui devoir, & d'attendre le resultat de la Diète generale du Royaume qui doit s'assembler incessamment à Warlovie.

Les Etats de la basse Autriche ont accordé  
2. vols

DE DECEMBRE 1723. 141  
cordé à l'Empereur le subside qu'il leur a  
fait demander , & une subvention ex-  
traordinaire pour les frais du Couronne-  
ment de L. M. Imperiales.

On apprend de Dresde que le Prince  
d'Ost-Frise étoit arrivé à Leipfik le 2.  
de ce mois , pour épouser la Princesse de  
Culmbach , sœur de la Princesse Royale  
de Dannemark.

Le jour de l'élection du nouveau Prin-  
ce & Evêque de Liege est fixé au 3. du  
mois prochain : les aspirans sont entre  
autres l'Electeur de Cologne, le Cardi-  
nal de Saxe-Zeitz, l'Evêque de Tournai,  
le Prince d'Auvergne , & le Comte de  
Poitiers.

### *Italie.*

**O**N écrit de Malthe que le Grand-  
Maître faisoit équiper trois vais-  
seaux de guerre pour croiser sur les Cor-  
saires des côtes de Barbarie , & le bruit  
court qu'ils se joindront aux Escadres  
d'Espagne & d'Hollande.

Le 22. de l'autre mois le Pape tint  
Consistoire secret, dans lequel S. S. pro-  
posa l'Archevêché de Seleucie pour M.  
Vincent Antoine Alamani-Nasi, Floren-  
tin , qu'elle a nommé à la Nonciature  
de Naples , &c. Le Cardinal Ottoboni ,  
Protecteur des affaires de France , propo-

fa le titre Episcopal d'Europée , pour l'Abbé de Paris , nommé à la Coadjutorerie de l'Evêché d'Orleans. L'Abbaye d'Aulnay , Ordre de Cîteaux ; Diocèse de Bayeux , pour l'Abbé de Froulay de Tessé , & celle de S. Jean en Vallée , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Chartres , pour l'Abbé du Prat.

Le Pape a accordé un Bref d'Eligibilité au Prince Clement de Baviere pour l'Evêché de Liege , & au Prince Theodore pour l'Evêché d'Hildesheim.

On apprend de Florence que les Commissaires nommez par le Grand Duc , & par la Princesse Douairiere , Palatine , sa sœur , sont convenus que cette Princesse jouira sa vie durant des revenus d'Urbino.

Dans l'amnistie generale accordée depuis peu par le Roy de Sardaigne , à tous ceux qui ont commis quelques délits dans ses Etats , les déserteurs sont compris , à la charge de rentrer dans les Regimens , dans lesquels ils servoient ; mais les Officiers ne pourront y recevoir les déserteurs des troupes de France , & seront obligez de les rendre suivant la convention faite le 2. Septembre dernier avec S. M. T. Ch. pour prévenir la désertion des troupes de part & d'autre. Les criminels de Leze Majesté au premier chef , sont exceptez de cette amnistie ,

DE DECEMBRE 1723. 1413

ainsi que les Faux Monnoyeurs, les Faus-  
saires, les Rebelles à Justice, & ceux  
qui sont convaincus de peculat, ou d'a-  
voir malverté dans les fabriques, ou Ma-  
nufactures qui concernent les munitions  
de guerre.

*Angleterre.*

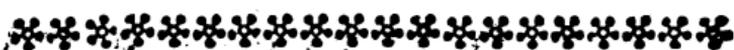
**L**A nouvelle que l'on apprit à Lon-  
dres le 6. de ce mois de la mort  
de Monsieur le Duc d'Orleans, fit baisser  
les Actions de la Compagnie de la Mer  
du Sud de 115. à 108. mais aussi-tôt  
qu'on eut appris que M. le Duc de Bour-  
bon succedoit à S. A. R. dans les fonc-  
tions de la Charge de Principal Ministre,  
les fonds publics remonterent, & les  
mêmes Actions se negocierent à 114.

Le 5. de ce mois un Procureur, pour-  
suiivi par une femme mariée qu'il avoit  
diffamée, fut condamné par Sentence des  
Docteurs Communs, à faire penitence  
publique à la porte de S. Clement à Lon-  
dres, ayant sur la tête un morceau de  
drap blanc & un bâton blanc à la main.

Le 22. de ce mois il y eut à Londres  
un Ouragan qui abbatit un grand nom-  
bre de cheminées, découvrit le toit de  
plusieurs maisons, déracina une grande  
quantité d'arbres dans le Parc de S. Ja-  
mes, & fit perir sous le Pont un nombre

1414 LE MERCURE  
considerable de batteaux de differentes  
grandeurs.

On apprend de la Haye que le 24. de  
ce mois, le Roy d'Angleterre arriva  
d'Hanover à Hellevoet-Sluys, où il a  
été retenu quelque temps jours par les  
vents contraires.



## JOURNAL DE VERSAILLES & de Paris.

**L** Es nouvelles les plus extraordinai-  
naires, & les plus suspectes de faus-  
seté sont souvent celles qui ont le plus de  
cours; cela est particulièrement arrivé à  
l'égard des faux bruits répandus dans le  
monde, sur une prétendue revolte des  
Ecoliers du College de la Fleche, dans  
laquelle, selon les mêmes bruits, il étoit  
arrivé des choses tragiques, &c. La ve-  
rité a enfin triomphé de l'imposture; &  
nous venons de voir, avec plaisir, cette  
verité dans tout son jour, par le moyen  
de trois certificats autentiques qu'on  
nous a mis entre les mains, en datte  
des 19. & 23. d'Octobre dernier, signez  
& donnez dans la forme la plus juridi-  
que par les Officiers de la Senéchaussée,  
& Siege Presidial de la Fleche, par les  
Maire & Echevins; & enfin par les Cu-  
ré,  
2. vol.

DE DECEMBRE 1723. 1415  
ré, Vicaire & Prêtres habituez de l'E-  
glise Paroissiale de la même Ville. Il re-  
sulte de tous ces certificats & declara-  
tions » que le bruit de la prétendüe re-  
» volte est une pure fable, à laquelle il  
» n'y a aucun fondement, & que l'esprit  
» de mensonge a inventée pour décrier  
» un College, où la pieté, le bon ordre,  
» & la paix regnent avec édification, &  
» dont les Magistrats, & autres person-  
» nes constituées en charges sont les té-  
» moins oculaires ; verité qu'ils ont  
» crû être obligez en conscience de pu-  
» blier, pour détromper ceux qui au-  
» roient pû se laisser surprendre par des  
» bruits aussi faux, ou qui seroient en  
» doute sur un fait, dans lequel il n'y a  
» aucune apparence de verité, & qui  
» non-seulement n'est point arrivé, mais  
» qui ne le peut, par la maniere, & l'e-  
» xacte prudence dont les PP. Jesuites  
» conduisent & gouvernent leur College  
» & leur Maison des Pensionnaires de la  
» Fleche. » Nous croyons qu'il est de nô-  
tre devoir, en qualité de Journalistes de  
concourir à la publication d'une verité  
qui nous est aussi évidente que précieuse.

Le Lundi 13. de ce mois il y eut dans  
l'Eglise de S. Sulpice une ceremonie,  
dont le public fut très-édifié. La bene-  
2. vol. diction

diction solennelle d'une Chapelle basse du nouveau bâtiment, & l'ouverture de la terre pour le reste des fondemens en furent le sujet.

La ceremonie commença par une Messe du S. Esprit, celebrée par M. le Curé, après laquelle tout le Clergé, suivi des Marguilliers de la Paroisse, & d'un peuple infini, fit en Procession le tour de l'Eglise. Environ deux cens ouvriers qui travaillent au nouveau bâtiment prece- doient cette Procession, chacun portant sur l'épaule l'instrument dont il se sert. Ils s'arrêterent & formerent une Haye dans le lieu où l'on alloit creuser les fondemens du reste de l'Eglise.

Le Clergé étant descendu dans la Cha- pelle basse, M. le Curé en fit la bene- diction avec les ceremonies accoutumées, durant laquelle on tira quantité de boë- tes. On revint ensuite au lieu où l'on avoit laissé les ouvriers. M. le Curé en Chappe, avec un Diacre, & sous Dia- cre en Tunique, prirent chacun une pio- che, & commencerent à ouvrir la terre au chant des Pseaumes : leur exemple fut suivi des plus anciens, & des plus confi- derables du Clergé. M. le Curé ayant quitté sa Chape, & le Diacre, & sous- Diacre leurs Tuniques, prirent chacun une hotte, & porterent à plusieurs repri-

DE NOVEMBRE 1723. 1417

Les la terre qu'on venoit de remettre, ce qui fut encore imité par le Clergé. Tous ceux qui assisterent à cette pieuse cérémonie, la virent avec beaucoup de joye & d'édification, plusieurs mêmes poussés par les sentimens d'une tendre piété en verserent des larmes, &c.

Le Parlement a enregistré la dispense de parenté obtenue du Roy, par M.<sup>e</sup> de Eamoignon, freres, Presidens à Mortier.

Le Roy a donné à M. Roullier de Mestay la Charge d'Introducteur des Ambassadeurs, vacante par la démission volontaire de M. de Remond.

Le Marquis d'Ecquevilli, Capitaine du Vautray, a ordre du Roy de faire prendre des Cerfs & des Sangliers dans diverses Forests pour les mettre dans celles de S. Germain & de Marly.

Le 22. au matin, l'Ordre de Nôtre-Dame du Mont-Carmel de S. Lazare de Jerusalem, fit celebrer un service solennel dans l'Eglise de S. Jacques de l'Hôpital, pour feu Monsieur le Duc d'Orleans, où il se trouva beaucoup de Chevaliers de cet Ordre, & quantité d'autres personnes de distinction.

Le 31. de ce mois Hyacinthe de Ligne, Prince de l'Empire, Marquis de Moï, cy-devant Capitaine des Gendar-

1418. LE MERCURE  
mes Ecossois, mourut à Paris, âgé de  
63. ans.

La nuit de Noël les Directeurs de la  
Compagnie des Indes, rendirent le Pain-  
Beni avec beaucoup de Pompe à l'Eglise  
de S. Eustache, au nom de cette Com-  
pagnie, dont l'Hôtel est sur la Paroisse  
de S. Eustache.

Le Roy a augmenté la Maison de Ma-  
dame la Duchesse d'Orleans; sçavoir  
deux Conseillers, un Secretaire ordi-  
naire, deux Agens d'affaires, un Tre-  
sorier General; & pour sa Garde un  
Exempt, un Maréchal des Logis, douze  
Gardes du Corps, un Clerc du Guet,  
six Suisses. Toute cette garde sera com-  
mandée par l'Exempt.

Le Roy va rentrer dans les Domaines  
alliencz pour l'échange de Belle-Isle.

Le projet proposé pour les Fiacres  
n'aura pas lieu; mais pour les contenir  
dans leur devoir, on dit qu'il sera établi  
un Bureau sur chaque place, où l'on  
viendra demander les Carosses, qui ne  
marcheront qu'à leur tour, & il leur  
sera défendu de se tenir ailleurs que sur  
les places indiquées.

Le 22. de ce mois M. Arnaud de Boex,  
cy-devant Conseiller au Parlement, Ra-  
porteur de l'affaire des Cartouchiens,  
2. vol. prit

DE DECEMBRE 1713 149

prise séance à la grande Chambre, en qualité de Maître des Requêtes.

Le 27. M. André Hennequin, Chevalier, Marquis d'Ecquevilly & de Fresnes, Seigneur de Balastre, de Boiiaffe, de la Muette, de Verigni, de Gouillers, de Prests, Baron de Hest en Artois, cy devant Capitaine General des Toiles de Chasses, Tentes & Pavillons du Roy, & de l'Equipage du Sanglier, mourut à Fresnes, âgé de 87. ans. Il étoit pere de M. Augustin Vincent Hennequin, Chevalier, Marquis d'Ecquevilly & de Fresnes, Seigneur de Balastre, &c. Guidon des Gendarmes de la Garde du Roy, Brigadier de ses Armées, & Chevalier de S. Louis, aujourd'hui Capitaine General des Toiles de Chasses, Tentes & Pavillons du Roy.

Le Roy a donné au Prince de Dombes, & au Comtes d'Eu, l'appartement que le Duc de Bourbon occupoit cy-devant au Château de Versailles.

Le 28. l'Infante-Reine, qui s'étoit couchée la veille en parfaite santé, se réveilla avec un mouvement de fièvre qui augmenta l'après-midy. La fièvre fut assez considerable pendant la nuit, & elle continua les jours suivans avec des redoublemens. La purgation qu'on donna à l'Infante-Reine le 31. au matin, ne lui

2. vol.

H ij ayant

ayant pas procuré autant de soulagement qu'on l'esperoit , on se déterminâ à la faire saigner le premier jour de l'an vers les sept heures du soir. L'Infante-Reine passa la nuit suivante plus tranquillement, & la Rougeole parut le lendemain ; la fièvre diminua dans le moment de l'irruption , & depuis le 3. que cette Princesse est entièrement hors de danger , sa santé continuë d'être dans le meilleur état qu'on puisse desirer. La Rougeole dont l'Infante-Reine a été attaquée s'étant déclarée le 2. le Roy partit le même jour du Château de Versailles , & S. M. alla coucher à Trianon , où elle doit rester quelque temps.

Le premier Janvier M. le Duc d'Orleans , le Duc de Bourbon , & les autres Princes & Princesses du Sang Royal , allèrent saluer le Roy. Ensuite les Prevost des Marchands & Echevins rendirent leurs respects à S. M. étant conduits par le Marquis de Dreux , Grand-Maître des Ceremonies. Le même jour Fête de la Circoncision , le Roy accompagné du Duc d'Orleans , du Duc de Bourbon , du Comte de Charolois , du Prince de Conti , du Comte de Toulouse , & précédé des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit , se rendit à la Chapelle du Château , où Sa Ma-

2. vol, jesté

DE DECEMBRE 1723. 142Y  
Jesté entendit la grande Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque de Metz, Prêlat, Commandeur de l'Ordre, & chantée par la Musique. Le Roy devant lequel marchoient les deux Huiffiers de la Chambre portant leurs Masses, étoit en habit & manteau violet, le Collet de l'Ordre pardessus; les Chevaliers & Officiers en habits & manteaux noirs, les premiers avec leur Collier, & les Prélats Commandeurs, en Rochet, & en Camail.

---

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Grenoble le 11. Decembre 1723. sur les réjouissances faites au mois d'Octobre dernier, à l'occasion de la naissance du Comte de Sault, arrière-petit-fils de M. le Maréchal de Villeroy.*

**L**Es habitans de la terre de Monbottot, dévoüez depuis long-temps à la Maison de Lesdiguières, dont les grands biens sont entrez dans celle de Villeroy, n'eurent pas plutôt appris la naissance du fils de M. le Marquis Dalincourt, & qu'on lui avoit donné le nom de Comte de Sault pour le rendre, s'il étoit possible, encore plus cher à la Province de Dauphiné, qu'ils firent faire des prières

publiques en action de grâces. On chanta ensuite le *Te Deum* dans toute les Paroisses du *Mandement*, avec toute la solennité possible.

Après cette cérémonie tous les habitans sous les armes se rendirent en bon ordre sur une haute Esplanade, où ils se rangerent autour d'un grand bucher, orné de Verdures, des armes de la Maison de Villeroy, de devises, & d'autres décorations. Le premier Consul de la Ville de Grenoble, en qualité de Juge des terres de la Maison de Villeroy dans cette Province, mit le feu au bucher, étant accompagné de plusieurs Gentils-hommes, & de beaucoup d'autres personnes de distinction.

Pendant que le bucher brûloit une grande foule de peuple, attiré par le spectacle, marqua sa joye par de longues acclamations, en faveur de M. de Villeroy, & du nouveau Comte de Sault. On tira en même temps quantité de fusées volantes, lesquelles aussi bien que le feu étant apperçûes de toute la longue vallée de Grévioudon, & des lieux circonvoisins, en augmentèrent la joye, sans parler des six pièces d'artilleries placées sur le bord de l'Esplanade, dont le bruit fit retentir toutes les montagnes voisines.

La Fête fut terminée par un grand  
2. vol. souper

DE DECEMBRE 1723. 1423

souper que donna un des principaux Gentilhommes, Vassaux de la terre de Monbonnot, dans une fort belle Maison, dont les fenêtres, & tous les dehors étoient éclairés. C'est principalement aux soins de ce Gentilhomme, & à ceux des Officiers de la terre, que l'on doit le bon ordre de cette Fête, qui fut des mieux entendus, où il n'y eut pas la moindre confusion, & dont tout le monde parut très-satisfait.

Les autres Vassaux & habitans du Marquisat de Aizile, d'Oysans, de la Muré, & des Moirames, ont aussi donné des témoignages publics du respect qu'ils ont pour leurs Seigneurs, & de la joye que leur a causé la naissance du Comte de Sault.

Nous prions en général toutes les personnes qui voudront bien nous adresser de pareilles pieces de les envoyer autant qu'il se pourra dans la nouveauté, & sur tout de les faire écrire d'une maniere lisible; en sorte qu'on ne puisse se tromper, comme il arrive souvent quand il faut déchiffrer des noms propres, ceux d'une Maison, d'une terre, d'un lieu particulier, &c.

Le 17. Decembre les Curez de Paris eurent l'honneur de complimenter son A. S. M. le Duc. M. Jollain, Docteur

2. vol.

H iiii de

1424 LE MERCURE  
de la Faculté de Theologie de Paris  
Curé de S. Hilaire, portant la parole  
Il s'exprima en ces termes.

**M**ONSEIGNEUR,

Personne n'est plus sensible que les Curés de Paris à la nouvelle marque de confiance que le Roy vient de donner à vôtre Altesse Serenissime, en partageant avec Elle le soin des plus importantes affaires de son Royaume.

Ce choix si digne du parfait discernement de Sa Majesté, & des soins que V. A. a pris de son éducation fait la joye de la France, & l'esperance du monde entier.

Quel bonheur pour les sujets du Roy d'apprendre ses volontez par la bouche de V. A. S. dont on connoît l'attachement à la sacrée Personne de Sa Majesté, l'amour pour la justice, & l'application sincere au soulagement des peuples.

Mais quel honneur pour les Puissances Etrangères, qui savent que les Princes pensent differemment des autres hommes, de negocier avec un Prince du Sang Royal, dont les vûës superieures sauront toujourns allier les interests de l'Etat avec le repos de l'Europe.

2. vol.

Pour

DE DECEMBRE 1723. 1423

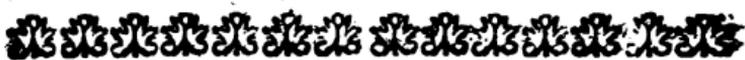
Pour nous, Monseigneur, que Dieu a établis pour travailler au salut des peuples de la premiere Ville du Royaume, & qui leur inspirons, suivant les saintes maximes que nous avons reçûes de nos peres, si conformes aux Oracles des divers écritures, les sentimens de fidelité, d'obéissance & d'amour qui sont dûs aux Princes qui nous gouvernent. Nous demandons avec respect pour nous & pour nos Paroisses l'honneur de la protection de V. A. dont nous avons déjà ressenti les effets.

La pieuse liberalité du Roy nous a mis en état de fournir à la subsistance d'un grand nombre d'Ecclesiastiques qui travaillent dans nos Eglises, & d'arrêter les murmures d'une infinité de pauvres qui nous accablent.

Nous esperons du zele & de la pieté de V. A. qu'elle nous assurera ces secours, & que convaincuë de la droiture de nos intentions, & de la regularité de nôtre conduite, elle nous aidera à porter le poids redoutable de nôtre ministere, & à le remplir avec succès pour la gloire de Dieu, le bonheur de l'Etat, l'exaltation de l'Eglise, & nous redoublerons nos vœux pour la conservation de V. A. S. avec la plus humble, la plus parfaite, & la plus respectueuse reconnoissance.

2. vol.

H. v. FUNE



*FUNERAILLES de son Altesse Electorale de Cologne, faites à l'Ille au mois de Decembre 1723.*

**L**Es Aumôniers de son Altesse Serenissime Electorale de Cologne, accompagnez de quelques uns de ses Gardes arriverent à l'Ille le 8. de Decembre avec le dépost de ses entrailles, pour être inhumées dans la Chapelle que ce Prince a fait bâtir sur le modele de celle de Lorette, pendant son séjour à l'Ille, dans l'Eglise de l'Abiette des Dames Religieuses de l'Ordre de S. Dominique, qu'il a toujourns honorées de sa bienveillance.

M. le Comte de l'Ille Lieutenant General des Armées du Roy, Commandant de la place, &c. alla les recevoir à la porte de la Magdelaine, au bruit du canon, & fit dans cette occasion tout ce qu'il pût pour honorer la memoire de ce pieux Prince. Les Cuirassiers precedoient la pompe funebre avec toutes les marques d'un grand deuil. Tous les Confreres de la Confrairie Electorale de Saint Michel suivoient en habit de ceremonies, & les quatre principaux Officiers de

2. vol.

cette

DE DECEMBRE 1723. 1427

cette association portoient les entrailles du Serenissime Prince Electeur , renfermées dans'une Urne de Plomb.

M. le Comte de l'Ille suivoit, le flambeau à la main , accompagné des principaux Officiers de la Garnison , de M<sup>s</sup> les Magistrats de la Ville , & d'un nombre infini de peuple.

Tout ce nombreux cortege fut reçu par le R. P. Directeur des Dames Religieuses, les entrailles du Prince furent déposées entre les mains de la Dame Prieure , & ensuite exposées dans le Chœur de leur Eglise jusqu'au 16. où ces Dames s'acquitterent en partie de ce qu'elle doit à la memoire du Serenissime Prince Electeur , avec beaucoup de pompe & de magnificence.

La Messe fut chantée en Musique par les Religieuses Dames. M. le Baron de Fleron-Mellin, Prevost de l'Eglise Collegiale de Seclin y officia, assisté de M<sup>rs</sup> les Abbé de Neufville, Aumônier de S. A. S. E. de Frœmond, Chanoine de l'Eglise Collegiale de S. Pierre, & Chevalier, Doyen de Crestienté, & Chanoine de Seclin.

Le R. P. Theodoré, Chevalier de l'Ordre de S. Dominique prononça après l'Evangile l'Oraison Funebre de ce Prin-

2. vol.

H vj

ce

ce avet une éloquence qui lui mérita un applaudissement universel.

Il prit pour texte ce verset du Pseaume 84. *Justitia ante eum ambulabit & ponet in via gressus suos.*

M. le Comte de l'Ille, accompagné de ses Gardes, & des principaux Officiers de la Garnison y assista. Les Cours Superieures, le Clergé ayant à la tête M. de Champigny, Prevost du Chapitre de S. Pierre, la Noblesse, tous les Superieurs des Communautéz Religieuses, & les Confreres de la Confratrie Electorale de S. Michel, se sont tous empressez en cette occasion d'honorer la memoire de ce Prince.

Ses entrailles furent portées à la fin de la Messe dans la Chapelle de Lorette pour y être inhumées sous un superbe Mausolée que les Dames de l'Abbatte lui font dresser, en reconnoissance des bontez que ce Prince a eu pour leur Monastere pendant toute sa vie. La Chapelle de Lorette sera renduë pendant un an, & l'on sonnera trois heures tous les jours pendant six semaines.

Voici la description du Mausolée, dressé dans l'Eglise des Dames Religieuses de l'Abbatte, pour les funerailles de très-haut, très-puissant, & très-excellent Prince Son Altesse Ser. Elect. Joseph.

DE DECEMBRE 1725. 1427

Seph. Clement, Archevêque & Electeur de Cologne, &c.

Ce Mausolée a été construit dans le milieu du Chœur de l'Eglise des Dames Religieuses en dedans de la grille. La premiere base étoit composée de cinq gradins couverts de drap noir, & chargez de chandeliers d'argent. Au dessus de la base se levoit une maniere de pied d'estal de cinq pieds de hauteur pour soutenir la representation du corps, & couvert d'un Poële des plus magnifiques, sur lequel étoit le Manteau, & le Bonnet Ducal. Tout ce Mausolée étoit entierement couvert d'un Dais herminé, accompagné de quatre grands lez, faits par bandes de noir & d'hermine qui sortoient des coins du Dais, & alloient aboutir aux murs de l'Eglise.

Aux quatre coins du Mausolée, & à quatre pieds de distance étoient élevées quatre pyramides de quinze pieds de hauteur, portant chacune cent cierges, & terminées par un gros flambeau de cire blanche.

Tous les gradins, comme on l'a dit, étoient chargez de chandeliers d'argent dans tout le pourtour du Mausolée, portant de grands cierges, & le dernier gradin du devant avoit des chandeliers d'ar-

2e vol.

gent

## 1430 LE MERCURE

gent qui portoient chacun des cierges à trois branches.

Le pied d'estal portoit à ses angles quatre gros bras d'argent, ayant chacun des cierges aussi à trois branches, le devant de ce pied d'estal étoit orné de deux figures, représentant des pleureuses de grandeur naturelle, posées sur les côtez, laissant dans le milieu un espace, dans lequel étoient placez la Croix, & la Crosse posez en sautoir, l'Épée, la Mitre, & le Cordon de l'Ordre de la Confrairie de S. Michel.

Tout le pourtour du pied d'estal étoit couronné d'une ligne de bougies, posées à trois pouces de distance l'une de l'autre faisant ensemble un cordon de lumiere.

Le devant du Poêle qui couvroit le pied d'estal étoit orné d'un grand Ecu des armoiries blazonnées du Prince.

Toute l'Eglise extérieure aussi bien que le Chœur des Dames étoit couvert d'une tenture noire sans interruption, depuis le pavé jusqu'à la voûte, passant par dessus les fenêtres, en sorte qu'il n'y paroïssoit d'autre clarté que celle du luminaire. Il y avoit des bandes de velours sur les tentures pour porter les armoiries dans les espaces convenables.

On n'a gueres vû à l'Îlle de décoration plus magnifique, & mieux entendue.

2. vol.

On

DE DECEMBRE 1723. 143

On a suivi regulierement le dessein qu'en avoit donné M. Gitard, Gouverneur du Fort de S. Sauveur & Ingenieur en chef.

---

M. le President Henault ayant été élu par M<sup>rs</sup> de l'Académie Française, à la place de feu M. le Cardinal Dubois, y vint prendre séance le Jeudy 23. Decembre, & prononça un discours très-éloquent, dont il est fâcheux que nous ne puissions donner qu'un simple extrait : voici comme il commence.

MESSIEURS,

*Il y a long-temps que mes desirs vous sont connus, & loin de cacher mon impatience, je me consolais de n'être pas votre confrere, en pensant qu'au moins vous n'ignoriez pas combien je desirois de l'être : on se fait honneur d'avoir souhaité ce qu'il est si honorable d'obtenir, & l'amour de la gloire est un témoignage secret que l'on se rend à soi-même de pouvoir un jour la meriter.*

Delà il prend occasion de faire valoir l'utilité de l'établissement de l'Académie : la perfection du goût, dit-il, ne peut être le fruit de la meditation d'un seul homme.

2. vol.

c'est

743 E. LE MERCURE

*c'est le commerce mutuel des réflexions qu'on y conduit, celui qui est admis à ce commerce profite en entier de toutes les découvertes qui s'y font, toutes les richesses qu'on y apporte lui appartiennent, pourvu qu'il les apperçoive, elles sont à lui. Ce n'est pas, à la vérité, l'avantage d'un jour, &c.*

*L'éloge du Cardinal de Richelieu naît de cette idée. Voilà ce qu'avoit sçu prévoir votre illustre fondateur, le don de préparer de loin les grandes choses caractérise mieux les hommes supérieurs qu'une action plus marquée & plus éclatante.*

*Enfin il termine cette partie de son remerciement par une Image aussi neuve que brillante; on en a vu plus d'une fois parmi vous, qui réunissant tous les dons, s'ils étoient nez dans des temps plus reculés, auroient épargné aux inventeurs de la fable la creation de tant de muses, & qui étant à la fois Poëtes, Orateurs, Historiens, Geometres, suffisoient seuls à tant de talens divers que la fiction même avoit crû devoir partager.*

*Tout ce qui suit & qui est employé à l'éloge de M. le Cardinal Dubois, & de S. A. R. est si beau & si sage qu'on ne sçait que choisir, en parlant de ce qui a le plus éclaté dans le temps de ce minis-*

*..vol.*

*paix*

DE DECEMBRE 1723. 1437

paix à la France peu de temps avant sa mort, & tout ce que la science de la politique pouvoit produire de plus grand fut employé dans les fameux traités qui mirent fin à la guerre, mais ce qui auroit suffi pendant le Regne de ce Roy, dont le nom seul servoit de barriere à ses Etats, n'étoit pas capable de nous rassurer pendant la minorité, nous n'avions plus d'ennemis, mais nous n'avions pas d'alliez, & dans un temps où l'état renaît, pour ainsi dire, avec son Roy, ce n'est point assez d'éviter les maux, il faut les prévenir.

On ne peut donner une plus grande Idée de la perte subite de M. le Duc d'Orléans, ni retomber plus heureusement sur le Prince qui lui a succédé que par l'Image qui suit. Le conducteur de ce peuple qui erra si long-temps dans le desert, est interrompu dans sa course, & il ne verra pas cette terre fortunée, où il esperoit le conduire, il étoit réservé à une autre main de perfectionner de si nobles entreprises, & de fixer enfin nos destinées: déjà ce Prince qu'on peut louer sans crainte, parce que la verité est son éloge, a marqué les premiers jours de son ministère par des bienfaits répandus sur le peuple, &c.

Enfin cet éloquent Discours est termi-

2. vol.

né

né par un éloge du Roy, aussi rendre que ce qui a précédé est magnifique & intéressant.

Après que M. le President Henault eut achevé de parler, M. le Comte de Morville, Ministre & Secrétaire d'Etat répondit en ces termes au nom de l'Académie. On jugera par la lecture de ce Discours des raisons que nous avons eu de n'en rien retrancher.

## MONSIEUR,

C'est le sort des honneurs méritez, de flatter autant ceux qui les accordent, que ceux qui les recoivent. L'Académie vous a rendu desirs pour desirs, & vous avez trouvé qu'elle vous attendoit, quand vous avez paru la chercher. Elle a fait plus : j'ose croire qu'elle vous a servi selon vos souhaits, en me chargeant de vous parler en son nom, & qu'un devoir acquitté par l'amitié est pour vous le plus agréable de tous.

Il y a long-temps, Monsieur, que votre amour pour les Lettres est célébré dans cette Compagnie; les applaudissemens que vous y recevez aujourd'hui, ne vous sont pas inconnus; vous y devez être accoutumé, & vous les avez obtenus

2. vol.

dans

DE DECEMBRE 1723. 1439

dans un âge auquel on feroit un mérite d'en concevoir l'esperance. Tant de talens soutenus, ou plutôt rendus utiles par des qualitez plus précieuses encore, par la douceur de vos mœurs, par la secreté de vôtre commerce, par la conciliation que vous apportez aux affaires, par la penetration aussi vive que réfléchie, dont vous les démêlez, par l'attention que vous avez, & qui est si nécessaire, en persuadant les autres, de leur laisser croire que vous ne pensez que d'après eux : enfin, par tout ce qui reconcilie les hommes de mérite, avec ceux qui pourroient en être jaloux ; voilà ce qui fait souhaiter de vous avoir pour Confrere, & si j'ose parler de moi, voilà ce qui rend vôtre amitié si desirable.

Il seroit inutile de vous apprendre qu'elles sont les occupations de l'Académie ; vous connoissez trop bien l'objet de son établissement, pour ne nous pas aider à le remplir, & vôtre presence, Monsieur, nous servira à prouver encore mieux de que'le utilité est le commerce de l'esprit.

Celui-aucel vous succedez, faisoit de ce commerce ses délassemens les plus doux ; tout ce qui portoit cette marque lui étoit cher. C'étoit comme vous l'avez dit, une reconnaissance dont il ne rougissoit point de s'acquitter envers les

2. vol.

Lettres

Lettres qui s'étoient plû à faire voir dans la personne, de quoi elles étoient capables. L'art de concilier les interets divers, celui de réunir les hommes, en les rendant utiles les uns aux autres, l'amour de la paix, les soins pour la procurer, c'est ce qui avoit mérité à Monsieur le Cardinal Dubois, les bienfaits d'un Prince, en qui toutes ces qualitez étoient dans le degré le plus éminent, & qui sembloit n'avoir montré tant de fois à toute l'Europe, son amour pour la gloire, & l'éclat de tant de vertus guerrieres, que pour les sacrifier à nôtre bonheur & à nôtre repos.

Un sacrifice si pénible à son cœur méritoit bien qu'il en pût jouir plus longtemps; mais ce Prince nous échappe, il n'est déjà plus; & la France en pleurant sa perte, pleurerait celle de son bonheur, si elle n'étoit pas inépuisable en ressources, & si la ressource n'étoit pas toujours dans les Princes. Celui que l'on voit aujourd'hui chargé des soins du Gouvernement, promet à nôtre Roy, dont l'éducation lui fut confiée, des exemples de justice, de coutage & de verité. Quelle instruction peut être plus digne d'un Monarque, & plus utile pour la félicité de ses peuples? Déjà des qualitez aussi rares à son âge, étonnent ceux à qui il se com-

DE DECEMBRE 1723. 1437  
unique. Le serieux des affaires ne le  
rebut point ; le secret semble né avec  
lui : ceux à qui dans les heures de ses  
amusemens , il permet moins de con-  
trainte , & qu'il souffre de venir presque  
ses égaux , retrouvent bientôt leur ma-  
ître , quand il est rendu au public ; enfin,  
pour tout dire , il rendra à nos neveux le  
grand Roy que nous avons perdu.

## EDITS, DECLARATIONS,

ARRESTS, &c.

**E**DIT du Roy , portant établissement d'un  
Gremier à Sel dans le Bourg d'Herbaut ,  
Paroisse de Jussé , Generalité d'Orleans. Don-  
né à Versailles au mois d'Octobre 1723. enre-  
gistré à la Cour des Aydes le 3. Decembre.

**LETTRES PATENTES** sur Arrest , ser-  
vant de Reglement pour les amendes qui doi-  
vent être prononcées contre ceux qui ne satis-  
font pas à leurs devoirs de Gabelles. Données  
à Versailles le 10. Novembre 1723. registrées  
le 17. Decembre à la Cour des Aydes.

**LETTRES PATENTES** sur Arrest , don-  
nées à Versailles le 10. Novembre , registrées  
en la Cour des Aydes le 17. Decembre , qui  
reglent les déchets qu'il convient accorder  
aux Maîtres de Barques qui vont charger des

2. vol

S.

Sels à Brouage par les Rivières de Charente, Marans & autres.

**ARREST** du 15. Novembre, qui ordonne que les deux mille livres d'amende, & autres droits reçus par le sieur Gillot, Receveur des amendes du Bailliage & Parlement de Metz, seront remis es mains du sieur de Clorcy, Receveur General des Domaines & Bois de ladite Generalité de Metz, ou de son Commis sur les lieux. Défend audit Gillot & à tous autres, autres que les Receveurs Généraux des Domaines & Bois, Receveurs & Collecteurs des Amendes des Tables de Marbre & des Maîtrises, de recevoir aucuns deniers provenant de condamnations prononcées dans les Eaux & Forests, à peine de mille livres d'amende.

**LETTRES PATENTES** sur Arrest, qui ordonnent l'arrondissement du Grenier à Sel de Pithiviers, Generalité d'Orleans. Données à Versailles le 25. Novembre 1723 enregistrées le 17. Decembre à la Cour des Aydes.

**ARREST** du 28. Novembre, qui fait défenses aux Procureurs du Presidial & Seneschauflée d'Auch, de mettre à l'avenir des Appellations aux Rôles ordinaires & extraordinaires, tant en matiere Civile, que Criminelle, ni d'en poursuivre l'audience sur Placets, & de conclure en aucuns procès par écrit, que les amendes n'ayent été consignées sur le pied de six livres au Presidial, & de trois livres au Senéchal, avec les droits attribuez aux Receveurs desdites Amendes, & leurs Contrôleurs, ainsi qu'ils sont réduits & ré-

DE DECEMBRE 1723. 1439

servez par l'Edit & Tarif du mois d'Aoust 1716. à peine de, &c. Fait pareillement défenses sous les mêmes peines, aux Greffiers ou Commis des Greffes dudit Presidial & Sénéchal, de délivrer aucunes Sentences & Jugemens sur appels, qu'il ne leur soit apparu de la Consignation d'Amende, &c.

ARREST du 30. Novembre, qui ordonne que dans un mois, du jour de la publication du present Arrest, les Baux & autres Titres, en vertu desquels les Places & Echopes de la Place Maubert, appartenantes au Domaine de Sa Majesté, sont presentement occupées, seront representez devant le sieur d'Argenson, Maître des Requêtes, Lieutenant General de Police; pour en être dressé Procès verbal, dans lequel mention sera faite de l'étendue desdites Places, &c.

ARREST du 24. Decembre, Qui proroge en faveur des Officiers du Royaume sujets au paiement du Prest & Annuel, le délai accordé par celui du 20. Septembre 1723. jusqu'au dernier Janvier inclusivement.

ARREST du 28. Decembre concernant le paiement des anciennes Colonies, ordonne l'exécution de l'Arrest du 27. Septembre 1720. concernant les dettes faites pour le service du Roy restant à acquitter dans les Colonies de tout le passé, jusqu'à la mort du feu Roy, &c.

ARREST du 28. Decembre, qui proroge jusqu'au premier jour du mois de Mars 1724. les délais portez par les Arrests des 28. Juillet, 2. & 27. Septembre & 27. Octobre 1723. pour  
2. vol. places

1440 LE MERCURE  
placer les Certificats de Liquidation dans les  
débouchemens indiqués, à peine de nullité  
desdits Certificats de Liquidation.

---

## S U P P L E M E N T.

LE Roy a donné à M. Pellas de Maillane,  
General des Monnoyes de Provence une  
gratification, en consideration des services  
qu'il a rendu dans la Commission du Conseil  
contre les Faux-Monnoyeurs, & faux Fabri-  
cateurs des Billets de Banque.

L'Ordonnance que le Czar a fait publier  
dans ses Etats, touchant le futur Couronne-  
ment de la Czarine, son épouse, contient à  
peu près ce qui suit.

» Nous Pierre, premier Empereur & Au-  
» tocrator de toute la Russie, &c. sçavoir fai-  
» sons à tous les Ecclesiastiques, Officiers  
» Civils & Militaires, & autres de la Nation  
» Russe, nos fidelles sujets. Personne n'i-  
» gnore l'usage constant & perpetuel établi  
» dans les Royaumes de la Chrétienté, sui-  
» vant lequel les Potentats font couronner  
» leurs épouses, ainsi que cela se pratique  
» actuellement, & l'a été diverses fois dans  
» les temps reculez, par les Empereurs de la  
» veritable croyance grecque; sçavoir l'Em-  
» pereur Basilius qui a fait couronner son  
» épouse Zenobie; l'Empereur Justinien, son  
» épouse Lupicine; l'Empereur Heraclius, son  
» épouse Marine; l'Empereur Leo, le Philo-  
» sophe, son épouse Marie; & plusieurs au-  
» tres qui ont pareillement fait mettre la Cou-  
» ronne

2. vol. ronne

onne Imperiale sur la tête de leurs épou-  
ses, mais dont nous ne ferons point men-  
tion ici, à cause que cela nous meneroit  
trop loin. «

Il est aussi connu jusqu'à quel point nous  
avons exposé nôtre propre personne, &  
affronté les dangers les plus éminens en fa-  
veur de nôtre Patrie, pendant le cours de la  
derrière guerre de 11. ans consecutifs ; la-  
quelle nous avons terminé, par le secours  
de Dieu, d'une manière si honorable, &  
si avantageuse, que la *Russie* n'a jamais vû  
de pareille paix, ni acquis la gloire qu'on a  
remportée par cette guerre : l'Imperatrice  
*Catherine*, nôtre très-chere épouse, nous a  
été d'un grand secours, dans tous ces dan-  
gers, non-seulement dans ladite guerre,  
mais encore dans quelques autres expedi-  
tions, où elle nous a accompagné volon-  
tairement, & nous a servi de conseil autant  
qu'il a été possible, nonobstant la foiblesse  
du sexe, particulièrement à la bataille con-  
tre les Turcs sur la riviere de *Pruth*, où  
nôtre armée étoit réduite à 22000. hom-  
mes, & celle des Turcs composée de  
270. mille hommes : ce fut dans cette cir-  
constance desesperée qu'elle signala sur tout  
son zele par un courage supérieur à son  
sexe, ainsi que cela est connu à toute l'ar-  
mée, & dans tout nôtre Empire. A CES  
CAUSES, & en vertu du pouvoir que Dieu  
nous a donné, nous avons résolu d'honorer  
nôtre épouse de la Couronne Imperiale, en  
reconnoissance de toutes ses peines ; ce qui,  
s'il plaît à Dieu, sera accompli cet Hiver à  
*Moscou* ; & nous donnons avis de cette  
résolution à tous nos fideles sujets, en fa-

1442 LE MERCURE  
deveur des quels nôtre affection Imperiale est  
inalterable , &c.

---

APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde  
des Sceaux le 2. vol. du *Mercur* du mois de  
*Decembre*, & j'ay crû qu'on pouvoit en per-  
mettre l'impression. A Paris, le 18. de Jan-  
vier 1724. HARDION.



T A B L E

Du second volume de Decembre.

L'Amour Déguisé, Fable.	125x
Lettre à la Princesse de Neuf-Chatel sur la mort de M <sup>te</sup> de la Baronie.	1256
Ode qui a concourru pour le prix de l'Acadé- mie.	1269
Lettre de M... sur une Medaille de Posthume.	1275
Idylle sur une absence.	1281
Lettre écrite de Montpellier sur une inonda- tion.	1283
Stances sur la petite verole.	1288
Lettre à M l'Abbé de Vertot sur les premiers Ducs de Normandie.	1292
Bouquet.	1323
Extrait d'une Lettre écrite aux Auteurs du Mercur.	ibid.
Fable.	1327

<b>Troisième Lettre sur les Eglises de Provence.</b>	1328
Ode, Paraphrase du <i>Gloria in excelsis</i> , &c.	1340
Fête de l'Ambassadeur de Portugal.	1344
Vers à M..... Réponse.	1354
Mort & Obseques de M. le Duc d'Orleans.	1356
Discours de l'Archevêque de Rouen.	1364
Explication de la deuxième Enigme de Novembre.	1370
Nouvelles Enigmes.	<i>ibid.</i>
<b>NOUVELLES LITTERAIRES. La Légende de M. Pierre Faifeu.</b>	1371
Reception à l'Académie Française de M. Adam & Discours, &c.	1382
Mort de l'Abbé Bruys.	1388
Extrait de diverses Lettres sur la Litterature.	1390
<b>SPECTACLES, Trag. de Rodogune, &amp; Comedie nouvelle du Fleuve d'Oubli.</b>	1393
Nouvelles Etrangères.	1401
Journal de Versailles & de Paris.	1414
Maladie & rétablissement de l'Infante-Reine.	1419
Réjouïssances faites à l'occasion de la naissance du Comte de Sault.	1421
Harangue à M. le Duc.	1424
Funeraïlles de l'Electeur de Cologne.	1426
Reception du President Henault à l'Académie Française.	1431
Edits, Arrests.	1437
Supplement.	1440



# T A B L E

Generale des six derniers mois  
de l'année 1723.

## A.

<b>A</b> Cadémie Française, prix donnez. 408.	
959. 1045. Election. 129. 773. Reception.	
71. 409. 535. 1044. 1183. 1187. 1382. 1431.	
— Des Sciences. Prix proposez. 707. ren-	
trée de la S. Martin. 1030. Reception. 773.	
1386.	
— Des Belles Lettres.	1172.
— De Peinture.	1186
— Des Jeux Floraux.	127. 242.
— De Lion. Discours du P. Follart.	470.
— De l'Histoire à Lisbonne. 128. 203. 344.	
557. 773. 961. 1191.	
Accouchement extraordinaire.	421
Adelaide, Opera.	776.
L'Adultere innocente, Comedie.	962
Age extraordinaire.	914. 799.
Agnès de Chaillot, Comedie.	205.
Air. Discours sur la pesanteur. 48. qui en a	
faite la découverte.	58
Alexandre & Darius, Tragedie.	526
Les Amans dupez, Comedie.	147.
Les Amans Ignorans, Comedie.	95.
Antiquitez découvertes près de Montpellier.	
287. en Transilvanie. 960.	
Arinée, Ville, sa situation. 418. & suivant,	
Moreri critiqué à ce sujet.	436.

Les Apparences trompeuses, nouvelle. 257.  
440.

Architecture ancienne. 124.

Arithmétique. v. Traité.

Arlequin poli par l'Amour. 927.

Automne extraordinairement tempérée. 1188.

Auxerre, Histoire de sa délivrance. 530. élo-  
ge de ses vins. 872. 1096.

B.

Bapaume. v. Statuë.

Barometre Lumineux. 1043.

Baronie ( M<sup>o</sup> de la ) son éloge. 1256.

Bayle ( Pierre ) ses œuvres diverses. 758.  
accusé de faire de faux raisonnemens. 1020.

Défendu. 1150.

Belphegor, Comedie. 1204.

Beringhen ( le Marquis de ) son éloge. 1178.

S. Bernard, son Epître, contenant l'enseigne-  
ment d'un Pere de famille. 30.

Le Besoin d'aimer, Comedie. 1197.

Bibliothèque Françoisé. 954.

Bordigné ( Jehan ) 1352.

Boudier ( René ) son éloge. 1131.

Bouquet 286. 485. 1323.

Bouts-rimez. 25. 29. 38. 44. 292. 675. 699.  
706. 711. 863. 918. 1137.

Bretagne, sa mouvance de Normandie. 1292.

Brueys, sa mort & son éloge. 1388.

Burnet. v. Histoire d'Angleterre.

C.

Canon de nouvelle invention. 772.

Cantate de Roland. 254. de Proserpine. 457.

d'Oreste & Pilade. 639. de l'Amitié & l'Amour. 902. d'Alcide. 909.

Cantique chanté le jour de la naissance du  
Roy. 481.

Cassien Honoré comme Saint par plusieurs  
Eglises. 861.

- Catellan ( M<sup>lle</sup> de ) v. Clemence.**  
 Chaife à Porteurs d'une nouvelle construction. 125. 959.  
 Chanfons. 693. 1167. 1201. fur la petite verole d'Iris. 1288.  
 Charpentier ( René ) Sculpteur, fa mort. 549.  
 Chartes, pourquoi celles du 11. & 12. fiecle ne font pas dattées. 694. fi elles peuvent passer pour authentiques. 864.  
 Chats monftrueux. 514.  
 Chirurgie, nouveau Traité des Instrumens de Chirurgie. 119.  
 Clemence, Ifaure, fon éloge. par M<sup>lle</sup> de Catellan Portel. 243.  
 Cloches, benediction des Cloches de l'Eglife de Chartres. 1138.  
 Cologne, Funerailles de l'Electeur de Cologne. 1426.  
 Comediens châtiez. 820.  
 Comete vüe à Londres. 960. à Paris. 1030. à Lisbonne 1192.  
 Couronnement de l'Empereur à Prague. 716. de l'Imperatrice. 735.  
 Cretin, Poëte. 1169.  
 Cybelle, comment fa Statuë fut apportée à Rome. 278. Réponfe aux remarques de M. de Mautour fur cette Statuë. 1083. pourquoy on la represente couronnée de tours. 1091.

## D.

- Dagueffeau ( M. l'Avocat General ) fa harangue.** 1026.  
**Denis d'Halicarnaffe, feconde traduction.** 520.  
**Le Départ des Comediens Italiens, Comodie.** 775. 962.  
**Discours de M. Jollain à son A. S. M. le Duc.** 1423.

Divorce de l'Amour & de la Raïson, Comédie. 552.

Dubois ( le Cardinal ) sa mort. 404.

E.

Eclipses. 26. 460.

Eleonor ( Imperatrice ) sa vie. 84.

Enigmes. 70. 291. 517. 746. 919. 1165. 1370.

leurs explications en vers. 128. 745. 822.

1016. 1163. 1370.

Entrée de l'Empereur à Prague. 373. de M. de Medavi à Grenoble. 402.

Epitaphe d'une chienne. 240.

Epître en vers au Roy de Portugal. 538 à

Rousseau. 1078.

Estampes. 547.

F.

Fable, le Papillon justifié, 476. la Prudence &

l'Amour. 851. la neige & le Soleil. 1095.

l'Amour déguisé. 1251. le jeune Matou.

1327.

Faculté de Droit établie à Dijon. 200

Les femmes sçavantes, particularitez sur cette

Comédie. 129.

Fer fondu, v. Manufacture.

Fessard ( Nicolas ) sa mort & son éloge. 806.

1027.

Fête donnée à S. Quentin. 126. à Paris par

le Curé de S. Sulpice. 178. A Bruxelles au

Cardinal d'Alsace. 421. A Paris par l'Am-

bassadeur de Portugal. 1344.

Fêtes Grecques & Romaines, Ballet. 134.

A Monbonnot. 1421.

Feu souterrain. 203.

Fleuri ( Claudé l'Abbé ) sa mort. 128. son

éloge. 1383. 1385.

G.

*Gloria in excelsis*, Paraphrase en vers. 1340.

**Glossaire de la basse Latinité, nouvelle édition.** 1387.

**Grossesse extraordinaire.** 515

**Guide des chemins de France.** 1177.

**H.**

**Haquenée présentée au Pape.** 382

**Hautemurs, Ville ruinée de Languedoc.** 289

**Histoire d'Angleterre. 1190. de Lorraine par souscription.** 528.

**L'Homme universel.** 337

**Horloge Astronomique.** 468

**Houtteville ( l'Abbé ) critiqué.** 1152

**Hydatides, leur formation.** 1035

**J.**

**Le Jaloux, Comedie.** 1199

**Idille de l'Isle-Adam. 498. sur une absence.**

1281. **l'Impatient, Comedie.** 774.

**Imprecations des Peres contre les enfans, Discours de M. l'Abbé Fraquier.** 1179.

**Incendie de Moscou. 151. de Chateaudun.** 177

**Jnès de Castro, critiquée. 200. 645. 696. critique des Antiparadoxes. 887. réponse. 1017. réponse à la réponse. 1144.**

**Inoculation de la petite verole. 947. 1190 dangereuse. 1389.**

**Inondation extraordinaire.** 1283.

**Inscriptions antiques. 1193. nouvelle compilation d'Inscriptions. 1311.**

**Jonas, cette Histoire traitée de Parabole.** 1390

**Jonathas, Tragedie.** 346

**Journal des sçavans donné sous une nouvelle forme 770.**

**L.**

**La Chapelle, son éloge.** 1183

**La Fleche, prétendue révolte des Ecoliers de ce College.** 1414

**Latin, remarques sur la methode pour l'apprendre.** 752.

Launoi, deux de ses Lettres imprimées pour la première fois.	856. 1070.
Lazare, s'il a été à Marseille.	1070
Légende de Païfeu.	1372
Le Jay, réponse au Critique de sa traduction de Denis d'Halicarnasse.	6. 216.
Le, je ne sçai quoi.	185
Lettre de l'Auteur du Rossignol. 39. du fleur J.... Ourry. 45. 487. de Lion. 479. sur les mœurs des Guayanois. 491. 905. de M. de la Roque. 854. 1069. 1328. de M. de Voltaire sur sa petite verole. 1115. à M. de Voltaire, 1128. de l'Abbé D. L. R. à la Princesse de Neufchatel. 1056. sur un manuscrit de l'Ab- baye de S. Victor. 1291. aux Auteurs du Mercure.	1323.
Lettre en vers. 62. au sujet d'une Cloche. 273. à M. C.	1354.
Lettres Perfames:	544

M.

Mabillon ( D. Jean ) ses ouvrages posthumes;	753.
Magdelaine, si cette sainte a été en Provence.	856. r 71. 1330.
Manufacture de Fer fondu.	615
Mariane, Tragedie.	774
Marot ( Jean )	940
Medailles. des hommes illustres. 300. de la Ville d'Apamée. 417. frappées au Couron- nement de l'Empereur & de l'Imperatrice. 743. trouvées auprès de Montpellier. 957. de Posthume expliquée.	1275.
Mémoires Historiques & critiques.	754
Mercure, son passage par le Soleil.	1041
Mesmes ( Jean Antoine de ) Premier Presi- dent, sa mort.	418.
Mirivveits, sa revolte. 149. 372. 420. 423.	

778. 785. 819. 849. 980. 982. 1217. 1401.	
Molinet ( Jehan ) Poète Gaulois.	1372
Monstre.	484. 513
Mouches , remarques sur leurs yeux.	912
N.	
Naples, Histoire de ce Royaume défendue par l'Inquisition.	342.
La Nouvelle Actrice , Comedie.	774
O.	
Ode , sur une Dame morte en couche. 1. sur une inconstance. 213. imitée d'Horace: 438. le Poète Chrétien. 1063. au P. du Cerceau. 1109. sur la decence & la dignité que Louis XIV. mettoit dans ses actions.	1269.
Orage extraordinaire. 5. 5. à Madrid.	793
Orleans ( M. le Duc d' ) sa mort. 1047. 1356. son éloge. 1357. ceremonies faites à ses Obi seques.	1359.
Oronte, Fleuve de Syrie, nommé aussi Axis 435. P. Lucas , critique. 437 sa réponse: 921.	
Os , écaillé des maladies des Os.	925
Oubli, le Fleuve d'Oubli , Comedie.	1395
P.	
Paradoxe, sa définition. 1018. critiquée. 1147.	
Parma , ce que c'est. 224. 274. & suiv.	
Parnasse François.	502
Perse, troubles de ce Royaume: 149. 372. 419. 423. 777. 782. 819. 846. 848. 980. 982. 1217. traité du Czar avec le Roy de Perse.	1403
Pesanteur universelle des corps.	532
Philantrope , Comedie.	773
Plaidoyers des Rethoriciens des Jesuites.	676
Plaines ( François de Chaligny , Seigneur de ) sa mort.	619.
Poème , Antiochus.	509

Poësie, homme qu'une fièvre chaude rend  
Poëte. 868,

Polygamie extraordinaire. 620

R.

Romulus, Tragedie critiquee. 762

Rondeau redoublé. 47. sur un Chat. 290

Rousseau, nouvelle édition de ses œuvres,  
330,

Ruinard ( D. Thierry ) ses ouvrages posthu-  
mes. 753.

S.

Saintion, sa mort. 619

S. Sulpice, ceremonies faites pour fouiller le  
reste des fondemens de cette Eglise. 1415

Les Saturnales, Comedie. 584

Sel purgatif d'Angleterre. 550. sympathique.  
749. Ammoniac. 1032.

Spectacles anciens. 1182

Spectateur Anglois. 367

Spectateur Suisse. 750. 1172

Statue du Roy, érigée à Bapaume. 65. Statue  
antique, si elle représente Scipion Nasica  
276. les Romains drapoient leurs Statues au  
contraire des Grecs. 281.

La Surprise de l'Amour. 312

T.

Tableaux representant la peste de Marseille.  
410.

Tantes sont pernicieuses pour le pansement  
des playes. 1196.

Theatre Anglois. 360

Theses soutenues à Paris. 308

Traité de la science des nombres. 1014. des  
premieres veritez. 1175

V.

Les Veritables amis, Opera, 776

Vernis de la Chine, maniere de le composer  
769.

Vers sur la mort d'une Chiennne. 68. contre la  
malignité d'un mauvais Poëte. 469. les  
Petites Maisons. 489. aux Auteurs du Mer-  
cure. 712. de Gacon à Destrochers. 771. la  
voix Pythagoricienne. 866. sur la decence  
& la dignité que Louis XIV. mettoit dans  
ses actions. 884. de M. de Voltaire à M. de  
Gervasi. 1124. du même à M<sup>le</sup> le Cou-  
vreur. 1129. tombeau d'Iris. 1162

Vesuve jette des flammes. 381

Villon ( François ) nouvelle édition de ses  
œuvres. 79.

---

*Errata du premier volume de Decembre.*

**P**age 1106. ligne 15. jusqu'à, lisez puis  
qu'à.

Page 1140. ligne 2. du bas, Mouchet, lisez  
Bouchet.

Page 1242. ligne 2. Danoslezune, lisez Dan-  
tesune.

*Faute de temps & de place, nous ren-  
voyons au Mercure de Janvier quelques  
pieces interessantes, & nous prions les  
Auteurs de vouloir excuser ce retarde-  
ment.*



